



**STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT
RURAL, DE L'AGRICULTURE ET
DE LA SECURITE ALIMENTAIRE (SDRASA)
2011 - 2015**



Avril 2011

TABLE DES MATIERES

PREFACE	5
RESUME EXECUTIF	6
SIGLES ET ABREVIATIONS	8
LISTE DES TABLEAUX.....	10
LISTE DES FIGURES	10
I. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR	12
1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE.....	12
1.2. CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE	12
1.3. CONTRIBUTION DES ACTIVITES AGRICOLES AU REVENU DES MENAGES RURAUX	17
1.4. CONTEXTE HISTORIQUE : EVOLUTION DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'INDEPENDANCE A NOS JOURS.....	17
1.4.1. De l'indépendance (1960) à la réforme agraire (1969/70).....	17
1.4.2. De la réforme agraire aux années 1990.....	18
1.4.3. De 1998 à nos jours	20
1.4.2. Réformes institutionnelles de 1993.....	22
1.4.2.1. Services d'appui à la politique de développement rural	23
1.4.2.2. Efforts d'investissements récents dans le secteur.....	23
1.4.2.3. Services d'appui aux productions agro-pastorale et halieutique	24
1.4.3. Politiques agricoles menées de 2005 à nos jours.....	26
1.4.4. Conclusion : leçons et essais de solutions.....	27
1.5. CONTEXTE INTERNATIONAL ET SOUS-REGIONAL.....	28
1.5.1. CONTEXTE INTERNATIONAL	28
1.5.2. CONTEXTE SOUS-REGIONAL	29
1.6. CONTEXTE INSTITUTIONNEL	30
1.6.1. Institutions publiques du MDRA	30
1.6.2. Etablissements publics et para-publics	30
1.6.3. Acteurs non étatiques	32
1.6.3.1. Organisations professionnelles rurales.....	32
1.6.3.2. Organisations Non Gouvernementales.....	32
1.6.3.3. Secteur privé	32
1.7. CONTEXTE AGRO-ECOLOGIQUE.....	32
1.8. DIAGNOSTIC DES PRINCIPALES FILIERES STRATEGIQUES	34
1.8.1. Le Manioc.....	34
1.8.2. L'Arachide.....	35
1.8.3. Le riz et le maïs	35
1.8.4. La tomate.....	35
1.8.5. Le Coton.....	35
1.8.6. Le Café	36
1.8.7. Le Palmier à huile	36
1.8.8. La canne à sucre	36
1.8.9. L'oignon et le piment.....	36
1.8.10. Les agrumes	36
1.8.11. Les bovins.....	37
1.8.12. Les petits ruminants (Ovins / Caprins).....	37
1.8.13. Les volailles.....	37
1.8.14. Le Porc	38
1.9. SYSTEMES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES	38
1.9.1. Dans la zone agro-écologique forêt – café.....	38
1.9.2. Dans la zone agro-écologique coton-vivriers-élevage.....	39
1.9.3. Dans la zone agro-écologique vivriers-élevage	39
1.9.4. Dans la zone cynégétique et touristique.....	40
1.10. PRODUCTIONS VEGETALES.....	40
1.11. PRODUCTIONS ANIMALES.....	41

1.11.1. Elevage pastoral transhumant.....	41
1.11.2. Elevage paysan sédentaire	41
1.11.3. Elevage sédentaire « modèle Ranching ».....	41
1.11.4. Petit élevage villageois traditionnel.....	41
1.11.5. Petit élevage moderne	42
1.11.6. Pêche et pisciculture	42
1.12. POTENTIALITES AGRO-SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES	44
1.13. CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL ET A LA SECURITE ALIMENTAIRE.....	45
1.13.1. Le faible niveau de production et productivité agricole.....	45
1.13.2. Le faible niveau de commercialisation interne et externe des produits agricoles.....	46
1.13.3. La précarité du cadre de vie en milieu rural.....	46
1.13.4. L'insuffisance de financement des activités agro-pastorales, de pêches et piscicoles	47
1.13.5. Un environnement institutionnel insuffisamment adapté et insuffisamment performant.....	47
1.13.6. L'absence de coordination et de synergie entre les différents acteurs.....	48
1.13.7. La faible valorisation du rôle de la femme dans le développement rural	48
1.13.8. La persistance d'une situation d'insécurité dans les zones rurales	48
II. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL, DE L'AGRICULTURE ET DE SECURITE ALIMENTAIRE (SDRASA)	50
2.1. DEFIS A RELEVER	50
2.1.1. Améliorer les conditions de vie de base de la population rurale	50
2.1.2. Atteindre les objectifs de l'autosuffisance alimentaire des populations rurales et de la sécurité alimentaire de la Nation.....	50
2.1.3. Améliorer les revenus de la population rurale et contribuer à la relance durable de la croissance économique nationale.....	51
2.2. LIENS DU SECTEUR AVEC LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET L'ATTEINTE DES OMDs EN 2015	51
2.3. VISION DU SECTEUR	52
2.4. RESULTATS STRATEGIQUES	52
2.5. PRINCIPES ET APPROCHES D'INTERVENTION	52
2.5.1. Une Gestion Axée sur les Résultats (GAR).....	53
2.5.2. Mise en œuvre de la stratégie suivant l'approche sectorielle (SWAP).....	53
2.5.3. Le recentrage du rôle de l'Etat dans ses fonctions de maîtrise d'ouvrage	54
2.5.4. La responsabilisation des bénéficiaires, du secteur privé et l'appropriation du processus par les nationaux...54	
2.5.5. Les appuis sur la base des besoins des bénéficiaires	54
2.5.6. La prise en compte de l'approche genre	54
2.6. AXES STRATEGIQUES DE LA SDRASA	55
2.6.1. Axe I. Amélioration du cadre institutionnel et de l'environnement de la production.....	57
2.6.1.1. Introduction.....	57
2.6.1.2. Objectifs de l'Axe.....	57
2.6.1.2.1. Objectif global	57
2.6.1.2.2. Objectifs spécifiques.....	57
2.6.1.3. Programmes de l'Axe	57
2.6.1.3.1. Programme I.1. Renforcement des services agricoles.....	58
2.6.1.3.1.1. Sous-programme I.1.1. Renforcement des capacités institutionnelles des ministères techniques.....	58
2.6.1.3.1.2. Sous-programme I.1.2. Renforcement des services d'appui au monde rural.....	59
2.6.1.3.1.3. Sous-programme I.1.3. Collecte, traitement et diffusion des informations sectorielles de base (SIM, observatoire des filières, système d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire).....	63
2.6.1.3.1.4- Sous-programme I.1.4. Appui au renforcement du mécanisme de suivi et évaluation du secteur	63
2.6.1.3.2. Programme I.2. Amélioration du Système de financement de l'agriculture.....	66
2.6.1.3.2.1. Sous-programme I.2.1. Système de crédit agricole	67
2.6.1.3.2.2. Sous-programme I.2.2: Système de fonds de garantie et d'assurance pour les activités agricoles	69
2.6.1.4. Besoin en financement de l'axe	71
2.6.2. Axe II. Promotion du développement local et des infrastructures de base.....	72
2.6.2.1. Introduction.....	72
2.6.2.2. Objectifs de l'axe	73
2.6.2.2.1. Objectif général	73
2.6.2.2.2. Objectifs spécifiques.....	73
2.6.2.3. Principes généraux de l'axe	73

2.6.2.4. Programmes de l'axe.....	74
2.6.2.4.1. Programme II.1. Renforcement des capacités locales	74
2.6.2.4.1.1. Sous-programme II.1.1. Appui à la planification locale du développement	75
2.6.2.4.1.2. Sous-programme II.1.2. Appui à la gestion	76
2.6.2.4.2. Programme II.2. Renforcement des infrastructures de base.....	78
2.6.2.4.2.1. Sous-programme II.2.1. Développement des infrastructures socio-économiques de base	78
2.6.2.4.2.2. Sous-programme II.2.2. Gestion des infrastructures de base	79
2.6.2.4.3. Programme II.3. Appui à la gestion durable des ressources naturelles	81
2.6.2.4.3.1. Sous-programme II.3.1. Inventaire et cartographie des ressources naturelles	81
2.6.2.4.3.2. Sous-programme II.3.2. Gestion concertée de l'espace rural	82
2.6.2.5. Besoin en financement de l'axe	86
2.6.3. Axe III. Amélioration de la production, de la transformation et des flux de commercialisation des produits agricoles à l'intérieur et à l'exportation	86
2.6.3.1. Introduction.....	86
2.6.3.2. Objectifs de l'Axe	86
2.6.3.2.1. Objectif global	86
2.6.3.2.2. Objectifs spécifiques.....	87
2.6.3.3. Programmes de l'Axe	87
2.6.3.3.1. Programme III.1. Développement des Filières de production.....	87
2.6.3.3.1.1. Sous-programme III.1.1. Mise au point et diffusion des pratiques d'agriculture durable	89
2.6.3.3.1.2. Sous-programme III.1.2. Intensification et diversification des productions	91
2.6.3.3.1.3. Sous-programme III.1.3. Gestion post-récolte (transformation, conservation, etc.)	92
2.6.3.3.2. Programme III. 2. Amélioration de la compétitivité et des circuits de commercialisation	95
2.6.3.3.2.1. Sous-programme III.2.1. Appui au développement des marchés	96
2.6.3.3.2.2. Sous-programme III.2.2. Normalisation de la qualité et de la salubrité des aliments	97
2.6.4. Axe IV. Promotion et développement des organisations professionnelles agricoles et rurales	100
2.6.4.1. Introduction.....	100
2.6.4.2. Objectifs de l'axe	101
2.6.4.2.1. Objectif général	101
2.6.4.2.2. Objectifs spécifiques.....	102
2.6.4.3. Caractères généraux de l'organisation du monde rural	102
2.6.4.3.1. Spécificités régionales de la structuration du milieu agricole	102
2.6.4.3.1.1. Dans les zones cotonnières.....	102
2.6.4.3.1.2. Dans les zones caféières	102
2.6.4.3.1.3. Dans les savanes vivrières.....	103
2.6.4.3.1.4. Dans le domaine du maraîchage	103
2.6.4.3.1.5. Dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture	103
2.6.4.3.1.6. Dans le domaine de l'élevage.....	104
2.6.4.3.1.6. Dans les zones cynégétiques et touristiques	104
2.6.4.3.1.7. Dans le domaine de la représentativité des OPAR : la Chambre d'Agriculture	104
2.6.4.4. Programmes de l'Axe IV	105
2.6.4.4.1. Programme IV.1. Appui à la structuration des acteurs.....	105
2.6.4.4.1.1. Sous-programme IV.1.1. Appui à l'organisation des OPAR	105
2.6.4.4.1.2. Sous-programme IV.1.2. Appui à la représentativité des OPAR dans les instances et structures ad'hoc	106
2.6.4.4.2. Programme IV.2. Renforcement des capacités des acteurs	108
2.6.4.4.2.1. Sous-programme IV.2.1. Amélioration des capacités de négociation des acteurs.....	109
2.6.4.4.2.2. Sous-programme IV.2.2. Renforcement des capacités techniques	109
2.6.4.5. Besoin en financement de l'Axe IV	112
2.6.5. Coût global de la SDRSA	113
2.7. MECANISME DE MOBILISATION DES RESSOURCES	114
2.7.1. Engagements des partenaires.....	114
2.7.2. Contribution du gouvernement.....	115
2.7.3. Participation des bénéficiaires.....	115
2.8. SUIVI ET EVALUATION DE LA SDRSA	115
2.8.1. Mécanisme de suivi et évaluation.....	115
2.8.2. Domaines de suivi	116
BIBLIOGRAPHIE	117

PREFACE

PREFACE

A la suite de la consultation sectorielle sur le développement rural et agricole qui a consacré en 1989, l'approche systémique (prônant l'appui à toutes les principales filières de production), le département en charge du développement rural et de l'agriculture se dote plus de 20 ans après, d'un document de politique qui trace le cadre dans lequel, tous les acteurs (étatique, privé, producteur, organisation professionnelle et les partenaires techniques et financiers - PTF, etc.) doivent désormais intervenir.

En effet, si le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de première génération (DSRP I) (2008-2010) a été un DSRP de reconstruction post-conflit marqué par les effets des crises internationales (financière, énergétique, alimentaire) auxquelles peuvent s'ajouter les difficultés d'ordre budgétaire, le DSRP de seconde génération 2011-2015 s'inscrit dans un contexte plus apaisé grâce aux progrès réalisés au plan de la résolution des conflits et du retour à la paix sociale, de la sauvegarde de la cohésion sociale, de l'allègement de la dette multilatérale et bilatérale du pays grâce à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE).

Dans ce contexte, le DSRP II (2011-2015) vise la poursuite et la consolidation des objectifs de paix et de cohésion sociales à travers une relance économique durable au profit de tous les centrafricains. Pour ce faire, les secteurs interconnectés du développement rural, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire sont positionnés comme socle du développement économique et social avec la responsabilisation des acteurs comme approche et stratégies d'action. Il s'agit d'un véritable changement de visions et d'approches dans lequel sont engagés tous les acteurs impliqués.

Il est à noter que pendant trois décennies, les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, issues des exploitations agricoles familiales qui occupent près de 70% de la population active du pays et qui représentent près de 55% du PIB, ont connu une croissance annuelle moyenne faible de l'ordre de 2%, inférieure au taux de croissance de la population estimé à 2,5%.

A cet égard, il paraît tout à fait raisonnable que la future relance économique soit centrée sur le développement rural et agricole dans la mesure où ce secteur recèle de potentialités énormes (15 millions d'hectares de bonnes terres, 16 millions d'hectares de pâturage, 1,9 millions d'hectares de bassins versants aménageables, etc.).

L'élaboration d'une Stratégie du Développement Rural, de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (SDRASA) viable et consensuelle qui adresse le secteur rural dans tous ses aspects, à savoir le cadre de vie de la population rurale, les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et l'environnement de la production, participe de façon efficiente à la mise en œuvre du processus du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Ainsi, la volonté de capitaliser les expériences, de valoriser les acquis et d'intégrer les différents partenaires aux discussions est effective.

De ce fait, la vision du secteur rural définie dans la SDRASA à l'horizon 2025 porte sur une agriculture centrafricaine au sens large, productive, rentable, respectueuse de l'environnement, s'appuyant sur les initiatives locales, le concept genre et la promotion du secteur privé, crée de la richesse, de l'emploi et contribue à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte de la sécurité alimentaire.

Dans cette optique, l'ensemble des axes stratégiques, décliné en programmes et sous-programmes, permettront, s'ils sont mis en œuvre de manière harmonieuse, que d'ici 2015 la croissance moyenne annuelle de l'activité agricole en terme réel atteigne 6% et que le taux d'insécurité alimentaire soit réduit de 30,6 à 15%.

Nous tenons ici à remercier particulièrement l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) qui en développant une facilité de Projet technique de coopération a accompagné la RCA dans toutes les étapes de formulation de la SDRASA.



Fidèle GOUANDJIKI

RESUME EXECUTIF

L'économie centrafricaine repose largement sur le secteur agricole (agriculture, élevage, pêche, chasse, forêt). Ce secteur emploie environ 70% de la population active du pays et contribue pour 55% au produit intérieur brut (PIB) en 2008, contre 13,1% pour le secteur secondaire et 31,9% pour le secteur tertiaire. La contribution des différents sous-secteurs de l'Agriculture au PIB agricole (PIBA) est très inégale : en 2008, la part des cultures vivrières dans le PIBA était de 51,40% alors que celle des cultures de rente (coton, café, tabac) n'était que de 1,23%. Les sous-secteurs de l'élevage (bovins, caprins, ovins), de la chasse et pêche et des forêts représentaient respectivement 22,83%, 9,60% et 14,94% du PIBA.

Cependant, en dépit de l'importance économique de ces activités et des conditions agroécologiques favorables dont elles bénéficient, les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques présentent des performances très faibles.

Le Gouvernement a entrepris de procéder à la refonte de la Stratégie de Développement Rural, de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (SDRASA) et d'en faire le noyau du Document des Stratégies de Réduction de la Pauvreté 2^{ème} génération (DSRP2) 2011 - 2015. Depuis l'arrêt des appuis financiers des partenaires à l'agriculture à partir de 1998, l'absence de mesures de pérennisation des actions menées pendant la période post-financement n'ont pas permis de sauvegarder durablement les acquis.

Comme conséquence, les performances du secteur rural sont largement en deçà des attentes, au vu des atouts et potentialités dont il regorge. De l'avis de l'ensemble des acteurs du monde rural suite aux différentes phases des états généraux, il ressort que ces contre performances s'expliquent par l'existence d'un ensemble d'obstacles et de contraintes de divers ordres : (i) le faible niveau de production et productivité agricole ; (ii) le faible niveau de commercialisation interne et externe des produits agricoles ; (iii) la précarité du cadre de vie en milieu rural ; (iv) l'insuffisance de financement des activités agro-pastorales, de pêches et piscicoles ; (v) un environnement institutionnel insuffisamment adapté et insuffisamment performant ; (vi) l'absence de coordination et de synergie entre les différents acteurs ; (vii) la faible valorisation du rôle de la femme dans le développement rural ; (viii) la persistance d'une situation d'insécurité dans les zones rurales.

Au regard de la problématique du secteur, les défis qui se posent au développement rural et de sécurité alimentaire sont en conséquence formulés autour de trois idées majeures à savoir : (i) Améliorer le cadre de vie de la population rurale ; (ii) Atteindre l'autosuffisance et la sécurité alimentaire de la Nation ; et (iii) Contribuer durablement à la relance de la croissance économique nationale.

Afin de mieux lever ces contraintes, le champ du secteur défini couvre les domaines agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, le système de financement du secteur et les infrastructures socioéconomiques, ainsi que les questions émergentes liées à l'environnement, la biodiversité, les énergies renouvelables et le changement climatique.

De ce fait, la vision du secteur retenue dans la SDRASA à l'horizon 2025, traduit l'agriculture centrafricaine, productive, rentable, respectueuse de l'environnement, s'appuyant sur les initiatives locales et le concept genre, crée de la richesse, des conditions d'émergence d'un secteur privé agricole dynamique, de l'emploi et contribue à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte de la sécurité alimentaire.

Cette agriculture devra induire à l'horizon 2015, la croissance moyenne annuelle de l'activité agricole en terme réels de 6%, le taux d'insécurité alimentaire de 15%. Pour ce faire, l'engagement de Maputo, conduira le gouvernement à contribuer au développement du secteur agricole à hauteur de 10% du budget national.

Les principes et approches nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie garantissent une finalité à l'ensemble des mesures et actions qui seront déployées à savoir une meilleure gouvernance, une meilleure

efficacité, une pérennité et une durabilité du processus. Il s'agit d'un véritable changement de visions et d'approches dans lequel seront engagés tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SDRASA. Ces principes s'articulent autour de six (6) points fondamentaux : (i) Une Gestion Axée sur les Résultats ; (ii) La mise en œuvre de la stratégie suivant l'approche sectorielle (SWAP) ; (iii) Le recentrage du rôle de l'Etat dans ses fonctions de maîtrise d'ouvrage ; (iv) La responsabilisation des bénéficiaires, du secteur privé et l'appropriation du processus par les nationaux ; (v) Les appuis sur la base des besoins des bénéficiaires ; et (vi) La prise en compte de l'approche genre.

La Stratégie de développement rural, de l'agriculture et de sécurité alimentaire (SDRASA) s'articule autour de quatre axes, à savoir : (i) Axe I. Amélioration du cadre institutionnel et de l'environnement de la production ; (ii) Axe II. Promotion du développement local et des infrastructures de base ; (iii) Axe III. Amélioration de la production, de la transformation et des flux de commercialisation des produits agricoles à l'intérieur et à l'exportation ; (iv) Axe IV. Promotion et développement des organisations professionnelles agricoles et rurales. Ces axes stratégiques sont déclinés en neuf (9) programmes et vingt et un (21) sous-programmes.

La complexité des thèmes abordés par la SDRASA et l'ampleur des réformes qu'elle accompagne demandent un engagement sur le long terme. La SDRASA s'étendrait donc sur une durée de 12 ans divisée en trois phases de 4 ans. La première phase 2011-2015 serait une phase à la fois pilote et d'impulsion des politiques d'actions sur la base d'actions prioritaires ciblées.

Cœur du DRSP 2, les besoins de financement pour la mise en œuvre de la première phase de la SDRASA (2011-2015), trouvent leurs sources dans la nécessaire cohérence avec ce cadre global et national qu'est le DSRP II, mais aussi avec le niveau sous régional, régional et international avec entre autres, la Politique agricole commune (PAC) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), le PDDAA du NEPAD et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Ces besoins sont évalués à 150,3 milliards FCFA.

Le Programme national d'investissement agricole (PNIA) constitue le cadre de mobilisation de ressources pour le financement du secteur. Le PNIA dégage les priorités parmi les programmes retenus par le SDRASA et les éclatent en plusieurs composantes pour faciliter leur financement. Les objectifs du PNIA et les engagements des différentes parties prenantes, permettant sa mise en œuvre effective, sont consignés dans le Pacte National du PDDAA. Aussi, Le mécanisme de mobilisation des ressources nécessaires devant permettre la mise en œuvre de la stratégie s'appuiera à la fois sur l'appui des partenaires au développement, sur la contribution de l'Etat et sur la participation des bénéficiaires. Un mécanisme de suivi évaluation structuré et participatif permettra un cadrage continu de la stratégie avec son outil d'exécution, le PNIA et les cadres politico-stratégiques qui le contiennent et ci avant cités.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDA	Agence centrafricaine de développement agricole
AFD	Agence française de développement
AGR	Activités génératrices de revenus
ANDE	Agence nationale de développement de l'élevage
ARDESAC	Appui à la recherche développement durable des savanes d'Afrique centrale
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique centrale
BEC	Budget de l'Etat centrafricain
BPA	Bonnes pratiques agricoles
BTS	Brevet de technicien supérieur
CE	Commission européenne
CEBEVIRHA	Commission économique de bétail, de la viande et des ressources halieutiques
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CENTRAPALM	Centrafricaine des palmiers
CESDES	Centre d'étude et de service pour le développement économique et social
CIRAD	Centre international de recherche agronomique pour le développement
CFAE	Centre de formation et d'animation Elim
CFAR	Centre de formation et d'animation rurale
COMIFAC	Commission des ministres sur les forêts d'Afrique centrale
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CREF	Centre rural d'éducation et de formation
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
ECOFAC	Ecosystèmes forestiers d'Afrique centrale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FED	Fonds européen de développement
FELGIP	Fédération locale des groupements d'intérêts pastoraux
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FERGEC	Fédération régionale des groupements d'éleveurs
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FNEC	Fédération nationale des éleveurs centrafricains
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GIP	Groupement d'intérêts pastoraux
GIR	Groupement d'intérêts ruraux
GTZ	Agence allemande de coopération technique
GV	Groupement villageois
HCR	Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HUSACA	Huilerie et savonnerie centrafricaine
ICRA	Institut centrafricain de la recherche agronomique
IMF	Institutions de micro-finance
IRD	Institut de recherche développement
LICUS	Low income country under stress
MASF	Ministère des affaires sociales et de la famille
MEFCP	Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche
MTE	Ministère du tourisme et de l'environnement
MTTP	Ministère du transport et des travaux publics
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement

ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisations de producteurs
PACE	Programme panafricain de contrôle des épizooties
PAM	Programme alimentaire mondial
PAOP-SE	Projet d'appui aux organisations professionnelles du secteur élevage
PASR	Projet d'appui aux structures rurales
PDA	Plan directeur agricole
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PDES	Plan de développement économique et social
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PIB	Produit intérieur brut
PIBA	Produit intérieur brut agricole
PMA	Pays les moins avancés
PMEDP	Programme des moyens d'existence durable de la pêche
PNA	Programme national d'action
PNAE	Plan national d'action environnementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTÉ	Pays pauvres très endettés
PRASAC	Pôle régional de la recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale
RCA	République Centrafricaine
RMDH	Rapport mondial sur le développement humain (PNUD)
SAP	Stratégie d'aide au pays (Banque mondiale)
SASP	Secteur agro-sylvo-pastoral
SDRASA	Stratégie de développement rural, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire
SOCADETEX	Société centrafricaine de développement des textiles
SOCASUC	Société centrafricaine de sucre
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine
UDEAC	Union douanière et économique de l'Afrique centrale
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
VIH/SIDA	Virus immunodéficientaire humain / Syndrome immunodéficientaire acquis
ZCV	Zone cynégétique villageoise

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1 : EVOLUTION DU PIB : TAUX DE CROISSANCE EN VOLUME	13
TABEAU 2 : EVOLUTION DU PIB EN VALEUR AU PRIX COURANT (MILLIONS DE FRANCS CFA).....	15
TABEAU 3 : CONTRIBUTION DES EXPORTATIONS AGRICOLES AUX EXPORTATIONS TOTALES (EN MILLIARDS DE FRANCS CFA).....	15
TABEAU 4 : EVOLUTION DES PRODUCTIONS DE RENTE EN RCA (1000 TONNES).....	15
TABEAU 5 : EVOLUTION DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES EN RCA (1000 TONNES).....	16
TABEAU 6 : EVOLUTION DES PRODUCTIONS ANIMALES EN RCA (1000 TÊTES)	16
TABEAU 7 : CONTRIBUTION DES ACTIVITÉS AGRICOLES AU REVENU TOTAL DES MÉNAGES RURAUX	17
TABEAU 8 : CAPTURES POTENTIELLES DE POISSON EN RCA (NUGENT, 1994)	22
TABEAU 9 : RENDEMENTS DES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES EN STATION ET EN MILIEU RÉEL	45
TABEAU 10 : ETAT DES PISTES RURALES ET INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ PAR RÉGION	47
TABEAU 11 : SCHÉMA SYNOPTIQUE DE LA SDRASA.....	56
TABEAU 12 : CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROGRAMME I.1.1. RENFORCEMENT DES SERVICES AGRICOLES...	65
TABEAU 13 : CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION PROGRAMME I.1.2. SYSTÈME DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE .	70
TABEAU 14 : BESOIN EN FINANCEMENT DE L'AXE 1 (2011-2015).....	72
TABEAU 15 : CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROGRAMME II.1. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS LOCALES	77
TABEAU 16 : CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROGRAMME II.2. RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE BASE	80
TABEAU 17 : CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROGRAMME II.3. APPUI À LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES	84
TABEAU 18 : BESOINS EN FINANCEMENT DE L'AXE 2	86
TABEAU 19 : CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROGRAMME III.1. DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES DE PRODUCTION.....	94
TABEAU 20 : CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROGRAMME III.2. AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION	99
TABEAU 21 : BESOINS EN FINANCEMENT DE L'AXE 3	100
TABEAU 22 : CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROGRAMME IV.1. APPUI À LA STRUCTURATION DES ACTEURS .	107
TABEAU 23 : CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROGRAMME IV.2. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS	110
TABEAU 24 : BESOINS EN FINANCEMENT DE L'AXE IV	112
TABEAU 25 : BESOINS EN FINANCEMENT DE LA SDRASA.....	113
TABEAU 26 : SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT POUR LE SECTEUR.....	114

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION PISCICOLE	20
FIGURE 2 : LES GRANDES ZONES AGRO-ÉCOLOGIQUES DE LA RCA.....	34

CHAMP D'ACTION DE LA SDRASA

Le champ d'action retenu pour la mise en œuvre de la SDRASA couvre les domaines agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, le système de financement du secteur et les infrastructures socioéconomiques, ainsi que les questions émergentes liées à l'environnement, la biodiversité, les énergies renouvelables et le changement climatique.



I. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR

1.1. Contexte géographique

Située au cœur de l'Afrique, la République Centrafricaine (RCA) a une superficie de 623.000 Km². Elle est limitée au Nord par le Tchad, au Sud par le Congo et la République Démocratique du Congo (RDC), à l'Est par le Soudan et à l'Ouest par le Cameroun. La RCA a une population estimée à 4.479.444 habitants en 2010, soit une densité de 7,2 hab./Km² (RGPH 2003). Les plus fortes concentrations de populations sont remarquées le long des axes routiers, notamment dans les préfectures de l'Ouham, l'Ouham-Pendé, la Ouaka et la Basse-Kotto et dans la périphérie de la capitale (Bangui). Le relief, très peu accidenté, est dominé par une dorsale centrale qui sépare les deux principaux réseaux hydrographiques du pays: le bassin Tchadien au nord et le bassin Oubanguien au sud.

La RCA est située sur le bouclier précambrien qui comprend deux ensembles montagneux:

- Au nord-ouest, le mont «Ngaoui» dans le massif du Yadé atteint 1.400 mètres d'altitude.
- Au nord-est, les montagnes des «Bongo» culminent à 1.330 mètres (massif Dar Challa).

Administrativement, le pays, regroupant 16 préfectures, est découpé en sept régions¹. Depuis 1994, la RCA s'est engagée dans le processus de la décentralisation prévoyant le transfert progressif des pouvoirs de décision à des organes autonomes, élus localement, tels que les assemblées régionales, les conseils de préfecture et de sous-préfecture ainsi que les conseils municipaux. Toutefois, ces instances ne sont pas encore mises en place.

1.2. Contexte macro-économique

Pays enclavé dont l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture, la RCA est encore classée parmi les Pays les moins avancés malgré ses énormes potentialités qui demeurent faiblement exploitées. En effet, sur près de 15 000 000 d'hectares de terres arables, seulement 700.000 ha sont mis en culture chaque année soit environ 2% de ce potentiel.

En effet, l'économie centrafricaine repose encore largement sur le secteur agricole (agriculture, pêche, chasse, forêt). Ce secteur emploie environ 70% de la population active du pays et contribue pour 55% au produit intérieur brut (PIB) en 2008, contre 13,1% pour le secteur secondaire et 31,9% pour le secteur tertiaire (Banque des Etats de l'Afrique centrale, BEAC, 2008). La contribution des différents sous-secteurs (agriculture, élevage, chasse et pêche, et forêts) au PIB agricole (PIBA) est très inégale : en 2008, la part des cultures vivrières dans le PIBA était de 51,40% alors que celle des cultures de rente (coton, café, tabac) n'était que de 1,23%. Les sous-secteurs de l'élevage (bovins, caprins, ovins), de la chasse et pêche et des forêts représentaient respectivement 22,83%, 9,60% et 14,94% du PIBA². Les principales productions de rente se sont généralement repliées.

Globalement, les activités rurales, malgré les conditions agroécologiques favorables dont elles bénéficient, présentent des performances très faibles. Pendant trois décennies, les sous-secteurs agriculture et élevage, qui occupent près de 75% de la population active du pays et représentent près de 50% du PIB, ont connu une croissance annuelle moyenne faible de l'ordre de 2%, inférieure de fait au taux de croissance de la population estimé à 2,5% lors du recensement de la population de 2003 (BEAC, 2009).

¹ Plateaux, Equateur, Yadé, Kagas, Fertit, Haut-Oubangui, Bangui.

² Etudes et statistiques. Banque des états de l'Afrique centrale, BEAC, juillet 2008.

Tableau 1 : Evolution du PIB : Taux de croissance en volume

Secteurs	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
1- Agriculture	-1,8%	7,1%	-0,5%	0,9%	2,3%	1,0%	2,9%	4,4%	3,2%	4,6%
11 Vivriers	-1,8%	7,4%	2,3%	1,7%	2,2%	1,2%	2,9%	3,5%	3,1%	4,1%
12 Cultures de rente	-1,1%	2,2%	-54,8%	-36,9%	10,6%	-11,1%	2,6%	73,4%	8,0%	24,1%
2- Elevage	3,0%	3,0%	0,5%	0,7%	1,8%	1,1%	0,8%	2,0%	2,4%	2,3%
3- Chasse, pêche	3,0%	2,7%	2,6%	2,5%	2,5%	1,4%	1,0%	1,8%	1,7%	1,6%
4- Forêts	27,7%	4,7%	-3,9%	-24,2%	0,4%	-5,9%	23,6%	7,1%	20,4%	12,9%
5- Industries	4,2%	2,4%	-2,2%	-7,8%	2,6%	4,7%	6,1%	7,0%	24,4%	30,3%
6- Services	1,7%	-5,8%	-2,0%	-13,1%	0,9%	3,9%	3,8%	2,7%	4,0%	4,9%
PIB	1,9%	0,6%	-0,6%	-7,1%	1,0%	2,4%	4,1%	4,6%	7,7%	9,2%

Source : BEAC, 2009.

Les secteurs d'activités ont connu en 2009 des évolutions internes contrastées. Le secteur primaire a connu entre 2008 et 2009 une décroissance en volume (-0,9%) conséquence du déclin des activités forestières. Celles-ci ont subi une chute de production égale à 31,8%. La production de grumes en 2009 a été de 348.779 m³ contre 555.143 m³ en 2008. Celle des sciages a été de 59.083 m³ en 2009 contre 74.089 m³ en 2008. L'activité forestière serait pénalisée par des coûts de transport élevés, une impraticabilité des routes, par l'absence d'investissements lourds, et par la saturation du marché international entraînant une baisse du cours des bois.

En revanche, la production de coton-graine a progressé, passant de 947 tonnes en 2008 à 1.438 tonnes en 2009. La croissance de cette activité serait notamment subordonnée à la reprise de la culture dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, à la réhabilitation de l'usine de Pendé et de celle de Guiffa. La filière café a également progressé. Le volume de café marchand exporté a atteint 3.545 tonnes en 2009 contre 3.473 tonnes en 2008. Cette bonne performance résulterait d'une providentielle répartition des pluies, d'un redressement des cours mondiaux, de la poursuite des travaux d'entretien des caféières, et enfin de l'acquisition de matériels pour les laboratoires techniques de l'ORCCPA des postes de Bangui et Bambari. L'élevage, enfin, a connu une croissance de 2% en 2009. Il contribue à hauteur de 12,7% dans la formation du PIB. Ce bon résultat serait la conséquence du retour progressif des éleveurs dans les zones d'élevage à la faveur du rétablissement de leur sécurité.

Le secteur secondaire a connu une faible progression en 2009 (1,8%) à cause de la contre performance de l'industrie extractive (baisse de 8,5% en 2009). La production des diamants en 2009 a été de seulement 310.468,78 carats contre 377.210,11 carats en 2008, soit une baisse de 17,7%. En revanche, la production exportée de l'or a été de 54.274,80 grammes en 2009 contre 37.085,61 grammes l'année précédente. Ces mauvais résultats seraient la conséquence de la baisse de valeur des produits miniers, de l'inexistence de la police minière spécialisée et équipée, de la persistance de la fraude et de la contrebande, de la fermeture de plusieurs bureaux d'achat, du faible rendement lié au caractère rudimentaire de production.

La croissance de la production manufacturière est de 3% en 2009 contre 5,8% en 2008. Ce ralentissement pourrait être la conséquence des difficultés d'approvisionnement des sociétés en électricité et du renchérissement des coûts d'importation. Le secteur « eau et électricité » aurait

progressé de 3,9% en 2009. La production nette d'énergie électrique serait en hausse de 8,3% passant de 126 KWH en 2008 à 136 KWH en 2009. La production d'eau a atteint 9.213.013 m³ en 2009 (9.578.553 m³ en 2008) et la consommation 8.738.810 m³ (9.205.991 m³ en 2008).

Enfin, le secteur des bâtiments et travaux publics aurait connu un taux de croissance de 3,5% en 2009 (5% environ en 2008) dû aux travaux d'aménagement du quartier Galabadjia, de la voirie de Bangui par AGETIP, d'ouvrages d'art, de la construction de Lybia hôtel (500 chambres), des maisons pénitentiaires... Le secteur tertiaire a enregistré un taux de croissance de 3,5% en 2009 (3% en 2008). Les services marchands ont connu un ralentissement de leur croissance (2,2% en 2009 et 5% en 2008) imputable aux activités commerciales. Leur légère progression serait due à l'extension des réseaux de la téléphonie satellitaire de la société Moov. Les services non marchands auraient connu une hausse de 9,2% en 2009 contre une baisse de 4,8% en 2008. Il est probable que la régularité de paiement des salaires aux fonctionnaires et agents de l'Etat ait largement contribué à cette croissance.

Les perspectives économiques de 2010 à 2012 dépendent en grande partie de la consolidation de la paix, de la stabilité politique et administrative, de l'évolution des cours des matières premières et du cours du dollar, du maintien des investissements directs étrangers, de la poursuite de la mise en œuvre du DSRP II, de la relance de l'agriculture vivrière, et « de la gestion judicieuse des retombées du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres très endettés (PPTE) ». Il en résulterait un PIB en volume de 961,75 milliards de FCFA en 2010, 1039,5 milliards en 2011 et 1122,66 milliards en 2012. Les taux de sa croissance seraient respectivement de 2,8%, 4,1% et 4,6%.

L'inflation moyenne annuelle s'est considérablement réduite entre 2008 (9,3%) et 2009 (3,5%). Les pressions inflationnistes sont apparues au cours du second semestre 2008 à la faveur de la montée des prix du baril de pétrole, et se sont soldées fin 2008 par un indice de 271,7 (base 100 en 1981) contre 237,24 l'année précédente, affichant un taux d'inflation de 9,3% en moyenne annuelle. Ce rythme s'est poursuivi jusqu'en juin 2009 avant d'amorcer une tendance baissière au cours du second semestre 2009. L'indice a atteint alors, conséquence de l'amélioration de l'environnement sécuritaire et de la reprise de la production, 272,46 correspondant à un taux d'inflation de 3,5% légèrement supérieur à la norme communautaire.

Malgré ce contexte contrasté, la 4ème revue de la FRPC d'avril 2009 a été concluante et une cinquième revue positive s'est achevée fin septembre 2009. L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en juin 2009 est venue couronner les efforts consentis en matière de réformes macro-économiques et sociales et a permis au pays de bénéficier d'un allègement substantiel de sa dette extérieure.

La RCA amorce par conséquent un tournant décisif qui devrait la conduire, peu à peu, vers une stabilité sociale et politique durable. Le dialogue politique inclusif qui s'est tenu en décembre 2008 a conduit à une certaine sérénité et a renforcé la stabilité politique et sociale. Le renforcement de la gouvernance financière et économique et la consolidation des réformes en matière de finances publiques représentent dans ce contexte un enjeu majeur.

Bien que l'évolution de l'économie au cours des quatre dernières années soit bien orientée, la croissance moyenne annuelle du PIB (2006-2009) par tête n'a été que de 0,93%, niveau très inférieur au taux d'accroissement démographique estimé à 2,5% au cours de la même période. Ces mauvaises performances s'expliquent globalement par les troubles socio-politiques internes et la crise financière et économique internationale. La crise financière et économique internationale a touché la RCA à travers la chute des exportations de produits forestiers et du diamant qui représentent plus de 80% de ses recettes d'exportation (Cf. Tableau 3). Cela s'est traduit par la fermeture de compagnies et entreprises dans ces secteurs, la perte des emplois directs et indirects, ainsi qu'une forte diminution des revenus, particulièrement dans les zones de production. En 2009, l'enquête centrafricaine pour le suivi et

l'évaluation du bien être (ECASEB) révèle que 62% des individus vivent en dessous du seuil de pauvreté (données de 2008).

Tableau 2 : Evolution du PIB en valeur au prix courant (Millions de francs CFA)

Secteur d'activités	1996	2000	2005	2007	2008
1- Agriculture	147 345	162 049	199 347	231 149	243 382
11 Vivriers	138 749	153 506	196 793	226 021	237 689
12 Cultures de rente	8 596	8 543	2 554	5 128	5 693
2- Elevage	58 523	76 618	91 184	101 101	105 598
3- Chasse, pêche	27 206	30 876	38 465	42 651	44 227
31 Chasse	17 549	20 734	25 897	28 687	29 699
32 Pêche	9 657	10 142	12 568	13 964	14 528
4- Forêts	25 522	52 672	38 473	56 038	69 274
41 Grumes	13 670	37 160	25 937	38 605	49 466
42 Autres	11 852	15 512	12 536	17 433	19 808
5- Industries	83 385	90 496	95 644	111 828	146 531
6- Services	149 785	205 811	206 312	241 023	258 545
Total	491 766	618 522	669 425	783 790	867 557
Taxes / produits	13 314	12 893	20 500	34 100	38 100
Droits de douane	10 458	19 617	21 500	17 400	20 400
Produit Intérieur Brut (PIB)	515 538	651 032	711 425	835 290	926 057

Source : BEAC, 2009.

Tableau 3 : Contribution des exportations agricoles aux exportations totales (en milliards de francs CFA)

Produits	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 (a)
Coton	13,2	16,0	13,0	10,0	7,4	7,4	6,4	0,6	1,8	1,1	0,8	0,5	0,9
Café	3,6	10,0	5,0	8,5	6,4	1,8	1,0	0,8	1,0	0,9	0,8	4,2	1,1
Tabac	1,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Bois	10,3	14,9	28,1	27,9	48,9	47,2	47,9	34,6	28,3	25,6	39,8	41,9	33,6
Diamants	36,0	39,1	34,9	38,2	44,0	41,3	37,3	28,6	28,8	32,8	39,8	29,8	22,2
Autres	12,5	14,9	8,3	5,4	5,8	5,4	8,5	9,8	11,2	7,1	8,3	8,9	8,1
Total Exportation (FOB)	76,9	95,2	89,5	90,4	114,4	104,3	102,3	74,5	70,6	67,6	82,4	85,4	66,2

(a) = Estimation

Sources : Administrations centrafricaines, BEAC, Banque de France, 2010.

Tableau 4 : Evolution des productions de rente en RCA (1000 tonnes)

Produits	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Coton graine	24,5	32,9	2,2	6,8	5,5	3,7	2,3	7,5	1,0	10,5
Café cerise	8,5	4,5	2,4	3,8	3,5	1,5	7,3	1,9	3,9	5,3
Tabac	0,49	0,239	0,172	0,212	0,034	0,15	ND	ND	ND	ND

Source: Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture, 2010

Tableau 5 : Evolution des productions vivrières en RCA (1000 tonnes)

Produits	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Arachides	115,9	121,9	133,6	139,5	145,4	146,1	157,9	164,1	170,2	172,8	176,4
Manioc	560,4	561,7	564,3	565,6	566,9	572,0	595,0	601,8	619,7	632,7	646,0
Mil et sorgho	47,6	50,3	53,1	55,0	56,9	59,0	59,2	59,8	61,2	61,9	63,2
Maïs	101,0	107,0	119,0	125,0	131,0	131,0	141,1	146,7	150,9	151,0	154,2
Riz Paddy	23,1	25,3	29,7	31,9	34,1	34,1	37,6	39,1	40,0	40,9	41,7
Sésame	37,7	39,4	42,8	44,5	46,2	46,2	48,1	48,5	49,8	50,9	51,9
Courges	24,3	25,5	27,9	29,1	30,4	30,4	31,6	31,9	32,7	33,4	34,1

Source: Ministère du Plan, de l'Economie et de Coopération Internationale, 2010

Tableau 6 : Evolution des productions animales en RCA (1000 têtes)

Cheptel (1000 têtes)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bovin	3128	3200	3278	3347	3425	3501	3582	3663	3723	3807
Ovins	222	234	246	259	272	286	301	317	351	369
Caprins	2614	2763	2921	3087	3264	3450	3680	3890	4347	4599
Porcins	649	707	730	771	805	840	877	915	997	1041
Volailles	4039	4389	4575	4769	4972	5183	5402	5631	5869	6117

Source: Agence Nationale de Développement de l'Elevage, 2010

Sur le plan du commerce extérieur, les exportations de café et de coton contribuaient pour une part importante dans la valeur des ressources de devise dans le passé, avant de s'effondrer dès le début des années 2000. En effet, la part des exportations pour ces deux produits dans la valeur totale des exportations équivalait, respectivement, à 22,3% en 1993, 33% en 1997 et 26% en 2001. En raison de l'effondrement des cours mondiaux de ces produits et des difficultés financières rencontrées dans ces filières, leur contribution à la valeur totale des exportations d'origine agricole a connu une chute, passant de 17,3% en 2000 à 6,5 % en 2003 pour ne représenter seulement que 2,7% en 2008.

Malgré d'importantes ressources naturelles exploitables, la RCA demeure l'un des pays les moins développés du monde. Avec un PIB par habitant de 475 \$EU, la RCA fait partie des pays les plus pauvres³, avec un indicateur de développement humain (IDH) de 0,384, et est classée 171^{ième} rang sur 177 pays (PNUD, 2008). Ces faibles performances sont liées aux longues années de crise et de guerre, couplées à la détérioration des termes de l'échange, amorcée depuis 1997, consécutive à la chute des prix des principaux produits d'exportation (coton, café, bois, diamant) et à la baisse du dollar, ainsi qu'au gel des financements extérieurs pour non respect des engagements.

En dépit de cette conjoncture économique et financière difficile, l'économie du pays se reconstitue lentement. Soucieux de rétablir les principaux équilibres macro-économiques et de repositionner l'économie du pays sur le sentier de la croissance, le gouvernement centrafricain s'attelle activement à une reprise rapide du dialogue avec la communauté financière internationale. La première de ces mesures, est l'élaboration du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) qui a été présenté aux partenaires au développement de la RCA à Bruxelles en septembre 2007. Cet effort a permis ainsi à la RCA de franchir le point de décision de l'initiative PPTE⁴ en septembre 2007 et de

³ Pays où les habitants vivent avec moins de 1 \$EU/jour.

⁴ Pays pauvres très endettés.

bénéficier ainsi des aides multilatérales du Fonds Monétaire International, de la Banque Mondiale, et de la Banque Africaine de Développement. Les accords conclus avec ces institutions concernent : la promotion de la croissance économique avec, notamment, le renforcement de la gouvernance du secteur public ; le développement humain et l'amélioration de l'accès de la population aux services sociaux de base ; la réhabilitation des infrastructures ; le programme de lutte contre le virus VIH-SIDA.

1.3. Contribution des activités agricoles au revenu des ménages ruraux

D'après les résultats des enquêtes sur les conditions de vie en milieu rural (ECVR), réalisées par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 2005, les activités agricoles (cultures vivrières, de rente, élevage chasse et pêche) comptent pour 50,3% du revenu total du ménage rural moyen, contre 27,7 % pour les activités rurales non agricoles. La redynamisation du secteur agro-pastoral constitue donc l'une des priorités de la stratégie actuelle du Gouvernement pour la lutte contre la pauvreté et la poursuite de l'objectif de sécurité alimentaire du Pays.

En effet, le secteur rural (Agriculture, élevage, forêt et pêche) de par ses contributions significatives à la formation du PIB, aux échanges extérieurs, à la création d'emplois, et à l'alimentation des populations est d'une importance capitale pour l'économie du Pays. Ainsi, toute action visant la réduction de la pauvreté devrait toucher en priorité les populations rurales.

Tableau 7 : Contribution des activités agricoles au revenu total des ménages ruraux

Région administrative	Cultures de rente (1)	Cultures vivrières (2)	Chasse élevage (3)	% Revenus agricoles (1)+(2)+(3)	% Revenus non agricoles (total)	Revenus salariaux	Autres
Région 1. Plateaux	-0,1	26,5	16,7	43,1	18,5	19,3	19,2
Région 2. Equateur	1,3	32,8	11,1	45,2	28,4	17,0	9,4
Région 3. Yadé	1,1	45,9	13,2	60,2	26,2	7,9	5,7
Région 4. Kagas	10,7	34,6	5,9	51,3	21,7	21,2	5,8
Région 5. Fertit	0,7	25,3	9,6	35,6	18,6	47,7	0,1
Région 6. Oubangui	7,0	36,0	13,7	56,6	31,4	8,0	4,0
RCA Rurale	3,1	35,0	12,2	50,3	25,7	1,55	8,5

Source : PNUD, Rapport provisoire ECVR, 2005

1.4. Contexte historique : Evolution des politiques de développement agricole de l'indépendance à nos jours

1.4.1. De l'indépendance (1960) à la réforme agraire (1969/70)

De l'indépendance à la fin de la décennie soixante dix, le Gouvernement a fondé sa politique sur la régionalisation des zones de production. Les offices régionaux de développement (ORD) ont été créés pour exécuter les programmes et projets spécifiques à chaque zone agro-écologique, ce qui a permis l'augmentation des productions agropastorales. La stratégie d'intervention était basée sur l'approche filière. C'est ainsi que d'importants moyens humains, financiers et matériels ont été mobilisés pour encadrer les producteurs (éleveurs et agriculteurs).

Dans le domaine de la production animale, les principales zones d'élevage de la Ouaka et de la Nana-Mambéré, avec des financements extérieurs, ont permis l'essor de l'élevage dans ces deux régions. Avec la Réforme Agraire des années 70, l'Office National de Commercialisation de Produits Agricoles (ONCPA) a été créé. Mais, l'échec de cet office a porté un coup sévère à la production agricole

centrafricaine. Le secteur rural est entré en crise au cours des années 70, avec cette réforme agraire inadaptée qui a abouti à la désorganisation du secteur agricole : l'arrêt total de la recherche agronomique et la détérioration rapide des services de la vulgarisation agricole. Les conséquences de cette réforme agraire ont été importantes sur l'économie nationale et en particulier dans le secteur agricole. Après le départ précipité des coopérants, tous les projets en cours étaient arrêtés. Très vite, les productions agricoles, tout comme les rendements vont diminuer, remettant en cause les résultats des précédentes campagnes agricoles.

Sur le plan économique en général, la dissolution des structures d'intervention dont les Offices Régionaux de Développement (ORD), a été une remise en cause du système de régionalisation mis en œuvre. De plus, les difficultés de gestion de l'ONCPA n'ont pas permis la collecte des produits des mains des producteurs. Ainsi, les méventes des produits ont provoqué une crise en milieu rural, et ont contribué à la baisse du pouvoir d'achat des producteurs. En somme, la réforme agraire n'a pas produit des effets bénéfiques pour le secteur agricole et pour l'économie centrafricaine.

Dans le domaine de la production halieutique, la pisciculture fut introduite en RCA en 1952, dans le but d'améliorer la nutrition de la population. Jusqu'en 1958, la progression du nombre d'étangs familiaux fut spectaculaire (12 à 20000 étangs familiaux) en raison de l'encadrement important assuré à partir de plusieurs stations principales et d'une vingtaine de stations relais réparties dans tout le pays. Au cours des dix années qui suivirent l'indépendance, le nombre d'étangs a néanmoins progressivement périclité, en raison notamment de la mauvaise conception de la vulgarisation, du manque de personnel d'encadrement, de l'inadaptation des techniques de production, et du manque d'alevins.

A partir de 1968, un programme de relance de la pisciculture fut élaboré au niveau sous-régional, avec le concours financier du PNUD. Le projet était basé à Bangui, à la station piscicole de la Landjia, et avait pour objectifs de former des cadres et de rechercher des techniques adaptées à la sous-région. Sur la base des techniques mises au point par le projet sous-régional, plusieurs projets d'assistance technique ont été par la suite initiés en RCA, jusqu'à la fin des années 80, avec le soutien notamment du PNUD, de l'UNICEF, du FENU, de la FAO, et de l'USAID/Corps de la paix.

Le développement de la pisciculture était organisé autour de trois stations principales: le Centre piscicole national (CPN) de la Landjia à Bangui, la station de Bambari-Bengué, et la station de Bouar-Paya. Ces stations avaient pour fonction de produire des alevins, initier les activités de formation des formateurs (moniteurs) et de vulgarisation, et mettre en place des systèmes de crédit. Les systèmes de production concernaient surtout la monoculture de *Tilapia nilotica*. Des essais de polyculture *Tilapia nilotica* / *Clarias lazera*, ont également été encouragés, avec des rendements moyens dépassant 40Kg/are/an.

1.4.2. De la réforme agraire aux années 1990

En 1980, la pratique obligatoire de la culture du coton ayant existée depuis la période coloniale est levée, mais de fortes pressions de l'encadrement et de l'administration subsisteront. La Société Centrafricaine de Développement Agricole (SOCADA), société d'économie mixte Etat Centrafricain – CFDT⁵, est créée pour s'occuper de toute la filière coton et se voit confier en plus un rôle de développement agricole dans ses zones d'intervention, les savanes cotonnières. Le retour à la stabilité politique, l'encadrement technique efficace et l'augmentation des prix d'achat de coton-graine au producteur ont permis de redresser le niveau de la production et des rendements en 1984/1985 (45.516 tonnes, soit 572 kg/ha). Le secteur café a bénéficié depuis 1979 de plusieurs projets de développement

⁵ Compagnie Française de Développement des Fibres et Textiles

(ADECAF et autres) sur financement FED⁶, FAD⁷ et BAD⁸. Ce qui a permis d'accroître la production caféière jusqu'à 21.000 tonnes de café marchand en 1986.

Malheureusement, les pertes de recettes d'exportation consécutives à la baisse des cours mondiaux des produits de rente amorcée en 1986 ont contraint le Gouvernement à conclure, à la suite de la consultation sectorielle agricole de Juin 1989, des accords de crédit de financement sur des programmes d'ajustement structurel. Le Ministère du Développement Rural, à la suite de la sectorielle de Juin 1989, s'est offert un nouvel organigramme avec comme principale conséquence la redistribution des rôles : le Département s'occupant désormais de la définition des politiques agricoles, de la planification, des études, et du suivi évaluation, laissant aux projets, agences et institutions issus de la réforme, la charge des actions de développement et de recherche sur le terrain en matière agricole ; la gestion des fonds et le financement des activités du secteur de l'élevage, sont attribués au Fonds Interprofessionnel du Développement de l'Elevage (FIDE) créé en 1995 et agissant comme levier financier de l'ANDE et de la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC).

Ainsi, le Projet d'Appui aux Institutions Agricoles (PAIA), créé en 1993, a été financé par plusieurs bailleurs de fonds avec comme chef de file la Banque Mondiale. L'Etat se verra obligé de se désengager des activités de production et de commercialisation du secteur agricole. Aussi, a-t-on assisté à la dissolution de la SOCADA en 1992 et à la création en 1993 de trois nouvelles structures :

- La Société Cotonnière Centrafricaine (SOCOCA), chargée des fonctions commerciales et industrielles du coton, ainsi que des approvisionnements en intrant (semences de coton, engrais, pesticides, matériel de traitement) et des équipements de la culture attelée ;
- L'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA) chargée de la vulgarisation agricole et de la structuration du monde rural ;
- L'Institut Centrafricain de la Recherche Agronomique (ICRA) chargé de la recherche agronomique.

Dans la même période, le secteur de l'élevage a subi l'influence des transformations politiques et administratives successives avec l'exécution des projets ci-après :

- Projet de Développement de l'Elevage à l'Ouest (PDEO) de 1980 à 1986 ;
- Projet d'assainissement d'une zone d'élevage à Bambari (1980-1983) ;
- Projet de Développement de l'Elevage dans la Ouaka et la Basse-Kotto (PDEOBK) de 1983 à 1986 ;
- Projet National de Développement de l'Elevage (PNDE) de 1986 à 1992.

Tous ces différents projets ont été exécutés par les Inspections Régionales d'Elevage qui vont disparaître en 1989 pour faire place à l'Agence Nationale de Développement de l'Elevage (ANDE), structurée en directions régionales. Malheureusement, la plupart des financements extérieurs dont le PAIA n'ont pas eu d'effets durables sur la productivité agricole et prirent fin dans les années 97/98 laissant la population rurale sans encadrement.

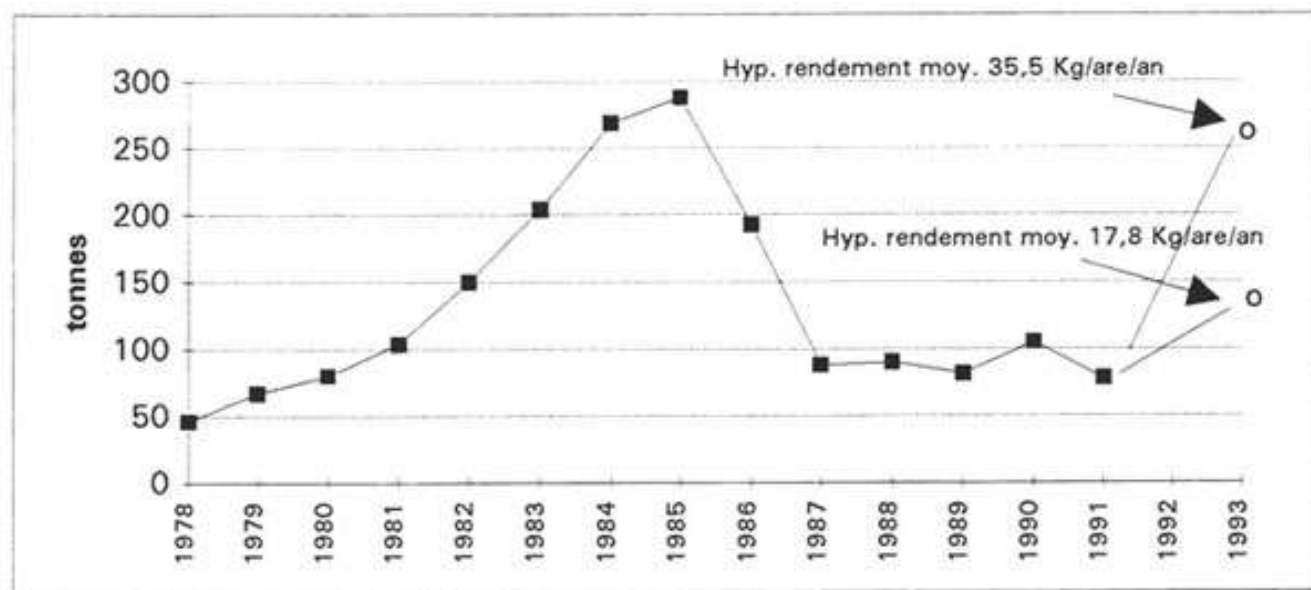
Dans le domaine de la pêche et pisciculture, on recensait 3300 pisciculteurs en 1979, opérant sur 4300 étangs totalisant une surface de 54 ha. Au milieu des années 80, la pisciculture s'était étendue dans 18 sous-préfectures (8000 pisciculteurs pour 10000 étangs). La figure 1 renseigne sur l'évolution de la production piscicole entre 1978 et 1991. La production a culminé en 1985, année de clôture d'un projet de vulgarisation financé par le PNUD, et exécuté par la FAO. En 1984, le rendement annuel moyen des étangs piscicoles était de 21,2 Kg/are.

⁶ Fonds Européen de Développement.

⁷ Fonds Arabe pour le Développement.

⁸ Banque Africaine de Développement.

Figure 1 : Evolution de la production piscicole



Le déclin de la pisciculture à partir de la deuxième moitié des années 80 résulte principalement des facteurs suivants : (i) problème de conception des projets (objectifs ambitieux sur le plan quantitatif, approche assez "dirigiste", assistance technique et financière excessive...); (ii) retrait trop rapide des projets; (iii) manque de moyens de l'administration pour poursuivre les efforts entrepris par les projets; et (iv) différents problèmes d'ordre technico-économique (choix des sites, sécheresses successives, difficulté d'approvisionnement en aliments peu onéreux, difficulté d'approvisionnement en alevins de clarias...). D'autres facteurs comme le manque d'enracinement de l'activité piscicole dans le tissu socio-économique rural, où l'économie de cueillette est prédominante, doivent également être pris en compte.

1.4.3. De 1998 à nos jours

Cette période marque l'arrêt des financements de l'agriculture par les bailleurs avec toutes les conséquences qui en découlent. L'absence de mesures de pérennisation des actions menées pendant la période post-financement de la Banque Mondiale, du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), de l'Union Européenne (UE) et de la BAD, n'a pas permis de sauvegarder durablement les acquis. Si bien qu'on assiste actuellement à l'insuffisance des services fournis aux producteurs et leurs organisations professionnelles.

La filière cotonnière traverse une crise sans précédent qui oblige à une nouvelle restructuration

La mise en liquidation de la SOCOCA, détenue majoritairement par l'Etat, et la création de la Société Centrafricaine de Développement des Textiles (SOCADETEX) en 2002, détenue majoritairement par des privés, n'ont pas permis de relancer la production et de mettre en place un dispositif sécurisant les revenus des producteurs. La production des trois dernières années stagne autour de 6.000 tonnes, (elle était d'environ 47.000 tonnes en 1997-1998) et chaque année une partie des producteurs n'est pas rémunérée pour sa production. Ceci a été à l'origine des arriérés dus aux cotonculteurs de 2002 à 2005, apurés en 2007 par le gouvernement avec l'appui financier de l'Union européenne.

Avec une production, en 2005 de 3500 tonnes de coton-graine, pour 1700 tonnes de coton-fibre, la filière coton a connu une dégringolade sans précédent, la plaçant loin des campagnes glorieuses de 1997/1998. Si l'insécurité qui affecte les principales zones de production du coton explique une grande partie de la chute de la production, celle-ci a commencé avec les réformes hasardeuses de la filière. Le

déclin de la filière coton amorcé avec la SOCADA dans les années 80 s'est poursuivi avec la SOCOCA, puis la SOCADETEX.

En 2006, le Département a créé, par arrêté n°05/MDR/DIRCAB/06 du 24 janvier 2006 et N°0070/MDR/DIRCAB.06 du 05 février 2006 à titre provisoire et au sein de l'ACDA avec comptabilité séparée, une Cellule Coton chargée de réaliser la campagne cotonnière (achat de coton graine, égrenage et commercialisation de la fibre) jusqu'à la mise en place d'une nouvelle structure chargée de la conduite de la campagne cotonnière dans le pays. Les activités de la cellule sont financées par les recettes fibres et les appuis financiers de l'Etat. Avec l'appui du Gouvernement, l'ACDA/Cellule Coton a pu maintenir dans un premier temps la culture du coton de 2005 à 2009 et à relancer celle-ci depuis 2009/2010. C'est ainsi que la production cotonnière est passée de 900 tonnes en 2008/2009 à 10.500 tonnes en 2009/2010 et une projection de production de 15.000 tonnes en 2010/2011. Les soutiens de l'Etat ont permis à la Cellule de réactiver l'Usine de Guiffa mise en veilleuse depuis le démarrage de la SOCADETEX en 2003 qui s'ajoute à celle de Bossangoa et de Bambari.

La filière caféière a été mise à mal par la chute des cours

En effet, l'effondrement des cours mondiaux du café en 2001 et 2002 a particulièrement fragilisé la filière centrafricaine, caractérisée par des coûts élevés de collecte et de transport. Elle a abouti à une situation extrêmement précaire, où le nombre d'opérateurs dans les activités de commerce et d'exportation est très réduit et où ceux-ci investissent peu de temps et de moyens aux activités de commerce et d'exportation du café. De 11.000 tonnes produites lors de la Campagne 2000/2001, la production a chuté à 1.600 tonnes en 2005/ 2006.

Si la chute des prix et l'abandon de nombreuses plantations expliquent cette contre performance, le désengagement de l'encadrement de la filière, l'absence d'informations aux producteurs, le coût élevé de l'entretien des plantations, ont conduit à leur démotivation et démobilisation. Cependant, le gouvernement a pris en 2009 et 2010, des mesures incitatives à la reprise de la production caféière en faveur des producteurs (fourniture de petits outillages, produits et appareils de traitement, facilités de récolte et de reprise des plantations abandonnées) d'une part, et la remise en état des usines par des fonds d'entretien en faveur des usiniers d'autre part.

Le tabac, une filière en grandes difficultés

Concernant le tabac, après la faillite de la Société Centrafricaine de Tabac (SCAT), une société privée de droit centrafricain, la Compagnie d'Exploitation des Tabacs Centrafricains (CETAC), a pris le relais, avant d'être mise en liquidation, abandonnant ainsi les producteurs à leur triste sort.

La Pêche et l'aquaculture, une filière qui demeure encore artisanale

L'analyse du potentiel de production de cette filière a poussé le gouvernement à élaborer différentes stratégies pour la relance de cette filière qui reste encore artisanale. Il s'agit notamment :

- **Du Plan d'Actions des Pêches et Aquaculture (2003 – 2012).** Adopté en 2002, le Plan d'Actions des Pêches et Aquaculture est intégré dans le Plan Directeur Agricole. Trois programmes ont été proposés dans ce plan d'actions. Il s'agit: (i) du Programme de renforcement des capacités institutionnelles. Un cadre institutionnel doit être mis dans des conditions favorables pour assurer à l'administration chargée du secteur des pêches et pisciculture ses nouvelles fonctions pour le désengagement de l'Etat en accompagnant les acteurs dans la prise en main des activités de production ; (ii) du Programme de professionnalisation de la filière pêche. Ce programme vise à créer les conditions pour une meilleure valorisation de la filière pêche afin qu'elle joue un rôle efficace dans l'économie de la RCA ; (iii) du Programme de professionnalisation de la filière pisciculture. Les projets proposés

dans ce programme visent à créer les conditions pour une pérennisation des activités piscicoles, une durabilité des productions et une amélioration des conditions de vie des populations.

- **Du projet de Cadre stratégique pour un développement durable de l'aquaculture (MEFCP/FAO 2009).** Selon ce document, les objectifs de développement du sous-secteur de l'aquaculture en RCA sont de : (i) satisfaire la demande locale et contribuer à la balance commerciale des produits aquacoles ; (ii) créer des opportunités d'emploi dans les zones urbaines et rurales ; (iii) d'améliorer l'efficacité de la gestion des ressources naturelles.
- **Du Plan de développement durable des pêches et de l'aquaculture en RCA,** qui s'inscrit dans le cadre du Programme ACP Fish II. L'objectif global de ce programme est de favoriser la gestion durable et équitable des pêches, une des sources importantes de protéines d'origine animale dans l'alimentation de la population, et ainsi d'apporter une contribution forte à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

En RCA, compte tenu du manque de statistiques de production, des conditions changeantes de l'environnement aquatique d'une année sur l'autre, et aussi compte tenu de l'insuffisance de connaissances sur la dynamique des peuplements piscicoles, il n'est pas réaliste de donner une évaluation précise du potentiel halieutique centrafricain. En utilisant des modèles mathématiques, il est néanmoins possible d'estimer les captures potentielles. La production potentielle peut ainsi être estimée entre 20 000 et 50 000 t/an, toujours en fonction des conditions climatiques.

Tableau 8 : Captures potentielles de poisson en RCA (Nugent, 1994)

Cours d'eau	Superficie du bassin versant (Km ²)	Projection de captures			
		Forte inondation		Faible inondation	
		Tonne/an	% total	Tonne/an	% total
Bassin de l'Oubangui	304 500	8 600	17 %	8 600	42 %
Sangha	73 000	1 500	3 %	1 500	7 %
Total	623 000	51 500	-	20 500	-

La pisciculture en RCA est souvent ressentie comme un échec, surtout si l'on compare la production piscicole actuelle avec les prévisions établies par les politiques et projets de développement depuis une trentaine d'années. La production actuelle est estimée à environ 250-300 t/an. Il existe cependant aujourd'hui un noyau de pisciculteurs devenus autonomes dans la gestion d'une exploitation piscicole, qui pratiquent la pisciculture au titre des activités de diversification de l'agriculture (agro-pisciculteurs).

1.4.2. Réformes institutionnelles de 1993

Les lendemains de l'Indépendance ont été marqués par une production agro-pastorale florissante. Des institutions, comme l'Office Régional du Développement (ORD), implantées dans les grandes zones de production agricoles du pays, ont joué un rôle dans l'augmentation des productions vivrière et maraîchère. La déconfiture de la SOCADA, de la Caisse de Stabilisation du Café (CAISTAB), victimes de ponctions financières inconsidérées, a laissé de nombreux producteurs dans le désarroi, avec des productions invendues ou non payées, alimentant le mécontentement général de la population, à l'avènement du multipartisme.

Sur le constat du déclin achevé de l'Agriculture centrafricaine, les bailleurs de fonds, avec comme Chef de file la Banque Mondiale, après avoir dressé le constat de l'inefficacité de l'Administration Centrale à conduire efficacement une politique capable d'assurer durablement la relance du secteur agro-pastoral, ont financé des Etudes aboutissant, en 1993, à des réformes, avec la restructuration de soutien aux

filières de productions agricole et animale, avec un service d'appui à la politique et des Agences de soutien à la production agro-pastorale.

1.4.2.1. Services d'appui à la politique de développement rural

Les institutions nationales qui interviennent dans la politique de développement du secteur agricole et rural sont multiples. Les ministères suivants sont directement impliqués dans le secteur: le Ministère de développement rural et de l'agriculture (MDRA), le Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche (MEFCP), le Ministère du tourisme et de l'environnement (MTE), le Ministère des affaires sociales et de la famille (MASF) et le Ministère du transport et des infrastructures (MTI). Toutefois, d'autres ministères interviennent de manière spécifique pour le développement du secteur rural, il s'agit: du Ministère du plan, de l'économie et de la coopération internationale (MPECI), du Ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique (MMEH), du Ministère de l'intérieur et de l'administration du territoire (MIAT) et du Ministère de la santé public (MSP). Le nombre relativement élevé de ces ministères pose un problème de coordination de leurs interventions sur le terrain. De même, l'absence d'un cadre institutionnel approprié de concertation entre les acteurs constitue une contrainte au développement harmonieux du secteur.

De manière spécifique, la mission de conception, de formulation, d'exécution et de suivi des politiques agro-pastorales est dévolue au MDRA. En janvier 2005, un nouvel organigramme a été adopté par le département révisant ainsi l'organisation par la création de quatre (4) Directions Générales au niveau central (Direction Générale de l'Agriculture, Direction Générale de l'Elevage, Direction Générale des Services Régionaux et Direction Générale de l'Administration et des Ressources). Au niveau déconcentré, le MDRA est représentée par sept directions régionales de l'agriculture et des structures d'appui.

1.4.2.2. Efforts d'investissements récents dans le secteur

Les efforts d'investissement récents dans le secteur rural peuvent se résumer aux engagements des partenaires au développement de la RCA pour le financement des activités des différents programmes ci-dessus.

- La mission d'appui à la mise en place des Pôles régionaux de développement, réalisée par l'Union Européenne en février 2010, a mis en relief l'indispensable consolidation des projets sous le 10^{ième} FED, en particulier du Projet de micro-réalisation (PMR2) (7 millions d'euros) et de relance de l'économie rurale (8 millions d'euros) et l'intégration des activités. C'est dans cet esprit qu'un avenant au PMR2, d'un montant de 16,34 millions d'euros a été formulé, mais n'est pas encore signé.

L'objectif du PMR2, pour 2011-2012, est de favoriser : (i) le renforcement des capacités des acteurs locaux à identifier, élaborer, mettre en œuvre et gérer des initiatives durables ; (ii) la relance économique locale et la restauration de services sociaux de base fonctionnels ; (iii) la gouvernance, la coordination et le suivi du programme dans le cadre de la restauration des services de l'Etat.

- La Banque Africaine de Développement (BAD) intervient actuellement dans la mise en œuvre du programme de développement local à travers : (i) le projet de développement communautaire et d'appui aux groupes vulnérables d'un montant de 6,24 milliards de FCFA ; (ii) le projet d'appui à la réhabilitation d'infrastructures rurales d'un montant de 3 milliards de FCFA (2 marchés à bétail, 2 abattoirs, 2 marchés communaux, 1 marché rural, 60 km de pistes, équipement de 6 laboratoires d'analyse et de contrôle des produits, réhabilitation et équipement de 2 centres de formation professionnelle) (iii) le projet d'alimentation en eau potable et

d'assainissement de trois chefs-lieux de préfecture (Bambari ; Sibut ; Bangui), d'un montant de 7,82 milliards de FCFA.

- La Banque Mondiale intervient actuellement dans la mise en œuvre du sous-programme de développement local à travers le cofinancement avec la BAD, pour un montant de 8 millions USD du projet de développement communautaire et d'appui aux groupes vulnérables. Le projet comporte quatre volets : (i) le renforcement des capacités pour le développement rural ; (ii) le fonds d'action prioritaire ; (iii) le fonds de développement local ; (iv) la gestion, le suivi et l'évaluation du projet.

La Banque Mondiale instruit également un projet d'appui au secteur agricole, spécifiquement d'appui aux infrastructures rurales pour un montant de 24 millions USD dont la mise en œuvre débiterait avant fin 2011.

- Le Fonds international de développement agricole (FIDA), afin de concentrer ses investissements dans les zones à la fois sécurisées et facile d'accès, envisage de financer un projet qui couvrira les quatre sous-préfectures suivantes : Bouar, Baoro, Yaloké et Bouca. En outre, il ouvre la voie à la réflexion, visant à créer dans la zone d'intervention du projet un environnement favorable au développement du secteur agricole, à travers un appui aux services publics impliqués, aux organisations paysannes et à leurs faîtières.

Quatre composantes seront mises en œuvre : (i) le développement des productions agricoles ; (ii) l'appui à l'accès aux marchés et l'amélioration du cadre de vie ; (iii) le renforcement des capacités des producteurs et des services techniques d'appui ; (iv) la coordination, le suivi-évaluation et la gestion. Le projet serait financé dans un premier temps par un don du FIDA de 9 millions de \$US. Le Fonds international de l'OPEP serait intéressé à cofinancer le projet sur le volet infrastructures sous forme d'un prêt à hauteur de 6 millions de \$US.

1.4.2.3. Services d'appui aux productions agro-pastorale et halieutique

Les activités de recherche agricole sont coordonnées et exécutées par l'Institut centrafricain de la recherche agronomique (ICRA), créé en avril 1993 et placé sous tutelle du MDRA. Les domaines de recherche et de compétences de l'ICRA portent sur les cultures vivrières⁹ et industrielles¹⁰, l'élevage, l'économie rurale¹¹, la technologie agro-alimentaire, la production de semences, la défense des cultures, la gestion et conservation des sols, le système d'information géographique et l'agroforesterie. Au niveau régional, l'ICRA est impliqué dans le Pôle régional de la recherche appliquée au développement des systèmes agricoles d'Afrique centrale (PRASAC), regroupant les structures de recherche des six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de leurs partenaires (CIRAD, IRD, Université de Leyden). L'ICRA éprouve d'énormes difficultés financières pour assurer son fonctionnement depuis la suspension du financement de la Banque mondiale en 1998. Les ressources budgétaires (moins de 50 millions de FCFA/an) allouées par l'Etat sont difficilement mobilisables. En outre, les derniers événements d'octobre 2002 et de mars 2003 avec leur cortège de pillages et de destruction d'équipements et d'infrastructures immobilières ont aggravé la situation de l'ICRA.

La vulgarisation agricole est assurée par l'Agence centrafricaine de développement agricole (ACDA), pour le sous-secteur agriculture, et l'Agence nationale de développement de l'élevage (ANDE), pour le sous-secteur élevage. L'ACDA s'occupe de l'encadrement des agriculteurs, de leur formation ainsi que

⁹ Plantes à racines et tubercules, céréales, légumineuses à graines, protéagineux, bananiers et plantains, fruits et légumes.

¹⁰ Coton, café, poivrier, colatier.

¹¹ La gestion des exploitations agricoles; les marchés et filières; les études technico-économiques; les études du système de production; les études du système agraire.

de la coordination des activités d'animation et de structuration du milieu rural. Suite à l'arrêt du financement de la Banque mondiale en 1998, l'ACDA n'est plus opérationnelle sur le terrain car elle manque cruellement de moyens de fonctionnement. L'ANDE, quant à elle, s'occupe de l'encadrement des éleveurs de gros et petit bétail. Elle a pour mission l'augmentation de la productivité du cheptel, le renforcement des capacités des organisations professionnelles de l'élevage, et partant la réduction de la pauvreté des éleveurs. Comme l'ACDA, l'ANDE manque de moyens nécessaires pour appuyer correctement les éleveurs.

La formation relève du MDRA et du Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (MENES). Le Collège technique de développement rural (CTDR) de Grimari (Ouaka), assurant la formation des techniciens dans le domaine de l'agriculture et l'élevage, des eaux et forêts et du génie rural, relève du MDRA. L'Institut supérieur de développement rural (ISDR) de Mbaïki (Lobaye), sous tutelle du MENES, assure la formation des techniciens supérieurs (BTS) en agriculture et élevage, et des eaux et forêts et des ingénieurs agronomes dans les options agronomie, phytotechnie, zootechnie, eaux et forêts. Certaines organisations non gouvernementales (ONG) sont aussi très actives dans la formation des producteurs dans divers domaines (production agricole, gestion des ressources, santé, protection de l'environnement, alphabétisation, etc.). Il s'agit notamment: (i) du Centre rural d'éducation et de formation (CREF) qui appuie les producteurs (formation, animation) dans la Kémo, la Nana-Gribizi et dans la sous-préfecture de Grimari ; (ii) de l'ECHELLE qui appuie, conjointement avec Solidarités Internationales les pisciculteurs et les riziculteurs dans la zone périurbaine de Bangui, de Bozoum et de Ndélé ; (iii) du Centre de formation et d'animation rurale (CFAR) qui appuie les producteurs vivriers, maraîchers et de petit bétail dans l'Ouham; (iv) du Centre de formation et d'animation Elim (CFAE) qui appuie la production fruitière dans la Basse-Kotto; (v) de CARITAS qui intervient dans la Ouaka, la Nana-Mambéré, l'Ouham-Pendé, la Lobaye et la zone périurbaine de Bangui ; (vi) de COOPI qui appuie les producteurs dans la Kémo, l'Ombella-M'poko, l'Ouham.

Le secteur de crédit rural n'est pas développé. Depuis la liquidation de la Banque de crédit agricole et de développement (BCAD) en 1987, il n'existe plus de véritable banque spécialisée en crédit pour le secteur agricole et rural. Dans la zone cotonnière, les producteurs de coton bénéficiaient de crédits en intrants (engrais, insecticides, etc.) distribués par la société cotonnière. Au cours de ces dernières années, les caisses de crédit mutuel et les caisses d'épargne et de crédit se sont largement développées avec l'appui des bailleurs en zone urbaine mais non en zone rurale. Les populations rurales n'ont quasiment pas d'accès à des services financiers pour réaliser des investissements dans le secteur rural.

En matière de structuration du monde rural, la promotion des groupements de producteurs a permis la mise en place de plus de 2 100 groupements dont environ 57% sont concentrées dans la zone des savanes cotonnières. D'une manière générale, les principaux types d'organisation suivants peuvent être distingués:

- Les **groupements d'intérêts ruraux (GIR)** sont des organisations regroupant essentiellement les producteurs de coton. Ces groupements ont été mis en place dans l'objectif du développement de la production cotonnière et d'une meilleure organisation de la collecte et de l'achat du coton graine au niveau des producteurs. Il existait 1.202 GIR en 2000, aujourd'hui, 20% seulement peuvent être considérés comme opérationnels.
- Les **groupements d'intérêts pastoraux (GIP)**, initiés en 1986 par la Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC), sont des organisations de base regroupant les éleveurs de gros bétail. L'objectif principal assigné à ces organisations est de promouvoir l'élevage de bovins et de défendre les intérêts des éleveurs. On dénombre actuellement : (i) 6 Fédérations régionales des groupements d'éleveurs (FERGEC) ; (ii) 41 Fédérations locales de groupements d'intérêts pastoraux (FELGIP) ; et (iii) 295 Groupements d'intérêts pastoraux (GIP).

- Les **coopératives de planteurs de café** sont les structures de base réunissant les producteurs de café. En 1998, il existait 350 coopératives dans l'ensemble de la zone caféière (sud-ouest et sud-est). Les activités de ces coopératives sont au ralenti du fait de la crise que connaît la filière café.
- Les **groupements villageois (GV)** sont les organisations de base mises en place par les structures d'intervention dans la zone des savanes vivrières du Centre-Ouest (Ombella-M'Poko et Nana-Mambéré). En 2003, on dénombrait 295 GV fonctionnels dans la zone des savanes vivrières.

En principe, toutes ces organisations sont régies par la Loi 61/233 du 27 mai 1961 sur les associations et la Loi 61/267 du 28 novembre 1961 et le Décret d'application N°61/215 du 30 décembre 1961 portant sur les coopératives. Néanmoins, la mise en application de ces textes n'est pas tacite et bon nombre de ces structures ne disposent pas de statut ni de règlement intérieur devant régir leur organisation et leur fonctionnement.

Les Organisations non gouvernementales (ONG) appuient et concourent au renforcement des actions entreprises par les structures publiques en termes d'animation et de formation des producteurs. Celles-ci peuvent être classées en deux catégories:

- les ONG internationales qui sont liées par une convention avec le Gouvernement centrafricain. Il s'agit principalement de CARITAS, COOPI, Solidarités Internationales, Action contre la faim, Secours catholique, OXFAM Québec, etc. qui interviennent dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de l'animation rurale;
- les ONG locales telles que Echelle, CFAR, CFAE, CREF, FNEC ont des interventions diverses auprès des producteurs. Elles bénéficient en général d'appuis financiers extérieurs pour la mise en œuvre de leurs opérations;

Le manque de coordination de leurs activités, d'accès à l'information appropriée et de ressources humaines qualifiées sont les principales contraintes auxquelles doivent faire face les ONG.

1.4.3. Politiques agricoles menées de 2005 à nos jours

Dans le but de renforcer la sécurité alimentaire et réduire la vulnérabilité des populations, le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires a engagé des mesures institutionnelles et politiques.

Sur le plan institutionnel. Les mesures prises portent sur : (i) le renforcement du dispositif d'encadrement des producteurs en personnel et de qualité et en matériel roulant ; (ii) l'élaboration et l'adoption d'un texte portant sur l'organisation et le fonctionnement des organisations professionnelles agricoles avec l'aide de la coopération française ; (iii) la création de l'Office National de Matériel Agricole (ONMAP) pour gérer le matériel des travaux agricoles ; et (iv) la création du Fonds de Développement Agro-pastoral (FDAP) pour financer la recherche, le conseil agricole, et les activités des organisations des producteurs.

Sur le plan de la production. Les mesures engagées portent sur : (i) la lutte contre la flambée des prix à travers la production et l'amélioration des semences et la fourniture de petits matériels et équipements sur financement de l'Union Européenne ; (ii) la réduction de l'impact de la flambée des prix à travers l'amélioration de la qualité des semences, la construction des aires de séchage, la structuration des organisations paysannes et le renforcement de la capacité des producteurs et des agents sur financement de la Banque Mondiale ; (iii) l'appui à la Réhabilitation des Infrastructures Rurales (PARIR) à travers le renforcement de capacités des structures sous tutelle, la formation des agents et des producteurs, la réhabilitation des pistes rurales sur financement de la BAD ; (iv) l'appui à l'organisation de la commercialisation du sésame sur financement de multi-donateurs (OMC, CCI, PNUD, BM, FMI, UE).

La phase d'extension de cet appui prendra en compte la commercialisation de l'arachide et de maïs et les autres préfectures non couvertes.

Dans le domaine des forêts. Les mesures prises ont consisté principalement en la mise en place : (i) d'un mécanisme d'octroi et de contrôle de permis d'exploitation et d'aménagement des forêts ; (ii) d'un mécanisme de gestion et de sécurisation des recettes des produits forestiers (grumes ; planches ; etc.) ; (iii) de brigades mobiles d'intervention forestières et fauniques.

Dans le sous-secteur de ressources fauniques. La politique de gestion est basée principalement sur la création d'un réseau d'aires protégées (Parcs et Réserves de Faunes) devant constituer des atouts en matière de développement et de gestion durable de la faune. Le sous-secteur cynégétique centrafricain a une importance économique non négligeable (source de recette fiscale ; activités touristiques ; création d'emplois, etc.). En outre, l'intégration des populations locales à la gestion des ressources fauniques a permis de créer des structures de gestion communautaire que sont les zones cynégétiques villageoises (ZCV).

En matière de pêche et pisciculture. Les actions prévues ont porté sur : (i) la structuration et l'organisation des filières pêche et pisciculture ; (ii) la relance de la pisciculture périurbaine et rurale professionnelle ; (iii) le renforcement des capacités en matière de gestion durable des ressources aquatiques et stock de production ; (iv) l'amélioration des techniques de transformation et de conservation des poissons ; etc.

En matière de nutrition. Etant donné la situation post-conflit du pays, les diverses politiques menées dans ce domaine se résument en la mise en place d'une aide alimentaire et d'un système national de suivi de la sécurité alimentaire. Ainsi, deux projets d'aide alimentaire d'urgence sont mis en place par le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Il s'agit du Projet d'Appui aux populations en situation de post conflit (IPSR 10189.1) et du Projet d'Appui à l'éducation pour tous et à la santé (Projet de développement 10 361.0). Ces projets permettent d'identifier les problèmes de sécurité alimentaire et de définir un mécanisme adapté d'alerte précoce en matière de malnutrition et de sécurité alimentaire d'ici 2015.

1.4.4. Conclusion : leçons et essais de solutions

Trois leçons fondamentales peuvent être tirées de l'analyse de l'évolution des politiques agricoles RCA.

- le financement du secteur agropastoral et halieutique centrafricain est majoritairement assuré sur des ressources extérieures ;
- l'absence de mesures de pérennisation des actions menées pendant la période post-financement de la Banque Mondiale, du FIDA, de l'Union Européenne (UE) et de la Banque Africaine de Développement, n'a pas permis de sauvegarder durablement les acquis. Par conséquent, on assiste actuellement à l'insuffisance des services fournis aux producteurs ruraux et leurs organisations professionnelles ;
- la population rurale est rarement associée à l'élaboration des politiques de développement agricole.

Aujourd'hui, il s'agit pour l'Etat, en partenariat avec les acteurs, de définir une politique agricole adaptée à la situation actuelle de pauvreté et de désorganisation du monde rural et de mettre en place un dispositif d'appui favorisant le développement des initiatives économiques et sociales en milieu rural, afin d'inverser les tendances régressives de ces dernières années. En effet, par rapport aux objectifs prioritaires fixés par le gouvernement dans le cadre de la réduction de la pauvreté, le secteur agricole

sera amené à jouer un rôle déterminant dans la mesure où il offre, et offrira encore longtemps, la majorité des emplois et de revenus dans l'ensemble de l'économie nationale.

Il faut également rappeler que conformément à sa politique économique, l'Etat entend se désengager des activités de production et de commercialisation. C'est pour cela qu'il a amorcé le processus de privatisation qui mérite d'être accompagné par la mise en œuvre de la politique de décentralisation/déconcentration au profit des régions afin que les populations et leurs représentants puissent prendre part au processus de prise de décision. Si la restauration de la sécurité est un préalable nécessaire au développement agricole, il convient également de réfléchir au dispositif permettant aux producteurs ruraux de développer leurs activités économiques en facilitant l'accès à l'information, au crédit, aux intrants, au matériel agricole, etc.

C'est dans cette perspective que le Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture a engagé des réflexions sur la réorganisation des services agricoles que l'Etat doit fournir aux populations rurales. Toutefois, le désengagement ne signifie pas l'abandon. L'Etat reste le pilote et l'arbitre du développement dont il assure l'orientation, le suivi et le contrôle. Il doit également veiller à ce que toutes les couches de la population (hommes, femmes, jeunes notamment des villages éloignées) profitent de la croissance et que les ressources naturelles qui constituent une richesse inestimable en Centrafrique, soient mises en valeur et qu'elles soient protégées.

1.5. Contexte international et sous-régional

1.5.1. Contexte international

La République Centrafricaine est l'un des 77 pays Afrique Caraïbes Pacifique (ACP), signataires des Accords de Partenariat Économique (APE) du 23 juin 2000 avec les pays de l'Union Européenne. Elle a également conclu un certain nombre d'accords commerciaux avec de nombreux pays. Il s'agit des accords suivants :

- (i) Accord de coopération économique, commerciale et technique avec la Chine ;
- (ii) Accords commerciaux avec l'Égypte, la Libye, le Soudan, le Nigeria, le Tchad, l'ex-Union Soviétique, l'Irak, la République d'Allemagne, l'ex Yougoslavie, la Corée du Nord ;
- (iii) Accord de protection et de promotion d'investissement avec la France, l'Allemagne, le Suisse, l'Égypte et le Maroc.

Ces accords fixent les cadres d'échanges et de concertation entre les parties contractantes en respectant toutefois la législation applicable dans chaque pays. En vue de l'application effective des accords bilatéraux, la RCA et certains pays ont mis en place des commissions mixtes d'experts ayant pour tâches d'assurer le suivi des échanges commerciaux, de suggérer toutes mesures tendant à améliorer la coopération économique et d'assurer l'échange d'informations commerciales entre les pays.

Au niveau sectoriel, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), qui a été adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine en 2003, est un cadre de travail stratégique et de suivi des efforts et des partenariats en vue du développement du secteur agricole en Afrique. Il incarne les principes de dialogue et de revue par les pairs qui visent à stimuler et à élargir l'adoption des meilleures pratiques qui faciliteront l'évaluation comparative ainsi que l'apprentissage mutuel pour finalement relever la qualité et la cohérence des politiques et stratégies de l'Etat dans le secteur agricole.

En optant pour une croissance économique soutenue par l'agriculture comme principale stratégie en vue d'atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD1) qui est de réduire de moitié la pauvreté et l'insécurité alimentaire à l'horizon 2015, le PDDAA compte exploiter les

complémentarités et la coopération régionales pour stimuler la croissance, adopter les principes de l'efficacité politique, du dialogue, de la revue et de la responsabilité partagée, et renforcer et élargir les partenariats et les alliances afin d'inclure les producteurs, l'agro-industrie et la société civile.

La RCA est l'un des pays membres de l'OMC. L'intégration du commerce régional et mondial peut jouer un important rôle dans le redressement économique de la RCA de plusieurs manières. A travers le commerce, les exportateurs peuvent accéder à des marchés dynamiques pour leurs produits à un moment où l'économie nationale est encore relativement faible. Au même moment, les importations donnent accès à des produits d'investissement et de consommation qui ne sont pas ou ne sont plus produits localement. Par ailleurs, des liens commerciaux plus solides peuvent contribuer à la paix et la stabilité régionale, qui est d'importance primordiale pour le processus de développement de la RCA.

1.5.2. Contexte sous-régional

Pour mettre fin au déclin du secteur agricole sur le continent, les ministres africains ont adopté, à la XXII^e Conférence Régionale pour l'Afrique, le 8 février 2002 au Caire, une résolution sur les étapes clefs à considérer dans le domaine agricole dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Afin de mettre en œuvre cette résolution, ils ont approuvé, le 9 juin 2002, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA).

La Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, ratifiée par l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine (UA) réunis à Maputo les 10 et 11 juillet 2003, a apporté un soutien politique fort au PDDAA. A cette occasion, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté un engagement commun pour la réalisation d'un taux minimum de croissance annuel de 6% dans le secteur agricole et l'allocation d'au moins 10% du budget national au secteur agricole.

En Afrique Centrale, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) est chargée de la mise en œuvre du PDDAA. En s'inspirant des orientations du PDDAA, la CEEAC a élaboré sa Politique Agricole Commune (PAC-CEEAC) et le Programme Régional de Sécurité Alimentaire en Afrique Centrale (PRSA-AC) qui sont des cadres de références pour les politiques agricoles nationales. L'ambition de la PAC est d'assurer la sécurité alimentaire d'une population amenée à doubler à l'horizon 2030 en s'appuyant prioritairement sur le potentiel de production et d'échanges de la région, la coordination et l'harmonisation accrue de la mise en œuvre du PDDAA.

Le processus national du PDDAA a démarré officiellement en RCA avec le soutien d'une mission conjointe de l'agence du NEPAD, la CEEAC, la Banque Mondiale, l'IFPRI et la FAO en mars 2010. Suite à l'atelier officiel de lancement du processus national du PDDAA et aux engagements pris par les partenaires financiers et techniques afin d'apporter un soutien technique et financier à la mise en œuvre dudit processus, la FAO, à travers un Programme de coopération technique de facilité (PCTF), a apporté son appui à l'équipe-pays dans la préparation des documents y compris l'élaboration du Pacte national, dont la signature par les partenaires techniques et financiers (PTF) du secteur rural est prévue pour le 15 avril 2011.

Les objectifs spécifiques de la mise en œuvre du PDDAA en RCA visent à :

- Promouvoir la croissance du secteur agricole et le développement économique ;
- Aider le pays à obtenir de meilleurs résultats dans ses stratégies et programmes de développement de l'agriculture, formulés dans le cadre du DSRP, des approches sectorielles, etc. ;
- Apporter une plus value aux initiatives existantes, en aidant le pays à développer de meilleurs programmes d'investissement et à mettre en œuvre des mécanismes et des capacités de mise en œuvre appropriés.

Le processus de mise en œuvre en RCA a pour but d'améliorer la qualité et l'efficacité des programmes du secteur agricole à travers l'intégration des principes et valeurs du PDDAA dans les systèmes nationaux de planification et de mise en œuvre du développement, afin d'améliorer continuellement la performance du secteur agricole.

1.6. Contexte institutionnel

Le contexte institutionnel du secteur rural centrafricain est caractérisé par les structures du MDRA, les institutions para-publiques et les acteurs non étatiques.

1.6.1. Institutions publiques du MDRA

Les structures du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture (MDRA), telles que définies dans le décret 05.009 du 13 janvier 2005, portant organisation et fonctionnement du MDRA, comprennent :

(i) Au niveau central :

- quatre directions générales: la Direction Générale de l'Agriculture, Direction Générale de l'Elevage, Direction Générale des Services Régionaux et Direction Générale de l'Administration et des Ressources.

(ii) Au niveau décentralisé :

- Sept (7) Directions régionales de développement Rural (DRDR) ;
- deux Agences: l'Agence Centrafricaine pour le Développement agricole (ACDA), l'Agence Nationale de développement de l'Elevage (ANDE).
- Un Institut de recherche : Institut Centrafricain de Recherche Agricole (ICRA) avec trois (3) Centres Régionaux Polyvalents de Recherche et cinq (5) Stations de Recherche Agricole.

1.6.2. Etablissements publics et para-publics

On distingue :

(i) L'Office de réglementation de la commercialisation et du contrôle du conditionnement des produits agricoles (ORCCPA). Il a été créé en 1991 suite à la disparition de la CAISTAB suite à la crise économique et financière des années 1980 où la RCA, pour bénéficier des Programmes d'Ajustement Structurel pour la libéralisation et le désengagement de l'Etat du secteur productif. L'ORCCPA assure les fonctions suivantes: i)- L'élaboration et la mise en œuvre des mesures réglementaires relatives à la commercialisation des produits agricoles ; ii)- La délivrance des agréments aux acheteurs et aux exportateurs ; iii)- Le contrôle des opérations commerciales des produits agricoles tant à l'exportation qu'à l'importation ; iv)- Le contrôle du conditionnement et de la qualité des produits agricoles ; v)- Le suivi permanent de l'évolution des cours mondiaux des produits agricoles, notamment du café, la détermination et le réajustement des prix internes en fonction des mouvements des marchés internationaux ; vi)- L'information économique des acteurs de la filière café ; vii)- La répression des fraudes ; viii)- La surveillance du transit des produits agricoles et assimilés d'autres origines sur le territoire de la RCA.

Pour accomplir sa mission, l'Office dispose d'un Conseil d'Administration composé de 7 membres et d'un organe de gestion composé d'une Direction Générale, deux Départements (Administration & Finances et Technique) et quatre Services centraux (Ressources Humaines Matériel Immeuble ; Comptabilité Budget et Trésorerie ; Contrôle Conditionnement et Qualité ; Réglementation Agrément Répression et Etudes).

(ii) La Société d'Etat de Gestion des Abattoirs (SEGA). Elle a été créée par Ordonnance N° 75/014 du 15 Février 1975 et ses Statuts ont été adoptés par Décret N° 75/081 du 15 Février 1975. Le Capital Social est de Dix Millions de Francs CFA (10.000.000 FCFA), divisé en 1000 actions de 10.000 F souscrites et entièrement libérées par l'Etat Centrafricain.

Elle a pour objet l'exploitation et la gestion des Abattoirs de la République Centrafricaine et de leurs annexes, l'encadrement des professions de bouchers et de commerçants à bétail ainsi que le contrôle des marchés de vente de la viande et des marchés à bétail terminaux.

(iii) le Fonds Interprofessionnel de l'Elevage (FIDE). Le FIDE a été créé par la loi 94.009 du 28 octobre 1994. Ses statuts ont été approuvés par le décret n°95.020 du 25 janvier 1995. C'est un établissement à caractère interprofessionnel, doté de la personnalité morale, de l'autonomie financière et d'un statut juridique reconnu d'utilité publique.

Le FIDE a pour objet essentiel le financement des activités relevant du secteur de l'élevage et l'appui à la promotion des associations socioprofessionnelles de la filière bétail viande ayant rempli leurs obligations légales. Il est chargé de la collecte des taxes et des redevances de la filière, de la centralisation des financements extérieurs, de la gestion financière de ces ressources. L'administration du FIDE est assurée par un Comité Interprofessionnel de Coordination (CIC), appuyé par une Unité de Coordination Technique et Financière (UCTF). Les fonds recouvrés, en plus de son propre fonctionnement doivent également alimenter une partie du budget de l'ANDE et de la FNEC.

(iv) Le Fonds de Développement Agricole et Pastoral (FDAP). Le FDAP a été créé par Loi N° 07.015 du 19 juin 2007. Il a pour objet le financement des programmes de développement du secteur agricole et pastoral, les structures d'encadrement et de recherche et l'appui à la libéralisation de la médecine vétérinaire.

(v) L'Office National de Matériel Agro-pastoral (ONMAP). L'ONMAP est un office public non lucratif placé sous la tutelle technique du Ministère en charge du Développement Rural. Il chargé de promouvoir : i)- l'amélioration des voies de communication des zones de productions agropastorales ; ii)- les opérations de productivité tendant à l'utilisation des intrants agricoles et pastoraux, des équipements de transformation des produits agricoles et pastoraux ; iii)- l'amélioration des infrastructures rurales (hydraulique rurale, construction rurale) ; iv)- le développement de la mécanisation agricole ; v)- le développement des aménagement hydro agricoles ; vi)- le développement et l'expansion de la traction animale ; vii)- le développement de la motorisation agricole ; le développement de la transformation locale des produits agro-pastoraux ; la fourniture des outillages agro-pastoraux traditionnels et modernes aux acteurs ruraux sous forme de crédits, ventes ou location. Il apporte ses assistance et ses moyens aux coopératives, associations et aux particuliers pour faciliter l'accomplissement de leur tâche.

(vi) La Centrafricaine de Palmier à Huile (CENTRAPALM) est une société d'Etat dont le capital social constitué dès l'année de sa création en 1975 a été de 2.125.000.000 FCFA. Le complexe agroindustriel est localisé sur le site de Bossongo à 50 Km de Bangui route de M'Baïki. Les tutelles sont des trois ordres : i)- Tutelle technique MDR ; ii)- Tutelle de Gestion Coordination générale chargée des Entreprises et Offices Publiques ; iii)- Tutelle financière : Ministère des Finances et du Budget. Les Objectifs assignés sont d'une part la couverture du marché intérieur de la RCA en huile de palme et d'autre part, la réduction de la dépendance de la RCA vis-à-vis des marchés de la sous région.

1.6.3. Acteurs non étatiques

1.6.3.1. Organisations professionnelles rurales

Les organisations Professionnelles Rurales (OPR) fournissent essentiellement des prestations de services à leurs membres (organisations de base). On distingue : (i) la Chambre d'agriculture ; (ii) les Fédérations ; (iii) les Associations.

En dehors des organisations de producteurs de coton où il y a des représentations au niveau communal et préfectoral, les organisations des vivriers ont du mal à s'établir pour participer efficacement au développement des filières. Le niveau d'organisation par filière est assez faible se résumant essentiellement à la filière coton et dans une moindre mesure à la filière café.

Dans leur situation actuelle, les organisations professionnelles rurales du secteur agricole ne sont pas en mesure de se comporter en véritables entreprises dynamiques et rentables, capables de diversifier leurs activités et de contribuer au développement du pays.

1.6.3.2. Organisations Non Gouvernementales

Pour le secteur des productions végétales, les ONG internationales (CARITAS, COOPI, Solidarité Internationale, CRS, Première Urgence, ACF, Mercy Corps, ...) et nationales (CEDIFOD, Echelle Appui au Développement, CFAR, CFAE, CREF, FNEC, CNOP-CAF, ONFR) appuient et concourent au renforcement des actions entreprises par les structures publiques en terme d'animation, d'appui conseil et de formation des producteurs.

1.6.3.3. Secteur privé

Parmi les sociétés privées impliquées dans le développement on peut citer : HUSACA (pour la transformation et la commercialisation de l'huile, du savon et de farine du maïs), SUCAF (pour la production de canne, la transformation et la commercialisation du sucre), CAP-Chimie et Afrique Chimie (pour l'approvisionnement en semences maraîchères, en engrais et pesticides et en petits outillages agricoles, ...) et le Crédit Mutuel de Centrafrique, SOFIA crédit et UCACEC (pour l'épargne et le crédit).

D'autres structures du secteur privé interviennent dans le développement rural. Il s'agit du réseau des producteurs de semences (REPROSEM), des organisations de commerçants (Koli gala) et de commerçantes (Wali gala) de différentes filières, des bureaux d'étude (Azimut Capacités, COSSOSIM, BERETEC et BADR).

1.7. Contexte agro-écologique

La RCA dispose des ressources naturelles relativement abondantes et des conditions agro-écologiques généralement favorables à l'agriculture et à l'élevage. Le climat dans tout le pays est favorable à une agriculture pluviale avec des cycles culturels relativement longs¹². Du côté des ressources en eau, le pays dispose d'un important réseau hydrographique¹³ qui permet une bonne disponibilité en eaux de surface et souterraines pour l'agriculture, l'alimentation du bétail, de la faune sauvage, le développement floristique et la régulation naturelle. On estime la disponibilité en eau douce par tête

¹² Selon la Direction nationale de la météorologie, les précipitations varient de 800 mm, à l'extrême Nord (Birao, 788 mm, moyenne de 1951 à 1989), à plus de 1.500 mm au sud (Bangassou 1.695 mm). Elles ont une étroite corrélation avec la durée du cycle végétatif des cultures, des pâturages. Des variations spatio-temporelles assez importantes au cours des 30 dernières années sont à l'origine de fréquentes distorsions du calendrier agricole qui n'est plus suivi depuis plus de deux décennies par manque d'observations agrométéorologiques. Cependant, elles restent assez suffisantes et permettent, dans les zones soudano-guinéenne et guinéen-forestière, de pratiquer deux cycles de culture par année.

¹³ Ce réseau est subdivisé en deux grands bassins (Oubanguien au sud, partie nord du bassin congolais, et tchadien au nord) et de deux petits bassins : le bassin de la Sangha et le bassin de Logone.

d'habitant à 36.911 tonnes métriques, ce qui constitue un potentiel important dans la perspective de l'intensification des cultures et de la sédentarisation de l'élevage.

Le potentiel agricole est de 15 millions d'hectares de terres arables dont seulement environ 800.000 hectares (ha) sont cultivés chaque année, correspondant à 5,3 % du total et moins de 0,5 ha exploité en moyenne par actif agricole. En outre, sur une superficie totale de terres de pâturage et de parcours estimée à 16 millions d'hectares, seuls 9 millions d'hectares sont exploités pour un cheptel estimé à 3,7 millions de têtes de bovins. D'une manière générale, il n'existe aucun cadre réglementaire (Code foncier) régissant le régime foncier (accès aux terres, mode d'exploitation, droit de propriété, etc.) dans le pays. L'accès et le mode d'utilisation des terres agricoles sont réglementés par les droits coutumiers, exceptés pour certaines personnes (retraités, fonctionnaires) qui disposent de titre foncier délivré par le Service cadastral pour des domaines exploités à des fins agricoles aux environs des centres urbains (Bangui, Boali, Damara, etc.).

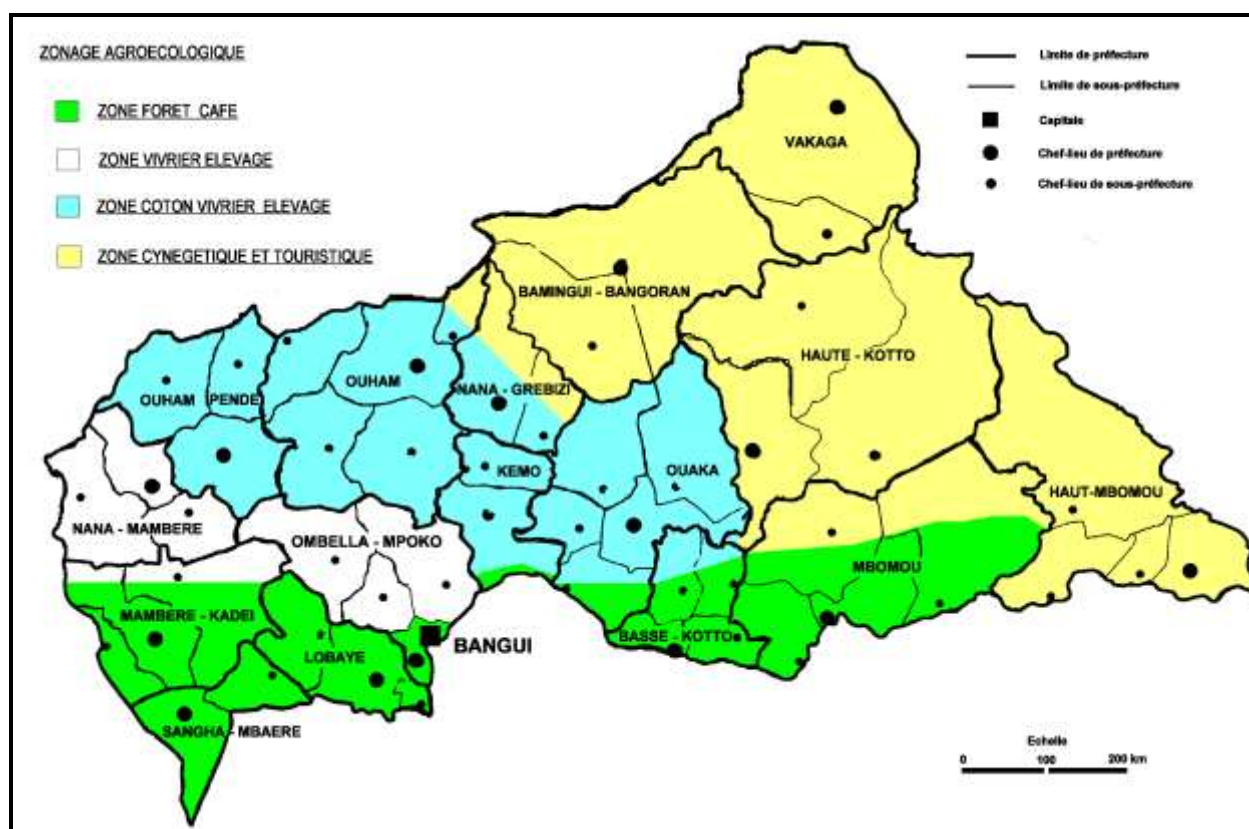
Sur le plan agro-écologique, le pays est divisé en quatre zones agro-écologiques, du sud au nord, comme suit :

- La **zone forestière ou équatoriale**, dite **zone forêt-café**, couvre les parties Sud-Ouest (préfectures de la Lobaye, de la Sangha-Mbaéré, et de la Mambéré-Kadéï) et Sud-Est (préfectures du Haut-Mbomou, du Mbomou et de la Basse-Kotto et le sud de la préfecture de la Ouaka) du pays. Elle est le prolongement de la zone équatoriale de la cuvette congolaise. La pluviométrie dépasse 1.600 mm par an et permet une période de croissance de végétaux de 270 jours avec une végétation luxuriante. Cette zone est caractérisée par un mois de saison sèche, deux mois d'intersaison et 9 mois de saison pluvieuse. Les sols sont en général de type ferralitique, faiblement à moyennement désaturés, de couleur rouge, très profonds. C'est la zone de production des cultures pérennes (café ; cacao ; palmier à huile ; poivre), des plantes à racines et tubercules (manioc ; taro ; igname), des bananes et plantains, et des fruits (ananas ; avocat ; etc.). Cette zone est caractérisée par des ressources forestières, fauniques, et minières importantes.
- La **zone guinéenne**, dite **zone vivrier-élevage**, est une zone de transition entre la zone forestière et la zone soudano-guinéenne. Elle couvre la partie centre-ouest du pays, notamment les préfectures de l'Ombella-M'Poko et de la Nana-Mambéré. Cette zone est caractérisée par 3 mois de saison sèche, 2 mois d'intersaison et 7 mois de saison pluvieuse avec des précipitations annuelles comprises entre 1.400 et 1.600 mm. La période de croissance des végétaux varie entre 240 et 270 jours. En général, les sols sont de type ferralitique, faiblement à fortement désaturés, moins profonds avec une bonne porosité. La température moyenne est de 26°C. La zone guinéenne est située principalement dans les savanes où prédominent la production des racines et tubercules (manioc ; igname ; taro ; patate douce), la production maraîchère, et l'élevage de gros bétail.
- La **zone soudano-guinéenne**, dite **zone coton-vivrier-élevage**, s'étend d'ouest en est au nord de la zone vivrier-élevage et de la zone forêt-café. La pluviométrie annuelle est comprise entre 1.200 mm et 1.500 mm de pluies avec une période de croissance des végétaux variant de 240 jours à 180 jours. Elle est caractérisée par 3 mois de saison sèche, 3 mois d'intersaison et 6 mois de saison pluvieuse. On y trouve des sols ferrugineux, relativement riches en éléments chimiques, mais sensibles au phénomène d'érosion. Leur profondeur est faible et constitue avec les cuirasses latéritiques un facteur limitant à leur exploitation. La température moyenne est de 28°C. Située dans les savanes, cette zone est propice à la production de coton, de céréales (sorgho, mil, maïs, paddy), de légumineuses à graines et protéagineux (arachide, niébé, sésame, courges). L'élevage y est également pratiqué grâce à l'étendue et à la richesse des pâturages.
- La **zone soudano-sahélienne**, dite **zone cynégétique et touristique**, couvre les préfectures de la Bamingui-Bangoran, la Vakaga et la Haute-Kotto. Elle est caractérisée par une longue saison sèche

de 7 à 8 mois et une courte saison pluvieuse de 4 à 5 mois. Cette zone est comprise entre les isohyètes de 1.200 mm et 800 mm avec une période de croissance des végétaux située entre 180 et 120 jours. Les sols sont du type sableux, associés à des indurations, à faible profondeur. La température moyenne est de 30°C. Cette zone convient surtout à la production de céréales (mil, sorgho), de dattes et de la gomme arabique. Elle recèle également d'importantes ressources fauniques et minières.

La zone «coton – vivrier – élevage» et la zone «forêt – café» rassemblent 60% de la population nationale et 75% des exploitations agricoles.

Figure 2 : Les grandes zones agro-écologiques de la RCA



1.8. Diagnostic des principales filières stratégiques

1.8.1. Le Manioc

Le manioc occupe une place prépondérante avec 40% des terres cultivées et 70% de la production en volume. C'est l'aliment de base de la majorité des centrafricains, en même temps qu'une importante source de revenus pour la majorité des producteurs. La demande intérieure est importante et progresse avec la croissance de la population. C'est une spéculation qui offre également des possibilités d'exportation vers les pays voisins (Tchad, Congo) ainsi que de transformation en amidon. Pour les producteurs, la possibilité qu'offre cette culture à se conserver au champ est un atout non négligeable.

Parmi les contraintes évoquées par les producteurs et qui freinent l'évolution de cette culture, figurent : i)- Les difficultés d'obtention du matériel végétal amélioré à haut rendement ; ii)- Les difficultés d'acquisition de matériel de production et équipements de transformation et conservation approprié ; iii)- Le coût élevé des intrants et leur non disponibilité ; iv)- La non maîtrise des techniques

production et de protection intégrée de la culture ; v)- L'appauvrissement des sols et la non maîtrise des techniques de gestion et de restauration de la fertilité des sols ; vi)- Les changements climatiques; vii)- Les maladies foliaires et racinaires, ainsi que des insectes (cochenilles, zonocérus) ; viii)- L'insuffisance d'organisation des producteurs; ix)- La méconnaissance de techniques culturales à haute productivité par les producteurs.

1.8.2. L'Arachide

L'arachide semble occuper la deuxième place en importance dans les cultures vivrières. Elle est utilisée sous plusieurs formes dans l'alimentation humaine et animale, ainsi que dans la pharmacopée traditionnelle, selon les paysans. Non seulement la production nationale ne satisfait pas encore à la demande intérieure, mais les voisins du Congo et de la RDC en sont des clients potentiels.

Parmi les principales contraintes évoquées figurent : i)- le faible rendement; ii)- le manque d'aires de séchage et d'emballages approprié ; iii)- la prévalence des maladies; iv)- les dégâts des prédateurs; v)- la méconnaissance des techniques culturales à haut rendement et des techniques optimales d'associations culturales avec l'arachide ; vi)- les difficultés de transport pour atteindre les marchés ; vii)- les difficultés d'acquisition de semences de bonne qualité.

1.8.3. Le riz et le maïs

Ces deux cultures rentrent également dans l'alimentation des populations en même temps qu'elles leur procurent des revenus. Elles rentrent aussi dans l'alimentation animale (fabrication de provende) et en même temps, les sous produits sont source de fumure organique. L'existence d'une maïserie qui extrait de l'huile ainsi que les possibilités d'exportation vers les pays de la sous région (Tchad, RDC, Congo) constituent autant d'atouts ressortis dans le diagnostic.

Parmi les principales contraintes évoquées, on peut énumérer : i)- Le faible rendement ; ii)- La prévalence des maladies; iii)- Les dégâts causés par les oiseaux sur la production ; iv)- Le taux élevé d'avortement des panicules ; v)- Le manque d'outillage agricole adapté (charrue, herse, semoir, ...) ; vi)- Le manque de moyens pour l'acquisition de petites unités de transformations (moulins, égreneuses manuelles, décortiqueuse manuelles, batteuses manuelles ...) ; vii)- Le coût élevé des intrants et leurs indisponibilités ; viii)- Les difficultés de commercialisation ; ix)- Les difficultés de conservation et les pertes élevées en stock ; x)- Les difficultés d'acquisition des semences améliorées ; xi)- Les dégâts causés par le vent (verse) ; xii)- Les attaques des termites et des rongeurs au champ ; xiii)- Les dégâts des animaux sauvages (hippopotames...) ; xiv)- L'absence d'encadrement (appui conseil); xv)- Les aléas dus aux changements climatiques ; xvi)- Conservation et transformation des produits vivriers

1.8.4. La tomate

De plus en plus des paysans s'intéressent à cette spéculation qui procure des revenus en si peu de temps malgré les multiples contraintes suivantes : i)- Pertes élevées en période post récolte; ii)- Difficulté d'acquisition des intrants et outillage agricole ; iii)- Absence de structures de stockage; iv)- Absence d'entreprise de transformation ; v)- Conduite difficile de la culture ; vi)- Prévalence des maladies forte pression des prédateurs et autres nuisibles ; vii)- Difficultés de transport.

1.8.5. Le Coton

Le coton est l'une des principales cultures de rente en RCA. Il a cependant connu d'énormes difficultés ces dernières années et la filière est actuellement en pleine restructuration. Une Cellule a été mise en place au sein de l'ACDA pour se charger de la réalisation de la campagne cotonnière jusqu'à la mise en place de la nouvelle société.

Les contraintes évoquées par les producteurs sont les suivantes : i)- Faible prix du coton graine; ii)- Distribution tardive des intrants (semences, engrais, pesticides); iii)- Utilisation des outils rudimentaires pour les travaux du sol ; iii)- Manque de mesures incitatives (ex : prime aux meilleurs producteurs); iv)- Insuffisance de financement de la recherche agricole pour l'accompagnement de la filière (amélioration variétale, production de semence, protection phytosanitaires, études sur les systèmes de production etc.); v)- Incidences négatives des changements climatiques sur les cycles culturaux ; vi)- Absence de crédit d'équipement aux producteurs ; vii)- Insuffisance de l'encadrement; viii)- Dégradation des pistes cotonnières; ix)- Coût élevé des intrants; x)- Insuffisance des usines d'égrenage; xi)- Absence des usines textiles

1.8.6. Le Café

C'est l'une des cultures de rente traditionnelle et offre l'avantage d'être une culture pérenne. Cependant, cette spéculation fait face à de nombreuses contraintes parmi lesquelles : i)- Mauvais état des pistes; ii)- Mévente des produits; iii)- Absence de crédits aux producteurs ; iv)- Prix peu rémunérateur; v)- Vol des récoltes; vi)- Manque de moyens financiers pour l'achat des intrants, la construction des aires de séchage, etc. ; vii)- Insuffisance de l'encadrement ; viii)- Incendies; ix)- Tracasseries routières ; x)- Insuffisance d'organisation des producteurs.

1.8.7. Le Palmier à huile

Malgré la présence de la société Centrapalm dans la Lobaye qui produit de l'huile de palme, les importations de cette denrée sont encore élevées. La demande n'a pas été satisfaite depuis plusieurs années non seulement pour la consommation mais également pour la transformation en savon de linge et en produits dérivés. Cette situation offre une possibilité de développement de la palmeraie villageoise non seulement autour de la Centrapalm, mais également dans toutes les autres régions à écologie favorable (Sangha-Mbaéré, Mambéré-Kadéï, Mbomou, Basse-Kotto, Ombella-M'Poko).

Cependant, les contraintes au développement de cette filière sont les suivantes : i)- Absence de variétés améliorées; ii)- Absence d'encadrement; iii)- Absence de petites unités de transformation ; iv)- Dégâts des rongeurs sur les jeunes plants.

1.8.8. La canne à sucre

La canne à sucre est actuellement produite essentiellement sur le site du complexe sucrier SUCAF dans la Ouaka. Le développement des plantations villageoises peut être envisagé dans les zones environnantes de la sucrerie. Ce qui pourra offrir des revenus supplémentaires à la population.

1.8.9. L'oignon et le piment

Les potentialités de production des oignons et du piment sont encore faiblement explorées. Dans beaucoup de localités, ils ont été cités parmi les principales cultures de rente.

Les principales contraintes à leur développement sont : i)- Insuffisance de semences améliorées; ii)- Absence d'encadrement ; iii)- Coût élevé des semences, iv)- Insuffisance d'organisation des producteurs; v)- Difficulté de conservation; vi)- Méconnaissance des techniques de transformation, de conditionnement, de conservation ; vii)- Pénibilité de la récolte (absence de matériel et d'équipement approprié pour la récolte (gangs, masques, etc.).

1.8.10. Les agrumes

Les agrumes constituent une importante source de revenus dans certaines localités (Kémo, Ouaka, Basse-Kotto, Nana-Gribizi, Ombella-M'Poko, Lobaye, Mambéré-Kadéï, ...).

La demande est importante dans les grandes villes et pourrait offrir des opportunités dans certains pays de la sous-région. Cependant, cette filière fait face à de nombreuses contraintes qu'il faudrait lever pour permettre son véritable développement et déboucher sur des possibilités de transformation industrielle et des opportunités d'exportation.

Les contraintes sont en relation avec : i)- Le mauvais état des pistes qui entrave l'évacuation rapide des zones de production vers les grands centres urbains de consommation ; ii)- Le caractère hautement périssable de cette Denrée ;iii)- L'absence de petites unités de transformation ; iv)- L'absence d'entreprise industrielle de transformation ; v)- Prévalence des maladies ; vi)- Insuffisance d'équipement des planteurs; v)- Manque d'appui conseil aux producteurs; vi)- Faible organisation des producteurs.

1.8.11. Les bovins

L'élevage bovin est dominant dans tout le pays. L'intérêt de cet élevage porte sur l'apport des revenus, et l'approvisionnement des marchés locaux en viande, la traction animale (transport, travail du sol), la production de fumure organique et la valorisation des sous produits (peau, cuir, cornes, sang, ...). Les potentialités de développement de cette filière sont énormes, en termes de disponibilité des terres de pâturage, de demande intérieure, et d'ouverture sur les marchés extérieurs des pays voisins (RDC, Congo, Cameroun, Gabon). Par ailleurs, on note un engouement des agriculteurs de certaines régions à s'investir dans l'élevage bovin, en se constituant en groupements d'éleveurs sédentaires.

Cependant, cette filière fait face à de multiples contraintes : i)- Maladies diverses (PPCB, pestes bovines, « boumsoudé, fièvre aphteuse, samoré, borou, wadole ») ; ii)- Conflits agriculteurs éleveurs ; iii)- Problèmes d'insécurité (prévalence des coupeurs de route) ; iv)- Vols de bétail par des bandes armées le long des parcours pastoraux ; v)- Manque d'infrastructures (points d'eau, bains détiqueurs, ...) ; vi)- Coût élevé et indisponibilité des produits vétérinaires ; vii)- Circulation de faux produits vétérinaires sur le marché ; viii)- Insuffisance de semences de fourrage pour l'amélioration des pâturages ; ix)- Absence de races améliorées; x)- Insuffisance de l'encadrement des éleveurs ; xi)- Harcèlement tracasseries et abus d'autorité des services publics.

1.8.12. Les petits ruminants (Ovins / Caprins)

Les ovins et les caprins sont généralement en élevage libre. Ils présentent l'avantage d'être rustiques et procurent des revenus dans les ménages. Le manque d'organisation des éleveurs est le principal frein au développement de cette spéculation. A cela s'ajoute une insuffisance de services vétérinaires incluant l'amélioration de la race, la vaccination, l'amélioration de l'habitat et de l'alimentation des petits ruminants.

1.8.13. Les volailles

La volaille est en majeure partie conduite en élevage traditionnelle. Cependant, on assiste à une émergence progressive d'éleveurs professionnels dans les grandes villes. Cet élevage traditionnel, outre l'intérêt portant sur l'autosuffisance alimentaire des ménages, produit également des revenus, ainsi que de la matière organique. La demande nationale est encore loin d'être satisfaite par la production locale, ce qui explique les importantes importations de poussins et d'œufs, notamment du Cameroun.

Les principales contraintes au développement de cette filière sont : i)- Insuffisance d'encadrement des éleveurs; ii)- Insuffisance de production de poussins d'un jour ; iii)- Faible niveau d'organisation des aviculteurs ; iv)- Coût élevé des poussins d'un jour à l'importation ; iv)- Coût élevé des soins vétérinaires ; v)- Absence de moyens adaptés de distribution des poussins d'un jour.

1.8.14. Le Porc

Le porc est élevé dans presque toutes les régions en système familial, pour la commercialisation et l'autoconsommation. Son cycle court de reproduction et son alimentation peu exigeante, justifient l'intérêt porté sur cette espèce.

Parmi les problèmes soulevés par les producteurs figurent : i)- les dégâts et les conflits causés par la divagation des animaux ; ii)- l'absence d'encadrement ; iii)- la difficulté d'acquisition des souches performantes ; iv)- le manque d'organisation des porciculteurs.

1.9. Systèmes d'exploitations agricoles

Les systèmes d'exploitations agricoles sont identifiés en fonction des zones agro-écologiques du pays.

1.9.1. Dans la zone agro-écologique forêt – café

On rencontre trois types d'exploitation:

- (i) Les exploitations avec café non spécialisées en manioc sans stratégie particulière (37%). Elles ont en moyenne 1,5 ha de café, 0,85 ha de cultures vivrières et 0,10 ha d'arbres fruitiers plantés autour des cases. Le nombre d'actifs est relativement élevé, 5,0 et les ménages sont généralement de grande taille, avec 8 personnes à charge. Le revenu agricole est évalué à 225.620 FCFA, dont 26% issus de la vente du café, 47% issus de la vente du manioc, arachide (8%), maïs (10%), bananes (5%) et autres cultures vivrières (4%). Le revenu provenant des activités extra-agricoles représente 7,8 % du revenu total qui est estimé à 244.658 FCFA.
- (ii) Les exploitations sans café mais spécialisées en manioc avec une stratégie intensive (41%). Elles cultivent en moyenne 2,5 ha de manioc auxquels sont associés l'arachide, le maïs et autres cultures. Les arbres fruitiers occupent environ 0,15 ha. Le nombre d'actifs est relativement élevé 4,50 et ces ménages disposent en moyenne de 8 personnes à charge. Le revenu agricole est évalué à 289.360 francs CFA, dont 63% proviennent de la vente du manioc. L'arachide, le maïs, la banane et les autres vivriers (courges et sésame) contribuent respectivement à la formation de ce revenu pour 10%, 15%, 8% et 4%. Le revenu provenant des activités extra-agricoles contribue pour 13% du revenu total évalué à 332.010 FCFA.
- (iii) Les exploitations sans café mais spécialisées en manioc avec une stratégie extensive (21%). Elles cultivent en moyenne 1,90 ha de cultures vivrières à base de manioc et 0,14 ha de fruitiers. Le nombre d'actifs est faible avec 3,50 et ces ménages sont souvent de taille moyenne avec 6 personnes à charge. Le revenu agricole est évalué à 265 720 francs CFA, dont 51% proviennent de la vente du manioc. L'arachide, le maïs, la banane et les autres cultures (courges, sésame et riz) contribuent respectivement à la formation de ce revenu pour 13%, 15%, 10% et 11 %. Le revenu provenant des activités extra-agricoles est relativement élevé, contribuant pour 23% du revenu total évalué à 244.370 FCFA.

Cette zone agro-écologique, qui s'étale d'Ouest en Est, est située pratiquement sur l'isohyète 1500 mm avec une période de croissance de la végétation de 270 jours. La zone inclut entièrement la Sangha-Mbaéré, la quasi-totalité des préfectures du Haut-Mbomou, du Mbomou de la Basse Kotto et de la Mambéré-Kadéï ainsi qu'une portion de la Ouaka. La zone occupe un peu moins de 192 596 km². La densité de la population de cette zone est plutôt faible, 0,51 habitants par km² dans le M'Bomou et 4,99 habitants par Km² dans la Sangha-Mbaéré. L'exception est la Basse-Kotto où on compte 13,71 habitants au Km².

1.9.2. Dans la zone agro-écologique coton-vivriers-élevage

Dans cette zone, on distingue :

- (i) Les exploitations spécialisées dans la production cotonnière possédant la chaîne de culture attelée. Elles ont une stratégie basée sur le coton. Ils cultivent en moyenne 2,51 ha de coton et 1,83 ha de cultures vivrières. Le nombre d'actifs est relativement élevé, (4,07) et la taille de la famille est généralement grande avec 8,7 personnes. Le revenu total est élevé avec 458.000 FCFA, dont 70% issus de la vente de coton graine. Le reste du revenu provenant de la vente des productions vivrières et des prestations de service de labour en culture attelée ;
- (ii) Les exploitations spécialisées dans la production cotonnière ne possédant pas la chaîne de culture attelée. Elles cultivent en moyenne 2 ha de coton et 1,32 ha de vivriers et quelques arbres fruitiers. Le nombre d'actifs est également élevé (5,11) et ces exploitations disposent en moyenne de 9 personnes. Le revenu total est relativement élevé avec 382.000 FCFA, dont 52% proviennent de la vente du coton. Le reste du revenu provient de la vente des produits vivriers et des activités extra-agricoles.
- (iii) Les exploitations spécialisées dans les productions vivrières. Elles ont une stratégie basée sur les cultures vivrière. Elles cultivent en moyenne 0,75 ha de coton et 1,97 ha de vivriers. Le nombre d'actifs est de 2,75 et la taille de la famille 5,95 personnes. Le revenu total est 285.000 FCFA dont 17% proviennent de la vente du coton. Par contre le revenu des productions vivrières représente 70%. Le reste provenant des produits d'élevage, d'arboriculture fruitiers et des activités extra-agricoles
- (iv) Les exploitations diversifiées ou aucune activité ne prime. Elles cultivent en moyenne 0,50 ha de coton et 1,75 ha de vivriers. Le nombre d'actifs est de 2,73 et la taille de la famille est généralement petite avec 4,35 personnes. Le revenu total est 336.000 FCFA (dont 28% issus des productions vivrières, 25% issus de la production animale, 12% de la production fruitière, 25% des activités extra-agricoles et 10% de la production cotonnière.

La zone vivrier-élevage, occupe une position Nord-Ouest par rapport à la zone Forêt-Café. Elle correspond à la ligne de croissance de végétaux de 240 jours et est comprise entre les isohyètes 1500 mm et 1200 mm. Les Préfectures de l'Ouham-Pendé de l'Ouham et surtout de l'Ombella –M'Poko constituent cette zone dont la superficie est d'environ 73010 km². C'est la zone la plus peuplée du pays ; 6,27 habitants par km² à l'Ouham, 11,59 habitants par km² à l'Ouham Pendé et 10,58 habitants par km² à l'Ombella-M'Poko.

1.9.3. Dans la zone agro-écologique vivriers-élevage

On y rencontre cinq types d'exploitation:

- (i) Les exploitations spécialisées en maraîchage avec un revenu élevé (18%). Elles cultivent en moyenne 6 ares de maraîchage et 1,0 ha de cultures vivrières. Le nombre d'actifs est relativement élevé, 3,10 et les ménages sont généralement de grande taille, avec 5 personnes à charge. Le revenu agricole est élevé avec 623.000 FCFA, dont 70% issus de la vente des produits maraîchers. Le revenu provenant des activités extra agricoles est faible (1,6 % du revenu total).
- (ii) Les exploitations spécialisées en maraîchage avec un revenu faible (12%). Elles cultivent en moyenne 4 ares de maraîchage et 1,2 ha de vivriers et 4 ares d'arbres fruitiers. Le nombre d'actifs est également élevé 2,90 et ces ménages disposent en moyenne de 5 personnes à charge. Le revenu agricole est élevé avec 329.000 FCFA, dont 51% proviennent de la vente des

produits maraîchers. Le revenu provenant des activités extra-agricoles est faible et contribue seulement pour 5% au revenu total.

- (iii) Les exploitations spécialisées dans la production vivrière avec un revenu élevé (9%). Elles cultivent en moyenne 1,8 ha de vivriers et 0,20 ha d'arbres fruitiers. Le nombre d'actifs dans ce type d'exploitation est relativement élevé avec une moyenne de 3,05. Les ménages sont généralement de taille moyenne avec 5,5 personnes à charge. Le revenu agricole de ces exploitations est de 376.000 FCFA dont 50% proviennent de la vente du manioc et de l'igname. La part des activités extra-agricoles dans la constitution des revenus de ces exploitations reste faible soit 5,3% du revenu total.
- (iv) Les exploitations spécialisées en vivriers avec un revenu moyen (40%). Elles cultivent en moyenne 2,10 ha de vivriers et 0,15 ha d'arbres fruitiers. Le nombre d'actifs est de 2,73 et la taille de la famille est généralement petite avec 4,35 personnes à charge. Le revenu agricole est moyen avec 204.000 FCFA (dont 20% issus de la vente du manioc et 80% de la vente d'igname, d'arachide et de maïs). Le revenu extra-agricole contribue pour 28% au revenu total qui s'élève en moyenne à 283 000 FCFA.
- (v) Les exploitations spécialisées en vivriers avec un revenu faible (21%). Elles cultivent en moyenne 1,5 ha où sont principalement associés le manioc, l'arachide et le maïs. Dans ce type d'exploitation, le nombre d'actifs est en moyenne de 2,2 et la taille de la famille est généralement moyenne avec 5 personnes à charge. Le revenu agricole est de 125.500 francs CFA (dont 37% issus de la vente du manioc, 40% de la vente d'arachide et 23% du maïs). Le revenu extra-agricole reste faible et contribue pour 15% à la formation du revenu total qui s'élève en moyenne à 147000 FCFA.

La zone s'étire d'Ouest en Est au Nord de la zone Vivrier-élevage et de la zone Forêt-café. Les parties de l'Ouham-Pendé et de l'Ouham situées plus au Nord sont concernées, tout comme la quasi-totalité des préfectures du Gribizi, de Kémo et de la Ouaka ainsi que la frange nordique de la Basse Kotto. La superficie de la zone peut être évaluée à environ 105 000 km². La zone est moyennement peuplée par rapport à la zone vivrière et de l'élevage. Les densités de population sont de 4,88 hab./km² dans la Ouaka, 5,80 hab./km² dans la Nana-Gribizi et 3,88 hab./km² dans la Kémo.

1.9.4. Dans la zone cynégétique et touristique

Cette zone occupe la partie Nord-Est du pays et couvre environ 250 000km². Sa partie extrême Nord est constituée par la savane, celle plus au Sud empiète en partie sur les écosystèmes forestiers. Tout comme dans la zone Forêt-café la zone cynégétique et touristique est très peu peuplée ; Haute-Kotto, 0,03 habitants par km², Vakaga, 1,24 habitants par km², Haut-Mbomou, 0,51 habitants par km², Bamingui-Bangoran 0,54 habitants par km².

1.10. Productions végétales

Les productions végétales s'organisent autour de deux grandes activités : les cultures vivrières et les cultures d'exportation. La plupart des cultures dites vivrières contribuent également de façon significative aux revenus des familles rurales (manioc, arachide, maïs, sorgho, sésame, etc.).

Le système cultural est dominé par une agriculture extensive, itinérante sur brûlis, avec une utilisation quasi marginale des intrants agricoles (semences, matériel végétal amélioré, pesticides et engrais) ainsi qu'une faible utilisation des techniques culturales de haute productivité. Le feu reste le mode de défrichement le plus utilisé. La fragilisation rapide de la structure des sols par l'utilisation abusive de ces feux de brousse ainsi que la perte trop rapide de la fertilité des sols contribuent à des faibles rendements agricoles, d'où la colonisation continue de nouvelles terres et l'éloignement des champs.

La jachère, plus ou moins longue d'une région à l'autre est le moyen majoritairement utilisé pour la restauration de la fertilité des sols. Les exploitations agricoles sont conduites en polyculture associée au petit élevage (caprins, ovins, porcins et volailles). Elles sont généralement de petite taille (1,5 à 2 ha avec environ 2.6 actif par famille agricole). La main-d'œuvre est essentiellement familiale. Les femmes et les jeunes y jouent un rôle très important. Ces derniers assurent la plupart des travaux de semis, d'entretien, de récolte et de conditionnement des récoltes.

Les femmes sont très actives dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Elles se livrent aussi aux activités extra-agricoles (cueillette, pêche...) en vue de diversifier et d'améliorer la qualité de l'alimentation de la famille.

1.11. Productions animales

Les systèmes de production animale pratiqués en République Centrafricaine sont issus des ensembles de spécificités distinctes. On pourrait retenir la classification suivante: i)- L'élevage pastoral transhumant ; ii)- L'élevage paysan sédentaire ; iii)- L'élevage «modèle Ranching» ; iv)- Le petit élevage villageois ; v)- Le petit élevage moderne.

1.11.1. Elevage pastoral transhumant

Il concerne l'espèce bovine trypanosensible de la race zébu et l'espèce ovine de la race Djallonké ou peulh aussi trypanosensible. En général, les zébus peuhls (Mbororo et Foulbé) sont utilisés par les pasteurs peuhls nomades. La période de la transhumance est de six à sept mois, d'octobre-novembre à mars-avril. Les mouvements s'effectuent du Nord au Sud et d'Ouest en Est.

1.11.2. Elevage paysan sédentaire

Il porte sur les espèces bovines, taurines ou leur métis, les espèces ovines, caprines et des volailles, réparties dans trois systèmes d'élevage: i)- Elevage en métayage des bovins taurins trypanotolérants de race pure ou hybride interracial ou taurins x zébu ; ii)- Agro élevage lié à l'élevage des bœufs de traction animale de races zébu, taurine, hybride ; iii)- Elevage de modèle «Ranching» pour les bovins, ovins, caprins et volailles.

1.11.3. Elevage sédentaire « modèle Ranching »

Elle concerne une catégorie d'éleveurs qui possèdent de grandes superficies de terroir privées dites « Fermes privées agropastorales » qu'ils mettent en exploitation soit pour des productions agricoles, soit pour des activités pastorales et même souvent pour des exploitations mixtes dites agropastorales. Les propriétaires exploitants achètent un certain nombre d'animaux (bovins, ovins, caprins et volailles) qu'ils placent sous gardiennage de bouviers. Le bétail est maintenu dans ces exploitations avec possibilité d'alimentation complémentaire en graines de coton, résidus agricoles, sel et natron. Pour les porcs et les volailles des aliments complets leur sont distribués.

1.11.4. Petit élevage villageois traditionnel

C'est le système d'élevage le plus pratiqué et le plus répandu dans tout le pays. Il concerne l'élevage du petit bétail (petits ruminants, porcins, volailles) pratiqué aussi bien par les villageois autochtones que par les pasteurs peuls. En général, la conduite de ce système d'élevage est libre et extensive. Les races exploitées sont, pour la plupart, des races locales peu précoces mais rustiques et résistantes aux difficiles conditions climatiques et d'élevage. Les animaux sont exploités pour la production de viande, de lait, d'œufs et pour la peau (petits ruminants). L'habitat est dans l'ensemble inexistant. L'alimentation est libre et est constituée des pâturages aux abords des villages, des feuilles d'arbustes fourragers, des résidus agricoles, des restes de cuisine, les soins vétérinaires sont aléatoires basés sur la

pharmacopée. Le gardiennage est presque inexistant. Les animaux sont abandonnés à eux-mêmes dans les villages ou dans les campements d'éleveurs.

L'apiculture est très répandue dans les zones de savanes de l'Ouest, du Centre, du Nord et de l'Est. Elle est exploitée sur des principes traditionnels. Elle constitue une source de revenus non négligeables pour les villageois.

La sériciculture a été installée dans les années 1965 aux environs de Bangui (à la Station de la Landjia) et à Mbaïki (à la Station de recherche de Boukoko) avec la multiplication des parcelles des mûriers et la diffusion des vers à soie.

1.11.5. Petit élevage moderne

Il porte sur :

- (i) L'aviculture moderne qui a connu un début de développement dès 1960. Cet élevage a connu une régression à cause du manque d'encadrement. Les races commandées pour la production de chair et pour la ponte proviennent des souches hybrides importées ;
- (ii) L'élevage porcin moderne qui est le plus souvent installé dans les zones périurbaines et dans des unités privées plus ou moins grandes. Ces installations sont constituées de quelques porcheries (en moyenne 2 ou 3) divisées en boxes selon la capacité de production ;
- (iii) Les élevages de lapins, d'aulacodes et de cobayes qui sont encore dans leurs débuts même si quelques petites exploitations villageoises ont existé depuis plusieurs années déjà.

Les élevages bovin, avicole, porcin et ovin concernent près de 25.000 exploitations et produisent plus de 46.000 tonnes de viande par an, soit un disponible moyen à la consommation d'environ 15 kg/hab/an. L'élevage bovin transhumant prédomine avec environ 3,129 millions de têtes. Pour les autres types d'élevage, les estimations font état de plus de 2 millions de petits ruminants et de près de 3 millions de volailles. L'élevage représente 24 % du PIB agropastoral et 9 % du PIB total. Il représente près de 3 milliards de recettes d'exportation.

Les contraintes de l'élevage portent essentiellement sur la situation d'insécurité dans le Nord du Pays, la faible disponibilité des pâturages liée notamment à leur dégradation, la faiblesse des services vétérinaires en matière de ressources matérielles, logistiques et humaines, les faibles capacités des professionnels de l'élevage, la situation sanitaire du bétail.

1.11.6. Pêche et pisciculture

Deux types de pisciculture sont généralement distingués en RCA, dont la définition se réfère surtout au degré de professionnalisation et d'intensification de l'activité: la pisciculture familiale et la pisciculture artisanale.

La pisciculture familiale est une activité tournée essentiellement vers l'auto-consommation. Elle se pratique à petite échelle en milieu rural, et concerne la plupart des pisciculteurs centrafricains. Une partie de la production peut cependant être mise sur le marché de manière occasionnelle.

La pisciculture familiale repose sur des techniques d'élevage simples, comme le nourrissage par compost. Les rendements de la pisciculture familiale sont pratiquement deux fois moindres que ceux de la pisciculture artisanale, soit en moyenne de 20 à 25 Kg/are/an. La faiblesse des rendements est surtout imputable aux problèmes de gestion des cycles d'élevage, dont notamment la mise en charge des étangs et la maîtrise partielle de la gestion des eaux. Les problèmes de vols sont par ailleurs souvent évoqués, ceux-ci étant accentués par l'isolement des étangs, généralement situés dans des bas-fonds.

La pisciculture familiale constitue une spéculation agricole bien adaptée au contexte socio-économique du milieu rural centrafricain (faibles coûts de production, peu de temps accordé à l'élevage...). Certains producteurs respectent des cycles de production complets, avec vidange totale des étangs entre chaque cycle, ce qui leur permet de disposer tous les 6 mois de liquidités appréciables pendant les périodes de soudure. D'autres producteurs gèrent leurs étangs piscicoles à la manière de "greniers", en prélevant occasionnellement des poissons en fonction de leurs besoins alimentaires ou monétaires.

La pisciculture artisanale est une activité à caractère essentiellement commercial. Elle concerne quelques centaines de pisciculteurs en RCA, généralement localisés en milieu périurbain. Les techniques utilisées impliquent une assez bonne maîtrise de la conduite de l'élevage (alevinage, fertilisation, apport d'aliments, polyculture par l'association tilapia/silure...), ainsi qu'une bonne connaissance des circuits de commercialisation.

Les rendements de la pisciculture artisanale avoisinent 50 Kg/are/an. Les producteurs sont néanmoins confrontés à divers problèmes techniques, dont les principaux sont le manque de sous-produits de l'agriculture pour l'alimentation à des prix modérés et le manque d'alevins de clarias pour augmenter les rendements par la polyculture.

Les pisciculteurs artisans sont fréquemment organisés en groupements communautaires, de type Groupement agro-piscicole (GAP), l'organisation collective permettant d'assurer un suivi et une surveillance permanents de l'élevage, à tour de rôle. Le poisson produit est vendu en frais sur les marchés, par les femmes, avec une stratégie commerciale visant à vendre le poisson d'élevage un peu moins cher que le poisson de capture.

Les revenus d'un pisciculteur artisan membre d'un GAP peuvent être estimés à environ 100 000 FCFA/an (ex. GAP de Ndress situé dans la zone périurbaine de Bangui, d'après Breuil, 1994). Ces estimations, qui attestent d'une certaine "rentabilité économique" de la pisciculture artisanale doivent cependant être considérées avec circonspection dans le cas du GAP de Ndress. Néanmoins, le facteur économique ne semble pas devoir être perçu aujourd'hui comme une contrainte au développement de la pisciculture artisanale en RCA.

Les principales contraintes de développement de la pisciculture artisanale en RCA tiennent aux difficultés d'accès au foncier, à l'insuffisance du transfert de connaissances entre la recherche et les producteurs, et à l'absence d'écloseries de clarias en dépit de l'existence d'un savoir-faire national (reproduction induite du clarias par l'utilisation de produits locaux) et d'un marché potentiel pour ce type de produit. Par ailleurs, le système de fixation du prix de vente du poisson d'élevage, qui est encore souvent en vigueur dans les faits, ainsi que la distribution au cas par cas d'alevins à prix subventionné, contribue à freiner le développement de la pisciculture artisanale.

Il convient par ailleurs de mentionner que des expérimentations concernant la crevetticulture sont menées à l'heure actuelle, dans le cadre d'un projet de développement financé par la coopération Chine/Taïwan. Ces expérimentations s'inscrivent dans le cadre des grandes orientations de la politique du Gouvernement centrafricain en matière de diversification, conformément à la Déclaration de la Conférence des Chefs d'Etat de l'Union douanière et économique des Etats d'Afrique Centrale (UDEAC) en mars 1994. Les essais portent sur une espèce dulçaquicole non indigène, le *Macrobrachium dux*, importé du Congo.

Les stations d'Etat ont été construites dans le passé pour accueillir des activités de recherche, de formation et de production en zone péri-forestière. Des travaux de rénovation ont été faits au cas par cas, dans le cadre de différents projets. Néanmoins, les infrastructures sont considérées comme étant aujourd'hui, dans la plupart des cas, obsolètes. Les diverses stations piscicoles n'ont par ailleurs jamais pu être totalement autonomes sur le plan financier, en raison notamment du manque de clarté de leurs statuts.

La station de la Landjia fut pendant longtemps la vitrine de la pisciculture en RCA. La station disposait, jusqu'à très récemment, d'une surface utile de plus de 8 ha d'étangs, dont 6 ha destinés à la production, le reste étant alloué à la recherche appliquée. Son potentiel de production piscicole était estimé à 25 t/an. Pour diverses raisons (arrêt des projets, enveloppe budgétaire réduite, manque d'eau suite à l'envasement des étangs, vandalisme, vol...), les activités de la station de la Landjia sont aujourd'hui fortement réduites. La station ne produit actuellement qu'environ 3t/an, contre 10t/an auparavant, tandis que l'écloserie de la station a été concédée récemment à l'Institut centrafricain de recherche agronomique (ICRA).

1.12. Potentialités agro-sylvo-pastorales et halieutiques

La RCA dispose d'énormes potentialités dans le secteur rural, mais encore faiblement exploitées. Moyennant une stratégie sectorielle ambitieuse et volontariste, ces potentialités lui permettraient, de jouer plus efficacement son rôle dans l'autosuffisance alimentaire, la sécurité alimentaire, la création d'emplois, et la croissance économique du pays. En effet, on note :

- Des conditions agro-écologiques favorables : la Centrafrique dispose des ressources naturelles relativement abondantes et des conditions agro-écologiques généralement favorables à l'agriculture et à l'élevage. Le climat de la République Centrafricaine est favorable à une agriculture pluviale avec des cycles culturaux relativement long ;
- L'abondance des ressources en eau : Le pays dispose d'un important réseau hydrographique qui permet une bonne disponibilité en eau de surface et souterraines pour l'alimentation du bétail, de la faune sauvage, du potentiel halieutique et aquacole l'agriculture, le développement floristique et la régulation naturelle. On estime la disponibilité en eau douche par tête d'habitant à 36.911 tonnes métrique ce qui constitue un potentiel important dans la perspective de l'intensification des cultures et de la sédentarisation de l'élevage, de la redynamisation des groupements des pêcheurs et aquaculteurs ;
- Des terres arables faiblement exploitées : sur près de 15 millions d'hectares de terres arables, seulement 700 à 800 000 ha sont mis en culture chaque année ce qui représente en moyenne 5% du total et moins de 0,5 ha exploité en moyenne par actif agricole.
- De plus sur une superficie totale de terre de pâturage et de parcours estimés à 16 millions d'ha, seuls 9 millions d'ha sont exploités par un cheptel de 3,2 ha de têtes de bovins ;
- De potentiel en matière de pêche dans les cours d'eau des bassins de l'Oubangui-Sangha : 377 000 km² et du Logone-Chari : 205 000 km², estimé entre 20 000 et 50 000 tonnes de poissons par an ;
- De potentiel technique existant actuellement en matière de pisciculture et estimé à 120 ha, permettant de produire environ 3 600 tonnes supplémentaires ;
- De potentiel humain très important d'acteurs expérimentés dans les différents domaines de la pêche, de la pisciculture, de la transformation et de la commercialisation.

Globalement, ces potentialités permettent au secteur rural centrafricain d'avoir des impacts importants au niveau de la croissance et la réduction de la pauvreté. Le secteur agricole offrira encore pour de nombreuses années l'emploi et assurera les revenus pour l'économie nationale. En effet, des terres sont encore disponibles pour les activités agropastorales. Son rôle dans l'économie nationale vise la promotion du monde rural par une politique d'équilibre de l'offre et de la demande, la mécanisation de base, l'appui aux marchés et aux réseaux de distribution, la vulgarisation agricole, le développement de la transformation des produits agricoles à l'exportation.

Comme ci-haut indiqué, les sous secteurs agriculture et élevage occupent près de 74% de la population active centrafricaine (67% des hommes et 81% des femmes) et représente 45% du PIB. Notons que ces sous secteurs occupent en terme d'emploi dans l'agriculture, l'élevage et la pêche 63% des ménages pauvres. Par conséquent, le secteur agricole joue un rôle majeur pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dont les taux sont de 72% en milieu rural et 67,2 au niveau national.

1.13. Contraintes au développement du secteur rural et à la sécurité alimentaire

A la lumière de l'ensemble des observations relevées ci-dessus, il ressort que les performances du secteur rural sont largement en deçà des attentes, au vu des atouts et potentialités dont il regorge. De l'analyse faite par l'ensemble des acteurs du monde rural au cours des différentes phases des états généraux, il ressort que ces contres performances s'expliquent par l'existence d'un ensemble d'obstacles et de contraintes de divers ordres, décrits ci-après.

1.13.1. Le faible niveau de production et productivité agricole

La principale caractéristique de l'agriculture centrafricaine est la faible productivité. Elle est due notamment à : (i) l'insuffisance et faiblesse des structures de recherche, d'encadrement, de formation et d'appui conseil aux producteurs, d'où une faible utilisation des techniques de production animales et végétales à haut rendement et l'insuffisance de soins vétérinaires ; (ii) l'insuffisance de technologies adaptées et à haute productivité, (iii) la faible taille des exploitations agricoles ; (iv) l'utilisation d'un outillage agricole rudimentaire, notamment pour la préparation du sol ; (v) le coût élevé des intrants et la non disponibilité de ces intrants dans les zones de production (semences, matériel végétal et animal améliorés, produits vétérinaires, engrais, pesticides, etc.), d'où une quasi absence d'utilisation de ces intrants ; (vi) la dégradation rapide des sols et des pâturages due à l'utilisation des techniques culturales et d'élevage peu protectrices de la fertilité des sols et des ressources naturelles (érosion, ensablement des cours d'eau, appauvrissement des sols et de la végétation, envahissement des pâturages par le *Chromolaena odorata* et d'autres espèces épineuses) ; (vii) la faible organisation des producteurs : cette situation rend les paysans encore plus fragiles face aux problèmes d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles, ainsi qu'aux problèmes de commercialisation ; (viii) variabilités et instabilités climatiques : dans certaines régions, créent une situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire auxquelles la stratégie devra accorder une attention particulière et la non maîtrise du calendrier agricole par les producteurs, (ix) les incidences des conflits agro-pastoraux : les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont à certains endroits particulièrement violents, allant jusqu'à l'utilisation des armes de fabrication artisanales ou de guerre, ainsi que l'empoisonnement des animaux ; (x) l'absence de garantie dans l'utilisation des terres dans certaines zones.

Tableau 9 : Rendements des principales productions agricoles en station et en milieu réel

PRODUCTIONS	RENDEMENTS (KG/HA)		
	Station	Milieu producteur	Ecart
Coton – graine	1 500	600	- 900
Café – cerise	2 000	600	- 1 400
Manioc – cossette	18 000	3 000	- 15 000
Arachide	2 500	1 000	- 1 500
Maïs	5 000	900	- 4 100

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, 2008.

Le tableau ci-dessus montre que les rendements du café et du coton sont de 600kg/ha en milieu paysan alors qu'ils atteignent respectivement, 2000 tonnes et 1 500 tonnes en station de recherche. La faiblesse des rendements est plus prononcée pour les cultures vivrières où les écarts sont très élevés entre les rendements aux producteurs et ceux réalisés dans les stations de recherche. Pour le manioc qui est l'aliment de base des populations, l'écart est de – 15 000 kg/ha. Le rendement effectif de la production de manioc est de 6 830 Kg/ha au Congo voisin, 8 290kg/ha en République démocratique du Congo, mais seulement de 3000 kg/ha en RCA.

1.13.2. Le faible niveau de commercialisation interne et externe des produits agricoles

L'accès au marché à des prix incitatifs est un catalyseur pour l'accroissement des productions, dans la mesure où il stimule les paysans à produire davantage, et dégager des surplus pour obtenir des ressources financières. Malheureusement, les excédents sont difficilement écoulés et les zones de production sont isolées des circuits de commercialisation.

Pourtant, il existe un marché au niveau sous régional et international pour certains produits de niche. En conséquence, les producteurs sont obligés soit de laisser dégrader leurs productions, soit de les brader à vil prix (aux acheteurs véreux) en vue de satisfaire aux besoins primaires ; ces acheteurs les revendront aux mêmes paysans deux à trois fois plus cher en période de soudure, plongeant ces derniers dans le cercle vicieux de la pauvreté.

Les contraintes ci-dessous sont à l'origine de cette situation : i)- Le mauvais état des pistes rurales ; ii)- Le faible niveau d'organisation des producteurs ; iii)- La faible diversification des cultures et autres productions de rente ; iv)- L'insuffisance d'information des producteurs et opérateurs ; v)- La faible capacité des producteurs pour la transformation conservation et le stockage ; vi)- La faible compétitivité (qualité /rendement /prix) ; vii)- La baisse des cours mondiaux de certains produits ; viii)- Les tracasseries administratives, des services de contrôle, des forces de défenses et de sécurité ; ix)- La faible capacité du parc de transport des opérateurs.

1.13.3. La précarité du cadre de vie en milieu rural

Cette situation se manifeste par : i)- l'insuffisance des infrastructures socio-communautaires (école, électrification, eau potable, cases de santé) ; ii)- la mauvaise qualité de l'habitat ; iii)- l'enclavement, pistes dégradées et en mauvais état. Le constat établi en 2004, révèle que sur environ 15 000 km de pistes rurales et agricoles, 16,1% seulement se trouvent en bon état. Cet enclavement constitue un frein important pour le développement des activités économiques agricoles et pour les politiques de réduction de la pauvreté rurale ; iv)- le faible accès aux services de santé de base. Dans les zones rurales, le taux d'accès aux services de santé est de 47% et dans l'arrière-pays environ 25% de la population parcourent plus de 10 km pour atteindre une formation sanitaire ; v)- le faible accès à l'eau potable.

A l'origine de ces faiblesses, on retrouve : i)- la faible organisation des communautés villageoises (absence de vision communautaire et collective sur le développement des villages, absence de planification participative communautaire au niveau village) ; ii)- la faible mobilisation des ressources, atouts et potentialité internes des communautés villageoises ; iii)- l'insuffisance des investissements de l'état et des partenaires du développement dans les infrastructures de base.

S'agissant particulièrement du faible niveau d'organisation des communautés villageoises, il convient de relever que d'après certaines analyses, sur environ 2100 groupements ruraux recensés, 20% manquent cruellement d'organisations collectives dynamiques qui pourraient permettre : i)- Le réveil et la mobilisation de la conscience collective pour la lutte contre les freins du développement ; ii)- Le développement d'une synergie d'ensemble en vue de mobiliser les ressources, atouts et potentialités

internes pour la résolution des problèmes communs ;iii)- La mobilisation de l'épargne interne ;iv)- La valorisation, la rentabilisation, et surtout la pérennisation des appuis et services livrés par l'état et/ou les organisations ; v)- Une plus grande participation des populations rurales aux prises de décision ; vi)- Une véritable responsabilisation des communautés villageoises dans les actions de lutte contre la pauvreté ; vii)- De donner aux producteurs le pouvoir dont ils ont besoin pour traiter sur un pied d'égalité avec les opérateurs économiques (acheteurs de produits agricoles, distributeurs d'intrants, etc.).

Tableau 10 : Etat des pistes rurales et Incidence de la Pauvreté par région

Régions	Longueurs des pistes rurales (Km)	Part des pistes en bon état	Incidence de pauvreté
Plateaux	1935	20,1	64,3
Equateur	3459	16,5	64,7
Yadé	3128	9,1	79,7
Kagas	1697	9,9	82,6
Fertit	2908	29,3	72,5
Oubangui	2141	7,5	71,2
RCA	15268	16,1	72,9

Source : Ministère Equipement et Transports, 2004 ; ECVR, 2003.

1.13.4. L'insuffisance de financement des activités agro-pastorales, de pêches et piscicoles

Tout changement à introduire dans les pratiques paysannes (nouvelle technologie, nouvelle semence et autre intrant, petites unités de transformation), implique de la part de ces derniers un surcroît de moyens d'investissement en terme de temps de travail, de moyens humains, de moyens en matériel, équipement, infrastructure, ou de moyens financier.

Bien que pour les paysans les plus pauvres, ces investissements supplémentaires soient généralement très modestes pour un taux de rentabilité élevé à court terme (généralement une campagne agricole), ces derniers n'ont presque pas du tout accès aux sources de financement, tant pour les activités génératrices de revenus que pour les obligations sociales de la famille.

La question de l'accès au crédit en milieu rural, de l'appui aux producteurs, surtout pour les plus pauvres, reste donc entière. La majorité de la population rurale se trouve privée de services financiers. Cette situation est due aux faits suivants : i)- L'insuffisance des structures de financement du monde rural, et aux procédures inappropriées pour celles qui existent ; ii)- La faible capacité d'endettement des producteurs ; iii)- La faible mobilisation de l'épargne rurale, elle-même consécutive entre autres à la faible organisation des producteurs ; iv)- L'absence des caisses d'épargnes et de crédits dans les zones rurales ; v)- La faible organisation des producteurs ; vi)- La faible mobilisation des aides extérieures ; vii)- Le faible appui direct de l'Etat et des ONG à la production.

1.13.5. Un environnement institutionnel insuffisamment adapté et insuffisamment performant

Cette situation est causée par un recentrage insuffisant du rôle de l'état dans ses fonctions régaliennes et de maîtrise d'ouvrage, ce qui a pour conséquences : i)- La faible émergence et le faible développement du secteur privé (ONG, Organisation des producteurs, Communautés rurales) ; ii)- Le faible niveau de responsabilisation des organisations paysannes (qui sont encore loin d'assumer le rôle actif de maître d'œuvre) ; iii)- La faible capacité d'intervention des structures publiques pour le suivi des opérations ; iv)- L'insuffisance et la faible qualité des statistiques ; v)- Un cadre législatif et

règlementaire inadapté et incomplet ; vi)- Un système d'information agricole peu développé ; vii)- Une inadaptation de la fiscalité.

1.13.6. L'absence de coordination et de synergie entre les différents acteurs

Cette situation est causée par l'inexistence d'un cadre global de concertation, d'orientation et de pilotage des différents programmes et projets de développement rural. La vulgarisation agricole est conduite par une multitude de structures d'intervention avec des approches hétérogènes : (les organismes publics, les projets régionaux de développement, les agences nationales de développement, les sociétés de développement, les ONG, les fédérations de producteurs, etc.).

Aucune mesure et aucune procédure ne sont mises en place pour assurer la concertation et la coordination de l'ensemble de ces interventions, qui pour la plupart sont orientées vers les mêmes cibles et poursuivent les mêmes objectifs. Ceci a pour conséquences un manque de lisibilité, de cohésion d'ensemble, la création de doubles emplois, et en résultante une perte d'efficacité et de moyens.

La pauvreté du milieu rural est une situation de cercle vicieux dans lequel un ensemble de causes et d'effets s'enchevêtrent, exerçant des effets de catalyseurs les uns sur les autres. Toute stratégie visant à briser ce cercle implique par conséquent une intervention intégrée, coordonnée, et synchronisée dans le temps et dans l'espace de l'ensemble des acteurs, mettant en œuvre un ensemble d'actions pertinentes, efficaces, faisables, réalistes, et durables.

1.13.7. La faible valorisation du rôle de la femme dans le développement rural

La femme joue un rôle primordial dans l'économie rurale. Elle est garante de l'alimentation de la famille, de l'essentiel des travaux ménagers, de l'éducation des enfants, assure la plupart des travaux pénibles, notamment d'entretien des champs, de transformation, de conservation, et de commercialisation des produits vivriers. Cependant, elle est généralement marginalisée dans les processus de prise de décisions en ce qui concerne la gestion de la communauté et de la famille. On observe une faible scolarisation des jeunes filles, et un taux de déperdition scolaire plus élevé chez celles-ci.

Cette situation s'explique par : i)- La faible représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions dans les communautés rurales ; ii)- L'absence d'une prise de conscience collective du rôle de la femme dans le développement rural ; iii)- La non prise en compte du concept et approche genre dans le développement rural ; iv)- Le développement insuffisant des associations et organisations féminines ;v)- Les priorités traditionnellement accordées aux cultures d'exportation dans les interventions de l'état, au détriment des cultures vivrières.

1.13.8. La persistance d'une situation d'insécurité dans les zones rurales

Le phénomène des coupeurs de route qui a débuté dans les années 80 s'est amplifié au point de créer un environnement d'insécurité en zone rurale, tant pour les agriculteurs, les éleveurs transhumants, que pour les opérateurs économiques (transporteurs, acheteurs de produits agricoles, institutions de micro finance, etc.). Les fréquentes agressions dont l'ensemble des acteurs du développement rural sont victimes et la psychose qui en résulte a entraîné une régression considérable de leurs activités.

Dans les zones d'élevage, ce phénomène a atteint une situation alarmante : de véritables bandes armées en provenance des pays voisins enlèvent des troupeaux entiers (décapitalisation), des enfants et des femmes (prises d'otages), assassinent des éleveurs, mettant ainsi les familles en situation de sinistre généralisée et de désarroi total.

Abandonnés à eux-mêmes et pour échapper à ces malfrats, les éleveurs sont obligés de se rapprocher des zones habitées, où ils ont malheureusement à faire face à une amplification des conflits avec les agriculteurs.

II. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL, DE L'AGRICULTURE ET DE SECURITE ALIMENTAIRE (SDRASA)

2.1. Défis à relever

Au regard de la problématique du secteur qui a été ci-haut présentée, les défis qui se posent au secteur de développement rural et de la sécurité alimentaire sont en conséquence formulés autour de trois idées majeures à savoir: i)- Améliorer le cadre de vie de la population rurale ; ii)- Atteindre l'autosuffisance et la sécurité alimentaire de la Nation; et iii)- Contribuer durablement à la relance de la croissance économique nationale.

2.1.1. Améliorer les conditions de vie de base de la population rurale

Même si des efforts ont été réalisés en matière d'éducation ces dernières années en milieu rural qui se sont traduits par une amélioration des indicateurs des OMD n°2 et 3, du chemin reste à parcourir en matière d'infrastructures scolaires et d'enseignement pour permettre d'atteindre les objectifs fixés d'ici 2015, à savoir assurer l'éducation primaire pour tous et éliminer toute disparité entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement.

Il en est de même du secteur de la santé en milieu rural. Même si les indicateurs des OMD n°4, 5 et 6 ont progressé entre 2003 à 2008, un effort important en matière d'infrastructures sanitaires et de soins reste à faire pour atteindre les objectifs fixés au-delà de 2015.

Les autres secteurs (transports, énergie, hydraulique villageoise, etc.) ne sont pas en reste et des efforts importants sont à faire en matière d'infrastructures rurales (routes en terre, pistes rurales, marchés, puits et forages, électrification rurale, etc.), mais également en matière de prise en charge, de gestion et de maintenance. Les besoins ont déjà été identifiés pour certains de ces secteurs dans la « Stratégie sectorielle globale des infrastructures de base » dont la Table ronde sectorielle vient de se tenir en novembre 2010.

2.1.2. Atteindre les objectifs de l'autosuffisance alimentaire des populations rurales et de la sécurité alimentaire de la Nation

Les besoins alimentaires de la RCA sont encore tributaires d'une agriculture de subsistance, pratiquée par la plus grande majorité des ruraux, qui malgré leur dynamisme et détermination, n'arrivent pas à satisfaire pleinement à leurs propres besoins alimentaires minimum (2400 kcal/jour), ainsi qu'à leurs besoins sociaux primaires, par suite d'un ensemble de contraintes et de goulots d'étranglement énumérés plus haut. Ceci justifie les importations en masse de plusieurs produits vivriers et en conséquence des pertes en devises, alors que le pays dispose des atouts agro écologiques majeures pour leurs productions.

Il faut lever ces goulots d'étranglement pour déclencher une modernisation de cette agriculture familiale, de manière à : i)- supprimer le caractère précaire et peu valorisant de cette catégorie d'emploi ; ii)- permettre à la grande majorité des ruraux de satisfaire pleinement à leurs besoins alimentaires ; iii)- dégager en même temps des surplus de productions qui, injectés dans un circuit de commercialisation rénové, contribuera d'une part à l'amélioration des revenus des familles agricoles, et d'autres part à la satisfaction de la demande nationale en produits alimentaires.

2.1.3. Améliorer les revenus de la population rurale et contribuer à la relance durable de la croissance économique nationale

L'évolution de l'activité économique est dictée par celle du secteur rural qui reste le secteur clé de l'économie nationale tant pour sa contribution au PIB que pour les effets d'entraînement sur les autres secteurs.

Si le développement de l'agriculture familiale peut réduire le niveau de pauvreté en zone rurale et contribuer significativement à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire, elle ne pourra pas à elle toute seule donner une réelle impulsion à la croissance économique nationale.

C'est pourquoi parallèlement à l'amélioration de la production des exploitations agricoles familiales, il faudra promouvoir les organisations professionnelles (agriculteurs, éleveurs, etc.) et le secteur privé. Ceci se fera à travers : i)- la professionnalisation et la structuration en associations de producteurs et organisations professionnelles rurales (OPs); ii)- la promotion du secteur privé par des appuis à la réalisation d'investissements productifs et au développement des filières ; iii)- l'appui aux services du secteur rural publics et privés (recherche, formation, vulgarisation, conseil, fourniture intrants et matériels agricoles, crédit).

L'appui au secteur privé au sens large contribuera significativement à la diminution des importations agricoles, en même temps qu'il développera une agressivité positive dans la conquête des parts de marché de plus en plus grandes au niveau et même au-delà de la sous région.

Les défis majeurs s'identifiant totalement aux enjeux liés à la poursuite des OMD, c'est tout naturellement que les OMD soient repris au niveau de la SDRASA comme objectifs à atteindre à plus ou moins long terme. Les indicateurs des OMD ont connu peu, voire pas d'avancées pour certains d'entre eux entre 2003 et 2008. Des efforts importants visant à atteindre les OMD au-delà de 2015 sont à entreprendre auxquels le développement du secteur rural doit s'atteler pour y apporter sa contribution.

2.2. Liens du secteur avec la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMDs en 2015

L'agriculture est au centre de l'économie de la République Centrafricaine, par la richesse qu'elle génère, sa contribution à l'emploi, à l'autosuffisance alimentaire et à la lutte contre la pauvreté. Le secteur est actuellement en dégradation tant au niveau de la productivité qu'au niveau des surfaces cultivées. S'il contribuait à 57% du PIB en 1997 et employait à cette date plus de 67% de la main d'œuvre, il ne compte plus que de près de 30% du PIB en 2009.

Les résultats de l'enquête ECVR 2005 montre l'importance des revenus agricoles dans l'ensemble des ménages. En effet, ils représentent un peu plus de 50% des ressources des ménages. L'agriculture vivrière est la plus importante et compte pour 98,5% contre 1,5% pour l'agriculture d'exportation. Ces dernières sont dominées par le café et le coton. Les cultures industrielles pratiquées sont la canne à sucre, le tabac et le palmier à huile. Les cultures vivrières représentent la plus grande valeur ajoutée (55%). Les principales spéculations sont constituées de : manioc, maïs, arachide, sorgho, sésame, ignames, bananes, riz, taro, haricots. Le manioc occupe une place particulièrement importante dans la mesure où elle occupe environ 40% des surfaces cultivées et représente environ 70% de la production en volume. Quant aux cultures de rente, elles sont dominées par le coton, le café et le tabac qui étaient introduites dans le pays depuis le temps de la colonisation. Elles contribuent en moyenne autour de 39% dans les revenus des ruraux. Mais leur part dans la valeur ajoutée est très faible (2%) et suit une tendance à la baisse à cause de la crise internationale.

A coté de l'agriculture, les sous secteurs élevage, forêts, pêche représentent environ 38% de la valeur ajoutée du secteur rural.

L'évolution de l'activité économique est dictée par celle du secteur rural qui reste le secteur clé de l'économie nationale tant pour sa contribution au PIB que pour les effets d'entraînement sur les autres secteurs. Si le développement de l'agriculture familiale peut réduire le niveau de pauvreté en zone rurale et contribuer significativement à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire, elle ne pourra pas à elle toute seule donner une réelle impulsion à la croissance économique nationale.

C'est pourquoi parallèlement à l'amélioration de la production des exploitations agricoles familiales, il faudra promouvoir les organisations professionnelles (agriculteurs, éleveurs, etc.) et le secteur privé agricole et connexe. L'appui au secteur privé au sens large contribuera significativement à la diminution des importations agricoles, en même temps qu'il développera une agressivité positive dans la conquête des parts de marché de plus en plus grandes au niveau et même au-delà de la sous région.

Les défis majeurs, s'identifiant totalement aux enjeux liés à la poursuite des OMD, restent naturellement la prise en compte effective des OMD au niveau de la SDRSA comme objectifs à atteindre à plus ou moins long terme. Pour ce faire, l'objectif de la SDRSA est de contribuer, à travers les actions à entreprendre d'ici 2015, à l'atteinte de ces OMD.

Les stratégies pour atteindre la cible 2 de l'Objectif 1 des OMD vise l'augmentation et la diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus des populations par une meilleure organisation du marché des aliments de base (céréales, fruits et légumes, produits animaux et halieutiques, etc.) et le développement de la transformation des produits locaux. Ces stratégies définies sur la base des enjeux et défis du secteur rural, permettront d'avoir en 2015 en RCA une incidence de la pauvreté de 33,6%, toute chose égale par ailleurs.

La réduction de moitié de la population centrafricaine souffrant de faim et de malnutrition en 2015, nécessite qu'en milieu rural, l'incidence de la pauvreté passe de 71,7% en 2010 à 35,85% en 2015. Ce qui exige que : i)- au moins 50% des ménages ruraux petits exploitants agricoles bénéficient des diverses interventions relatives à l'amélioration de la productivité agricole, de certaines interventions relatives aux autres Activités en milieu rural et de la Sensibilisation par les mas médias ; ii)- au moins 50% des autres ménages ruraux de toutes les autres activités indispensables à la RCA, pour non seulement augmenter le disponible vivrier mais également augmenter leurs revenus (éleveurs de petits bétails, aviculteurs, pêcheurs, etc.) dans un environnement durable bénéficient des interventions relatives aux autres activités en milieu rural ; iii)- au moins 50% des différentes catégories d'individus au niveau national en besoin d'assistance directe en matière de nutrition seront touchés par les interventions prévues pour ce domaine pour que l'incidence nationale de la pauvreté alimentaire passe, toute chose égale par ailleurs, de 64% en 2006 à 32% en 2015.

2.3. VISION DU SECTEUR

D'ici 2025, l'Agriculture centrafricaine, productive, rentable, respectueuse de l'environnement, s'appuyant sur les initiatives locales et le concept genre, crée de la richesse, des conditions d'émergence d'un secteur privé agricole dynamique, de l'emploi et contribue à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte de la sécurité alimentaire.

2.4. Résultats Stratégiques

D'ici 2015, la croissance moyenne annuelle de l'activité agricole en terme réels a atteint 6% (Base line: 2%), le taux d'insécurité alimentaire est réduit à 15% (Base line: 30,2%) et la contribution du gouvernement au développement du secteur agricole a atteint entre autres 10% du budget national.

2.5. PRINCIPES ET APPROCHES D'INTERVENTION

Les principes de mise en œuvre ci-dessous présentés ont pour finalité de garantir à l'ensemble des

mesures et actions qui seront déployées: i)- une meilleure gouvernance ; ii)- une meilleure efficacité ; iii)- une pérennité et une durabilité du processus.

Il s'agit d'un véritable changement de visions et d'approches dans lequel seront engagés tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural, de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire (SDRASA).

Ces principes s'articulent autour de six (6) points fondamentaux.

2.5.1. Une Gestion Axée sur les Résultats (GAR)

La gestion axée sur les résultats est un moyen d'améliorer l'efficacité et la responsabilité de la gestion en assurant la participation des principaux intervenants à la définition de programmes adaptés aux besoins des groupes cibles et de résultats escomptés réalistes, en évaluant les risques, en suivant les progrès vers l'atteinte des résultats escomptés en fonction d'indicateurs appropriés, en intégrant les leçons apprises dans les décisions de gestion et en préparant les rapports sur les résultats et les ressources déployées.

2.5.2. Mise en œuvre de la stratégie suivant l'approche sectorielle (SWAP)

L'approche sectorielle (SWAp) est une approche de coopération en matière de développement qui se fonde sur le leadership du pays dans lequel les programmes sont mis en œuvre et qui prévoit que :

- i)- Tous les principaux fonds publics du secteur servent à une seule orientation sectorielle et à un même budget (Gestion budgétaire);
- ii)- Au niveau de la nation, le processus d'appropriation soit traduit par la mise en œuvre d'un système de contrôle gouvernemental (Appropriation nationale) ;
- iii)- L'approche soit commune et adoptée par tous les bailleurs de fond au sein du secteur (Approche concertée) ;
- iv)- les procédures gouvernementales soient utilisées pour rendre compte de toutes les dépenses publiques, quels que soient les fonds (Cadre commun de gestion des résultats et des indicateurs).

La démarche qui consiste à s'inspirer des politiques gouvernementales tout en gardant une perspective d'agence de développement est faite pour permettre à la société civile de participer davantage et aux bailleurs de fond de mieux dialoguer entre eux. Le partenariat et la politique de dialogue souhaités dans le cadre de SWAp sont ainsi un moyen d'engager le gouvernement bénéficiaire à poursuivre ses objectifs.

Cette approche a l'avantage de permettre une réconciliation des positions des différents acteurs impliqués dans le processus.

La GAR repose sur six grands principes suivants :

- 1. Partenariat : collaboration avec tous les intervenants.** Pour que la GAR soit un succès, il est essentiel que les résultats soient conjointement définis, négociés et acceptés. Une acceptation conjointe des résultats assure une implication et un engagement des parties prenantes dès les premières étapes du projet et tout au long du projet (suivi, évaluation continue, rapports annuels) à effectuer une gestion axée sur les résultats. La participation peut améliorer la qualité, l'efficacité et la durabilité des initiatives de développement.
- 2. Responsabilité : les ressources humaines acceptent leur imputabilité face à l'obtention des résultats.** Les partenaires partagent les responsabilités en ce qui concerne l'atteinte des résultats, incluant les processus de planification et de rapport.
- 3. Transparence : meilleure communication des résultats.** Il est jugé nécessaire d'accroître la transparence des rapports sur les résultats. Il importe de définir clairement les résultats et les indicateurs correspondants, de façon à ce que les résultats soient « facilement mesurables ». La mise en place d'un cadre de mesure du rendement basé sur une telle prémisse permettra de générer des données qui serviront à la préparation de rapports mieux documentés, ce qui améliorera la prise de décision.
- 4. Simplicité : facile à comprendre, simple à expliquer.** Pour faciliter la compréhension et l'application de l'approche GAR, il est préférable de limiter au départ le nombre d'énoncés de résultats et d'indicateurs à mesurer et suivre les résultats.
- 5. Apprentissage sur le tas : application de la méthode de façon continue.** Le MDRA appliquera la méthode GAR de façon progressive et la perfectionnera au fur et à mesure qu'elle acquerra de l'expérience. Il faut considérer l'expérience nécessaire au développement des capacités et à l'amélioration des méthodes et outils de la GAR.
- 6. Application étendue : application de la GAR dans tous les secteurs de programmes et de services, dans la mesure du possible.** Le MDRA entend étendre la GAR à tous ses programmes et projets. Les nouveaux projets devront être conçus à partir d'un cadre de résultats. Les projets en cours devront être adaptés en fonction de cette nouvelle méthode s'ils n'ont pas dépassé la moitié de leur cycle de vie.

2.5.3. Le recentrage du rôle de l'Etat dans ses fonctions de maîtrise d'ouvrage

Les Départements ministériels concernés devront se concentrer dans leurs fonctions régaliennes, en vue d'assumer pleinement leur rôle de maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la SDRASA et de ses programmes d'intervention.

Aussi, la cohérence des interventions nécessitera une coordination, tant au niveau gouvernemental que des partenaires extérieurs, qui devrait se traduire par la définition et la mise sur pied d'un Comité interministériel de suivi et de pilotage de la mise en œuvre de la SDRASA auquel les partenaires extérieurs pourraient être périodiquement invité à participer.

2.5.4. La responsabilisation des bénéficiaires, du secteur privé et l'appropriation du processus par les nationaux

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes, les ONG, le secteur privé et la société civile assureront l'appui à l'animation, à la formation, à l'organisation des communautés rurales, des groupes, des associations professionnelles et interprofessionnelles, en vue de renforcer leurs capacités, développer leurs initiatives et leurs participations aux activités socio-économiques.

La responsabilisation des bénéficiaires sera assurée à travers : i)- l'implication et la participation des bénéficiaires à tous les stades du cycle des programmes et projets ; ii)- la promotion de l'émergence de nouvelles organisations de producteurs et des formes associatives ; iii)- la structuration des organisations de producteurs et Le renforcement de leurs capacités dans les domaines divers; iv)- la promotion du secteur privé; v)- le libre choix des prestataires et fournisseurs par les bénéficiaires; vi)- la prise en charge par les bénéficiaires d'une partie des coûts du projet; vii)- la contractualisation de la maîtrise d'œuvre ; viii)- la contractualisation entre maîtres d'œuvres et bénéficiaires.

2.5.5. Les appuis sur la base des besoins des bénéficiaires

Les organisations villageoises, paysannes, rurales professionnelles et interprofessionnelles constitueront le socle du développement rural. Elles porteront entièrement les projets dont elles sont bénéficiaires (élaboration, planification, cofinancement, mise en œuvre, évaluation et suivi participatif interne).

Ceci justifie la nécessité de renforcer les capacités de ces bénéficiaires à présenter des projets pertinents, répondant réellement à leurs besoins prioritaires, à leurs ressources, à leurs potentialités, à leurs capacités managériales. Ces projets concernent aussi bien les plans de développement villageois, que les projets générateurs de revenus des organisations et associations des producteurs de tous les niveaux.

2.5.6. La prise en compte de l'approche genre

Le rôle important joué par la femme dans les activités rurales de production, de transformation, de stockage, de conservation et de commercialisation, tant dans le domaine des productions animales que végétales impose que l'approche genre soit considérée comme l'un des principes fondamentaux de mise en œuvre de la SDRASA. Ainsi, il faudra veiller à une participation équitable des femmes dans les instances de concertation, d'orientation, et de prise de décision. L'amélioration de la cohérence et de la synergie entre les intervenants, y compris entre partenaires au développement.

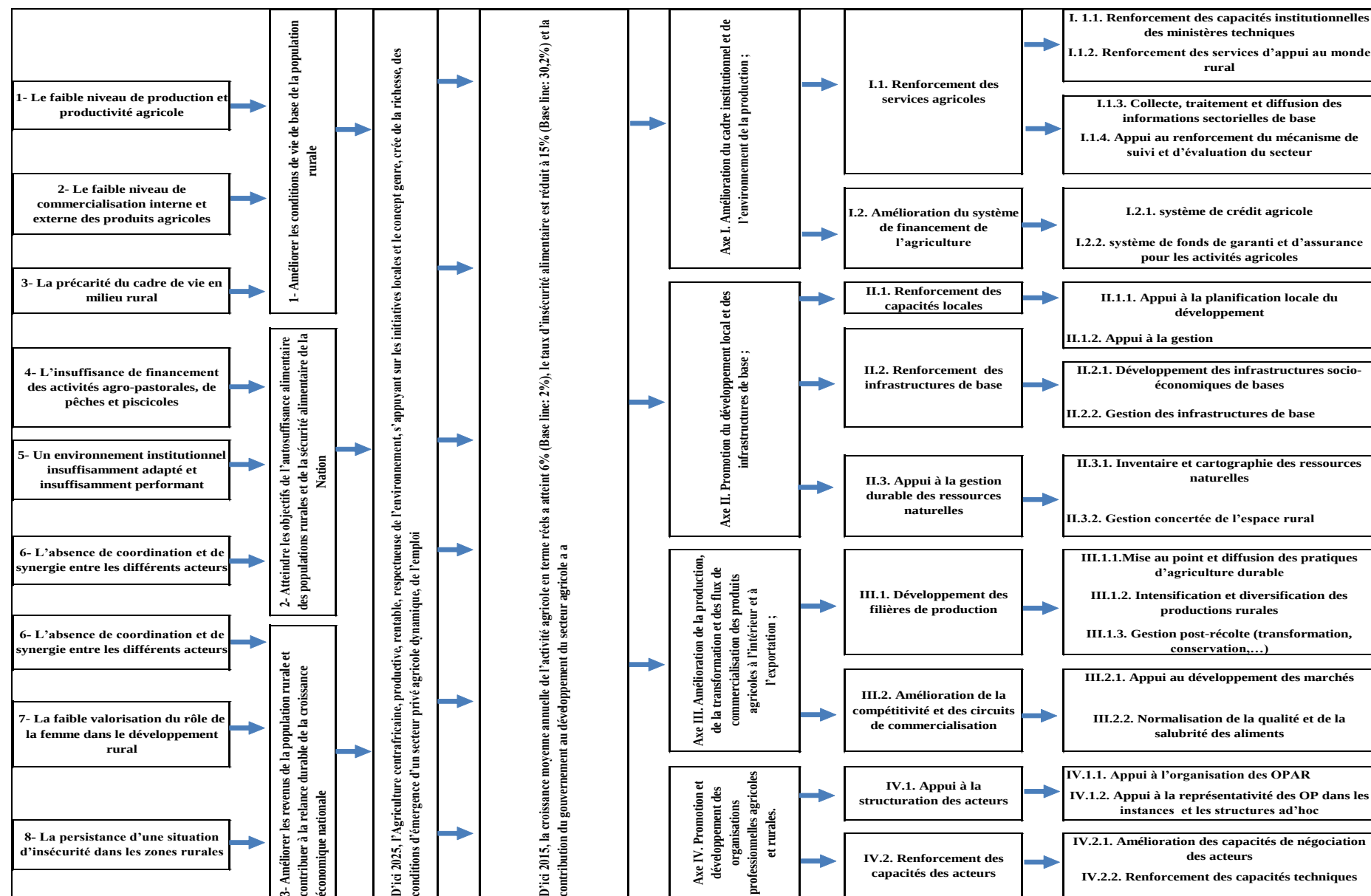
2.6. AXES STRATEGIQUES DE LA SDRASA

La Stratégie de développement rural, de l'agriculture et de sécurité alimentaire (SDRASA) est basée sur quatre axes, à savoir :

- Axe I. Amélioration du cadre institutionnel et de l'environnement de la production ;
- Axe II. Promotion du développement local et des infrastructures de base ;
- Axe III. Amélioration de la production, de la transformation et des flux de commercialisation des produits agricoles à l'intérieur et à l'exportation ;
- Axe IV. Promotion et développement des organisations professionnelles agricoles et rurales.

La complexité des thèmes abordés par la SDRASA et l'ampleur des réformes qu'elle accompagne demandent un engagement sur le long terme. La SDRASA s'étendrait donc sur une durée de 12 ans divisée en trois phases de 4 ans. La première phase 2011-2015 serait une phase à la fois pilote et d'impulsion des politiques d'actions sur la base d'actions prioritaires ciblées. La déclinaison directe des axes, programmes et sous-programmes, présentés ci-après, est résumée dans le tableau 11 ci-dessous pour une vision d'ensemble.

Tableau 11 : Schéma synoptique de la SDRASA



2.6.1. Axe I. Amélioration du cadre institutionnel et de l'environnement de la production

2.6.1.1. Introduction

Parmi les facteurs importants concourant à la faible performance du secteur, on note un déficit de gouvernance au niveau du secteur public qui se traduit entre autres par une faible fourniture de services agricoles aux producteurs, une faible coordination des interventions et un manque de suivi et d'évaluation des interventions. Les services publics agricoles n'offrent pas la possibilité aux populations rurales et aux opérateurs intervenant dans le secteur à s'impliquer dans les mécanismes de prise de décisions et leur mise en œuvre. Les populations rurales ne bénéficient que très peu d'instruction et de formations techniques, ont un faible accès à l'information et d'assez faibles capacités d'organisation pour la gestion de ce secteur suite à la faible capacité d'intervention des services agricoles. Le développement du secteur repose sur la participation et la responsabilisation de tous les acteurs à différents niveaux (producteurs, populations rurales, organisations rurales). Cette participation ne pourra être effective pour accompagner ce processus que si les services agricoles sont capables d'accroître les capacités des acteurs ruraux dans les domaines de diagnostic, de formulation de propositions, de négociation et de mise en œuvre des actions.

Le secteur rural a fait l'objet de nombreuses interventions inscrites dans le cadre des politiques et stratégies initiées par l'Etat. L'analyse des interventions dans le secteur fait ressortir les insuffisances de la fourniture de services agricoles, de la coordination institutionnelle et de la concertation. La SDRASA constitue le cadre de mise en cohérence des interventions dans le secteur rural et l'outil opérationnel d'amélioration des conditions de leur programmation et de leur suivi. Sa mise en œuvre nécessite le renforcement des mécanismes de concertation/coordination institutionnelle à tous les niveaux, en impliquant désormais tous les acteurs du développement, et de la fourniture des informations fiables et transparentes sur le secteur. Ces éléments devront permettre le pilotage du secteur et un fonctionnement efficace des filières. La mise en place d'un système cohérent de suivi et d'évaluation des interventions permettra de disposer d'un meilleur *monitoring* de l'action publique prévue par la SDRASA.

2.6.1.2. Objectifs de l'Axe

2.6.1.2.1. Objectif global

L'objectif de cet axe est de renforcer les capacités d'intervention des institutions en charge du développement rural afin d'offrir aux producteurs, les possibilités de développer les investissements productifs agricoles et ruraux par eux-mêmes et pour eux-mêmes.

2.6.1.2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques consistent à :

- Renforcer les capacités institutionnelles des départements techniques et des services d'appui au secteur rural ;
- Améliorer le système de financement du secteur agricole de manière durable.

2.6.1.3. Programmes de l'Axe

L'amélioration du cadre institutionnel et de l'environnement de la production relève davantage des fonctions régaliennes de l'Etat. Il a pour but d'améliorer la qualité des interventions des départements techniques impliqués dans le développement du secteur afin d'offrir aux producteurs et leurs organisations ainsi que les acteurs ruraux, un service de qualité et un environnement propice au développement des activités.

La mise en œuvre de cet axe repose sur les programmes suivants : (i) Renforcement des services agricoles ; (ii) Amélioration du système de financement de l'agriculture.

2.6.1.3.1. Programme I.1. Renforcement des services agricoles

Depuis plus d'une dizaine d'années, la qualité et l'efficacité des services agricoles fournis aux producteurs sont médiocres. Les services publics agricoles ne disposent pas suffisamment de ressources tant matérielles, financières qu'humaines nécessaires à leurs interventions et les conséquences se font encore ressenties sur la fourniture des services agricoles. Ce programme concerne le

renforcement des capacités institutionnelles des Départements techniques notamment, les départements ministériels en charge du secteur (aux niveaux central et déconcentré), la professionnalisation agricole et les services d'appui au Monde rural. Il permet aussi une meilleure efficacité des services d'appui aux producteurs.

Les investissements publics proposés dans le cadre de programme visent à renforcer les services publics agricoles ayant pour objectif de fournir l'appui nécessaire aux acteurs du secteur agricole pour leur permettre de mener leurs activités dans de bonnes conditions.

Les principaux résultats attendus de ce programme sont :

- (i) La coordination impliquant tous les acteurs est fonctionnelle au niveau national, régional et local ;
- (ii) Les actions de développement dans le secteur rural sont mieux planifiées, plus pertinentes et harmonisées ;
- (iii) Les services agricoles fournis aux producteurs sont efficaces et adaptés aux besoins des acteurs et au développement du secteur;
- (iv) Les interventions menées dans le cadre de la SDRASA sont suivies et évaluées à tous les niveaux.

2.6.1.3.1.1. Sous-programme I.1.1. Renforcement des capacités institutionnelles des ministères techniques

Ce sous-programme permet un recentrage de l'Etat sur ses fonctions régaliennes de définition des politiques, de suivi du secteur et de la législation. Certaines fonctions de la responsabilité de l'Etat qui ne peuvent être transférées au secteur privé doivent être réalisées en concertation avec d'autres acteurs (OP, privé, opérateurs d'appui, etc.). Il est donc essentiel que l'Etat maintienne un service minimum d'appui dans certains domaines et/ou certaines zones où les acteurs ayant vocation à reprendre les fonctions qu'il assumait sont encore peu présents. En conséquence, la politique de désengagement de l'Etat et de responsabilisation croissante du secteur privé et notamment des producteurs doit se faire progressivement avec une bonne définition des missions régaliennes de l'Etat.

L'objectif de ce sous-programme est de renforcer les capacités techniques des interventions des ministères impliqués dans le développement rural afin d'améliorer la qualité de leurs services aux acteurs du secteur. Il s'agit aussi d'être capable de renforcer la capacité de la planification régionale et locale en vue de promouvoir le développement durable du secteur.



Centre de recherche de Boukoko



Vulgarisation du système rizicole intensif

Les appuis à apporter concernent aussi bien le niveau central que déconcentré et accompagneraient le recentrage de l'Etat sur ses fonctions de maîtrise d'ouvrage. Par ailleurs, une politique active de mise en place d'organes de concertation (Etat/OP/ Secteur Privé) est portée par l'Etat pour l'élaboration et le suivi des politiques du Développement Rural et Sécurité Alimentaire.

Un appui particulier est de permettre à l'Etat de remplir ses fonctions régaliennes qui englobent :

- la définition et la mise en place des politiques sectorielles et des axes stratégiques ;
- l'actualisation des textes réglementaires et le respect de leur application ;
- l'appui à la conception du service public en matière de vulgarisation, recherche et formation agricoles ;
- la collecte et la gestion de l'information sectorielle de base (statistiques, SIM, observatoire des filières, recensement agricole, ...) ;
- la planification, la recherche, l'appui conseil, la formation et la communication ;
- le contrôle phytosanitaire et zoosanitaire ; etc.

L'appui institutionnel aux départements ministériels concernés par le développement du monde rural consiste à des appuis :

- au renforcement des capacités opérationnelles et des ressources humaines des services du MDRA chargés des statistiques agricoles, de la planification, du suivi et de l'évaluation des actions mises en œuvre ;
- à la mise en place des organes de concertation (Etat, OP, Secteur Privé, etc.) ;
- à la réalisation du recensement général de l'agriculture (RGA) dont la dernière date de 1984
- au développement des statistiques agricoles, agroalimentaires et nutritionnelles ;

Ainsi, la mise en œuvre de la SDRASA nécessite la mise en cohérence de l'architecture institutionnelle des administrations impliquées. Cela doit intégrer la mise en place programmée de la décentralisation et de la déconcentration. Les mécanismes d'allocation des ressources, une meilleure adéquation entre les ressources humaines et les besoins d'encadrement ainsi que le décloisonnement des services publics doivent occuper une place centrale dans ce processus.

Les résultats attendus de ce sous-programme sont:

- L'efficacité des administrations en charge du secteur rural est améliorée ;
- La coordination entre les différents pouvoirs publics est opérationnelle ;
- Le rôle de l'Etat à travers ses services centraux et décentralisés est recentré.

2.6.1.3.1.2. Sous-programme I.1.2. Renforcement des services d'appui au monde rural

L'accompagnement de la prise en charge par les ruraux de certains services dont l'Etat se désengage ou pour lesquels les producteurs souhaitent s'impliquer, suppose que les ruraux et leurs organisations puissent avoir accès à des services d'appui. Actuellement, les services d'appui sont essentiellement publics (ACDA, ANDE, ICRA), et privés (ONG, vétérinaires mandatés, autres). Les premiers s'engagent progressivement vers un recentrage et une limitation de leurs fonctions d'appui alors que les seconds présentent des capacités généralement insuffisantes et très inégalement répartis sur le territoire.

Un des objectifs est donc de promouvoir l'émergence d'opérateurs d'appui privés compétents et en nombre suffisant, ce qui aura également pour conséquence de renforcer l'autonomie des OP. La mise en œuvre de ce programme se base sur les différents volets ci-dessous.

a) La recherche agricole

L'objectif de ce volet est de mettre en place, renforcer l'efficacité, la pertinence et la durabilité du Système national de recherche agricole (SNRA).

Les objectifs spécifiques de cette stratégie de développement de la recherche agricole sont :

- Mettre en place et renforcer les capacités institutionnelles du SNRA (ICRA avec son laboratoire d'analyse et de conservation de sols ; Unités de recherche de l'Université ; les écoles nationales et autres);
- Créer et rendre opérationnel les instances de suivi et de contrôle ;
- Créer les mécanismes de financement durable pour la recherche stratégique à moyen et long terme et pour la recherche – développement basée sur la demande des utilisateurs et incluant leur participation ;
- Renforcer la concertation entre utilisateurs, chercheurs et organismes de vulgarisation ;
- Renforcer les cadres et mécanismes de concertation entre le SNRA et les institutions de formation.

A travers ce volet, il s'agit de redonner à la recherche agronomique sa place dans les stratégies nationales de développement rural. La recherche agronomique est menée par l'ICRA avec ses démembrements (CRPR, stations, points d'appuis expérimentaux, terroirs de référence). L'Université de Bangui mène aussi des activités de recherche dans les domaines agricoles. Cette recherche agronomique souffre d'une coordination et de l'adéquation entre la recherche et les différents utilisateurs afin de donner aux destinataires des résultats de la recherche, l'opportunité d'être associés aux réflexions et discussions sur l'orientation, la définition, le financement, l'exécution des programmes de recherche. La recherche agronomique souhaitée vise à lever les contraintes rencontrées par les producteurs, agents des services techniques et projets, opérateurs privés dans leurs activités de production, de transformation et de services.

Le système de recherche agricole ne peut connaître un développement harmonieux sans rationaliser les moyens financiers en fonction des besoins des chercheurs, de valoriser le statut des chercheurs, de rechercher les voies et moyens pour un financement de la recherche sur le long terme et de consolider les programmes de recherche sur la base des concertations avec les demandeurs et de leur adéquation avec les grands défis et objectifs de développement du secteur rural. La prise en compte de ces enjeux suppose, d'une part, l'évolution de la recherche vers un système national de recherche agricole et d'autre part, l'existence d'une interface dynamique entre les institutions en charge de la recherche agricole (ICRA, Unités de recherche de l'université, des Ecoles nationales et autres), l'Etat et les partenaires au développement à travers le Comité National de Recherche Agricole (CNRA).

Ce comité sera désormais l'instance de prise de décision et l'institution scientifique de gestion du système national de recherche agricole. Il a pour mission :

- l'orientation globale en vue de l'amélioration et de la préservation de la capacité nationale de la recherche agricole ;
- la conception de mécanismes participatifs impliquant les divers acteurs pour une recherche stratégique et appliquée ;
- la gestion globale des programmes de production de technologies.

Les résultats attendus de cette composante sont :

- Une meilleure coordination de la recherche agronomique par l'opérationnalisation du SNRA ;
- Un renforcement des structures de recherche existantes et un appui à la mise œuvre d'activités de recherche impliquant tous les acteurs ;

- Le financement adéquat des services de la recherche et la dotation en ressources humaines nécessaires pour assurer la mise en place et le suivi des tests et essais en milieu paysan ;
- L'opérationnalisation des commissions utilisateurs/chercheurs au niveau national et régional.

b) La vulgarisation et le conseil agricole

L'objectif principal de ce volet est de développer un système de vulgarisation et d'appui-conseil en adéquation, avec les objectifs de développement du secteur d'une part, et avec les besoins, les objectifs de production et les priorités des producteurs ruraux d'autre part.

Les objectifs spécifiques sont :

- Renforcer et décentraliser le système de vulgarisation en tenant compte des besoins et savoir faire des producteurs ainsi que de la gestion durable des ressources naturelles ;
- Créer un mécanisme de financement durable de la vulgarisation ;
- Doter l'encadrement en équipements et leur fonctionnement en mettant en place des dotations conséquentes en carburant et lubrifiant, en entretien du matériel.

Le système de vulgarisation agricole a toujours consisté à fournir l'appui-conseil aux producteurs et aux éleveurs, avec comme objectifs d'améliorer la production et les revenus des producteurs. Cet encadrement est basé sur l'approche participative. Il convient de noter que la vulgarisation agricole est un investissement qui nécessite un financement public important, bien ciblé dans un cadre évolutif, laissant place à un rôle de plus en plus actif des producteurs. Elle doit être vue comme une activité de conseil agricole adaptée à la complexité des systèmes de production et répondant à la demande des agriculteurs et des éleveurs (formation technique, information économique sur les filières, appui à l'élaboration de projets, conseil en gestion, ...).

Les actions de vulgarisation et autres appuis aux producteurs sont assurés par l'ACDA à travers ses démembrements au niveau régional et local. Elles souffrent cependant de certaines faiblesses notamment une insuffisance de prise en compte du genre, des interventions des ONG et des organisations professionnelles, une absence de mesures d'accompagnement (crédits, équipements, aménagements...etc.) et de prise en compte du savoir-faire local. C'est pour remédier à ces différentes insuffisances et mieux répondre aux besoins que le programme d'appui aux services agricoles a été élaboré dans la SDRASA.

Les axes d'action pour rechercher l'adéquation entre les objectifs de développement du secteur et les besoins et priorités des producteurs sont : i)- Renforcer les capacités de gestion des producteurs ; ii)- Développer les programmes de vulgarisation en adéquation avec la gestion des ressources naturelles (GRN); iii)- Recycler et former les cadres et agents de la vulgarisation ; iv)- Renforcer les liens entre recherche et vulgarisation; v)- définir le rôle, les responsabilités et les apports entre les différents intervenants dans l'exercice de la vulgarisation; vi)- identifier des actions en faveur des femmes et des jeunes ruraux et élaborer des indicateurs de suivi-évaluation appropriés; vii)- Mettre en place un mécanisme de pilotage et de coordination du programme de vulgarisation; viii)- Formation des formateurs pour le renforcement des capacités des OPAR, des leaders paysans en technique de mise en marché et de commercialisation collective et sur le processus de structuration et de création d'une interprofession, l'élaboration d'un plan d'affaire et de gestion des coopérative, l'entretien des infrastructures et la gestion durable des terres.

Les résultats attendus de ce volet sont :

- Les fonctions et mesures d'accompagnement de la vulgarisation (formation, recherche, crédit, approvisionnement, IC...) sont renforcées;
- Les producteurs sont impliqués dans le cycle de programmation de la vulgarisation;
- Les bénéficiaires participent à la prise en charge d'une partie des coûts de la vulgarisation;
- Les programmes en direction des femmes et des jeunes ruraux sont développés de manière pertinente ;
- Les actions de vulgarisation sont efficaces et pertinentes sur le terrain ;
- L'encadrement est doté en équipements, matériel et carburant nécessaires.

c) Les enseignements et formations agricoles

La réussite des objectifs et stratégies de développement du secteur rural, requiert de la part des opérateurs ou exploitants agricoles de leurs structures professionnelles et des services techniques d'appui (Etat, collectivités territoriales, organisations consulaires) un niveau de formation adéquat permettant d'assurer la promotion de l'entreprise économique agricole (production et valorisation) dans un contexte compétitif. Or le déficit en ressources humaines ou manque de formation constitue l'une des grandes faiblesses du système de développement rural caractérisé par une dispersion de la responsabilité du pilotage de la formation et un ensemble diversifié de type de formation au sein du secteur rural (alphabétisation fonctionnelle, formation des jeunes ruraux, perfectionnement des cadres/agents techniques et formation des opérateurs privés). On note par conséquent un décalage grandissant entre certaines formations dispensées et les besoins ressentis ou exprimés par les différents bénéficiaires.

Deux départements assurent cependant la tutelle des écoles de formation publique. D'abord le MDRA pour le Collège technique de développement rural (CTDR) de Grimari (Ouaka), assurant la formation des techniciens dans le domaine de l'agriculture et l'élevage, des eaux et forêts et du génie rural, l'Ecole Nationale de l'Elevage de Bouar (ENEB). Ensuite, le MENES pour l'Institut supérieur de développement rural (ISDR) de Mbaïki (Lobaye), assure la formation des techniciens supérieurs (BTS) en agriculture et élevage, et des eaux et forêts et des ingénieurs agronomes dans les options agronomie, phytotechnie, zootechnie, eaux et forêts. A celles-là s'ajoute le centre rural d'éducation et de formation (CREF) qui assure la formation animation des leaders paysans. Beaucoup d'organisations non gouvernementales (ONG) sont aussi très actives dans la formation des producteurs dans divers domaines (production agricole, gestion des ressources, santé, protection de l'environnement, alphabétisation, etc.).

L'objectif principal des enseignements agricoles est de conférer aux différents acteurs du secteur rural les capacités techniques nécessaires pour la réalisation efficace de leurs activités.

Les objectifs spécifiques de cette composante sont :

- Mettre en place une capacité nationale permanente de définition, de suivi et d'évaluation de la politique nationale et du programme de formation agricole et rurale ;
- Mettre en place un système permanent et partenarial d'identification de la demande de formation et de mise en adéquation de l'offre de formation à cette demande ;
- Mettre en place un système de cofinancement de la formation agricole et rurale incluant l'Etat, les OP, le secteur privé, les collectivités territoriales et les ONG ;
- Rendre disponible les ressources humaines compétentes dans un environnement attractif.

Les résultats attendus de ce volet sont :

- Les capacités des institutions de formation agricole sont renforcées et elles redeviennent opérationnelles ;
- Une stratégie et un programme de formation agricole et rurale est élaboré et mis en œuvre ;
- Les organisations des producteurs, les collectivités territoriales, les ONG et les privés sont impliqués dans l'élaboration des programmes de formation agricole et rurale ;
- Les modules spécifiques de formation adaptés aux réalités du milieu rural sont élaborés ;
- La formation des acteurs du secteur rural notamment les membres des OPA et leurs leaders est assurée en appui à la professionnalisation ;
- Les synergies entre l'enseignement, la recherche, la vulgarisation et le développement agricole et rural sont renforcées ;
- Le recyclage et la formation de façon continue des cadres et agents de l'Etat est assuré en vue de leur permettre de répondre aux divers besoins et de s'adapter au contexte du monde rural.

2.6.1.3.1.3. Sous-programme I.1.3. Collecte, traitement et diffusion des informations sectorielles de base (SIM, observatoire des filières, système d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire)

L'objectif du présent sous-programme est de permettre le pilotage de la politique de développement rural et un bon fonctionnement des filières par la production d'une information fiable et transparente, basée sur une bonne connaissance du secteur.

Cette information permettra également de mettre en œuvre un meilleur suivi et l'évaluation de la SDRASA. L'accès de l'ensemble des utilisateurs à l'information sera développé, ce qui nécessite la création et le renforcement des centres d'information et de documentation à l'échelle nationale, régionale, et préfectorale. Les informations sur les marchés seront diffusées aux acteurs des filières. A travers cet appui, les capacités d'analyse prospective du département seront améliorées. Ce qui permettra aussi la mise en place d'un dispositif de collecte des données sur la sécurité alimentaire pour le compte du secteur.

Les résultats principaux attendus de ce sous-programme sont :

- Les informations fiables sur le secteur sont produits et diffusées aux acteurs des filières ;
- L'accès à l'information des utilisateurs est développé ;
- Le recensement général agricole est réalisé ;
- Un dispositif de collecte de données sur la sécurité alimentaire est mis en place et fonctionnel ;
- Un système d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire est mis en place et fonctionnel.

2.6.1.3.1.4- Sous-programme I.1.4. Appui au renforcement du mécanisme de suivi et évaluation du secteur

De façon générale, les enjeux du suivi-évaluation sont multiples et concerne la mise en place d'un système pluri-acteurs permettant d'assurer le suivi du secteur et de la stratégie du gouvernement dans toutes ses composantes, à savoir : i)- le concours du secteur aux grands enjeux de la RCA (OMD, lutte contre la pauvreté, aménagement du territoire, biodiversité, etc.) ; ii)- la connaissance du secteur : statistiques agricoles, suivi des importations et des flux aux frontières, systèmes d'information des marchés et environnementaux; etc. ; iii)- l'orientation et le suivi des décisions de politiques rurales; iv)- le suivi-évaluation des programmes et des projets, l'évaluation de leurs performances et de leurs impacts (en liaison avec le système de suivi de la pauvreté développé dans le cadre de la DSRP), l'appui à leur mise en œuvre, leur coordination et les réorientations nécessaires, ... ; v)- le suivi de certains objectifs spécifiques transversaux (la place des femmes dans le développement, le renforcement des capacités des OP, l'amélioration des conditions de vie...) ; vi)- l'orientation des décisions d'investissements nationaux et extérieurs.

De façon spécifique, le suivi et le pilotage de la mise en œuvre de la SDRASA constitue un axe fort car il s'agit d'une base initiale minimum permettant la cohérence des interventions dans le cadre d'une relance économique durable autour du développement rural qui s'inscrit dans le long terme et qui constitue le point d'ancrage du DSRP de 2^{ème} génération (2011-2015). Dans ce contexte, l'amélioration sur une base commune de l'acquisition des données de base et de la gestion de l'information du secteur rural constitue une priorité de la stratégie gouvernementale.

L'objectif général de ce sous-programme est d'assurer le suivi et le pilotage de la mise en œuvre de la SDRASA. L'approche programme développée dans la SDRASA rend les activités du secteur rural cohérentes et complémentaires et justifient la mise en œuvre d'une vision et d'outils de concertation, de pilotage, de suivi, voire de financement, communs et/ou partagés. Elle permet de sortir de la dynamique de projets indépendants qui rendent aléatoire la pérennité des investissements, et lorsqu'ils sont trop isolés ne permettent pas l'échange d'expériences, les synergies et la capitalisation des acquis.

L'objectif spécifique de ce sous-programme est mettre en place un système de suivi évaluation commun du secteur par la fédération, sur la plateforme de la SDRASA, des interventions présentes et à venir. Dans ce contexte, il est donc indéniable que les différents acteurs du développement rural, à savoir l'Etat, les bailleurs de fonds, la société civile, sont appelés à collaborer pour un suivi rigoureux des opérations du secteur, constituant ainsi un défi à relever pour l'accomplissement des objectifs fixés à la SDRASA.

En effet, l'enjeu du suivi et du pilotage de la SDRASA est : i)- d'assurer le pilotage global du secteur rural ; ii)- d'assurer la cohérence des interventions des ministères techniques qui se partagent le développement rural ; iii)- d'assurer la coordination des bailleurs de fonds dans le secteur, donc d'orienter les différents financements afin d'assurer les synergies, d'éviter les doubles emplois, d'harmoniser les types d'intervention et d'approche, et de s'assurer que les principales activités de la SDRASA sont financées ; iv)- d'orienter le développement rural vers une stratégie nouvelle pour la République centrafricaine visant au recentrage de l'Etat dans ses fonctions d'orientation et de programmation, la mise en œuvre de la concertation avec les Organisations Paysannes (OP) et la société civile, enfin la mise en place à terme de la décentralisation avec la création de nouvelles instances territoriales.

A ce titre, la SDRASA permettra une plus grande prise en charge par la population elle-même de ses propres affaires, notamment dans les phases d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des actions de développement. Elle permettra d'instaurer dans le pays, une administration locale de proximité qui favorisera la promotion du développement local ainsi que la participation des populations à la prise de décision, l'accès aux services sociaux et l'émergence des initiatives locales.

Enfin, le dispositif de suivi veillera à une articulation cohérente avec les programmes thématiques et inter-sectoriels, en particulier ceux concernant la réalisation d'infrastructures, le renforcement des compétences techniques, la définition des normes et de politiques et l'amélioration des conditions de vie des populations (éducation, santé, lutte contre la pauvreté en milieu rural, ...).

Un programme sur le long terme

Les programmes d'actions de la SDRASA demandant un engagement sur le long terme au regard de la complexité des thèmes abordés et de l'ampleur des réformes, le programme de suivi-évaluation demande également un engagement sur le long terme. Le programme durerait donc une quinzaine d'années et s'étendrait donc jusqu'en 2025, horizon retenu pour la vision à long terme du secteur.

Les types d'appuis à mobiliser

Les appuis à dispenser porteront donc sur : i)- la collecte, le traitement et l'analyse des données du secteur ; ii)- la programmation et l'instruction des projets ; iii)- le suivi-évaluation des projets/programmes ; iv)- la diffusion des informations du secteur.

La mise en œuvre de ce sous-programme nécessite plusieurs composantes :

- **Programmation et instruction des projets** : l'analyse des impacts des projets et programmes du secteur. Un appui à la programmation et à l'instruction des projets est à définir (ateliers thématiques, évaluation ex-post de projets, etc.) et à mettre en place.
- **Suivi-évaluation des projets/programmes** : basé sur un système d'informations fiable fournissant des données pertinentes et précises. Un appui dans ce sens (BD Projets, missions de suivi) est à prévoir.
- **Appui à la diffusion des informations du secteur** : réunir les conditions nécessaires pour garantir une bonne diffusion de l'information. A ce titre, il faut: i)- assurer une bonne qualité de l'information diffusée (pertinence, fiabilité, précision, validité) ; ii)- diffuser l'information à l'aide de supports adéquats facilitant l'accès de l'information à un grand nombre ; iii)- s'assurer que l'information n'est pas désuète et est actualisée régulièrement. Tout cela suppose des moyens financiers qui doivent se traduire par un appui à la diffusion des informations.

Tableau 12 : Cadre logique d'intervention du Programme I.1.1. Renforcement des services agricoles

<i>Logique d'intervention</i>		<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs d'impact</i>
Objectifs sectoriels	1. Réduction de la pauvreté et amélioration du bien-être des populations rurales 2. Réduction de la pauvreté monétaire 3. Autosuffisance alimentaire 4. Gestion et valorisation des ressources naturelles		- % de population pauvre - Taux d'alphabétisation - Taux de scolarité (filles) - Etat de santé - Taux de couverture des besoins sociaux - Evolution du nombre de conflits liés à la GRN
Objectifs de développement du programme	Renforcer les capacités institutionnelles des ministères techniques et des services d'appui au monde rural	Nb de ministères techniques renforcés	Nombre d'appuis apportés
Objectifs spécifiques	- Renforcer les capacités institutionnelles des ministères techniques - Renforcer les services d'appui au monde rural - Mettre en place un dispositif de collecte, traitement et diffusion des informations sectorielles de base - Appuyer le renforcement du mécanisme de suivi et d'évaluation du secteur	- Nombre de moyens apportés ; - Types d'appuis apportés ; - Nombre d'agents formés ; - Type de données collectées et diffusées - Nombre d'indicateurs définis	- Nombre d'infrastructures réhabilitées ; - Montant d'appuis financiers mobilisés ; - % d'agents opérationnels - Nombre de rapports diffusés

Résultats du programme	- La coordination impliquant tous les acteurs est fonctionnelle au niveau national, régional et local ; - Les actions de développement dans le secteur rural sont mieux planifiées, plus pertinentes et harmonisées ; - Les services agricoles fournis aux producteurs sont efficaces et adaptés aux besoins des acteurs et au développement du secteur; - Les interventions menées dans le cadre de la SDRSA sont suivies et évaluées à tous les niveaux.	
Résultats du Sous-programme I.1.1	- L'efficacité des administrations en charge du secteur rural est améliorée ; - La coordination entre les différents pouvoirs publics est opérationnelle ; - Le rôle de l'Etat à travers ses services centraux et décentralisés est recentré	- Nombre de services et d'agents d'appuis auprès des producteurs ; - Fréquence de visites auprès des acteurs ; - Nombre de cadres de concertation créés ; - Nombre de réunions, de formations organisées
Résultats du sous-programme I.1.2	- Un dispositif de coordination du SNRA est mis en place et opérationnel; - Un mécanisme de financement adéquat des services de la recherche est mis en place et fonctionnel ; - Les actions de vulgarisation sont efficaces et pertinentes sur le terrain ; - Les capacités des institutions de formation agricole sont renforcées et elles redeviennent opérationnelles ;	- Nombre de rencontres entre les acteurs de la recherche ; - Montant des ressources mobilisées ; - Nombre d'opérations de recherche réalisées ; - Nombre d'innovations diffusées ; - Nombre d'acteurs formés par la recherche et la vulgarisation ; - Nombre d'agents formés
Résultats du sous-programme I.1.3	- Les informations fiables sur le secteur sont produits et diffusées aux acteurs des filières; - Un système d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire est mis en place et fonctionnel. - Un dispositif de collecte de données sur la sécurité alimentaire est mis en place et fonctionnel ; - Le recensement général agricole est réalisé ;	- Nombre de bases de données créées ; - Type de d'informations diffusées ; - Nombre d'enquêtes réalisées ; - Nombre de rapports diffusés
Résultats du sous-programme I.1.4	Le suivi est le pilotage de la SDRSA est assuré	- Nombre de projets évalués ; - Nombre et fréquence de suivis réalisés ; - Nombre d'ateliers de restitutions organisés ; - Nombre de rapports diffusés

2.6.3.2. Programme I.2. Amélioration du Système de financement de l'agriculture

Compte tenu de l'importance que revêt le secteur agricole et rural, il est impératif de l'appuyer à satisfaire les besoins financiers et opérationnels des populations rurales et à mettre en place des stratégies qui contribuent à atténuer les risques spécifiques au crédit agricole. Il est nécessaire de préconiser une approche de financement qui favorise l'établissement de partenariat avec des organisations crédibles et les projets de développement local afin d'offrir des appuis techniques aux opérateurs de filières qui encadrent la commercialisation des produits agricoles. Cette stimulation de l'économie rurale favorisera un accès stable aux denrées alimentaires de base pour la population centrafricaine, contribuant ainsi à combattre l'insécurité alimentaire

L'objectif de ce programme est de réduire l'écart entre l'offre et la demande pour le crédit en milieu rural, tenant compte des risques et caractéristiques propres au secteur.

Les objectifs spécifiques de ce programme sont:

- Les producteurs et les actifs ruraux ont accès au financement pour développer une stratégie d'investissement;
- Le développement d'institutions financières professionnelles capables d'assurer leur autonomie financière et technique et garantes de la pérennité de leur intervention pour garantir un service permanent aux producteurs (exploitants ASP familiaux, OP, privé) et aux actifs ruraux.

Les résultats attendus de ce programme sont :

- Un système de crédit et d'assurance agricole et rural est rendu fonctionnel pour l'agriculture, avec la participation des autres acteurs du secteur ;
- Un appui légal, technique, politique et managérial est fourni au MDRA, en matière de mise en place et de gestion du système de garantie et d'assurance du crédit agricole et rural;
- L'offre de crédit agricole en RCA est professionnalisée ;
- Des mécanismes de protection sont mis en place ;
- Les institutions de financement sont intéressées à consentir des prêts à moyen et long terme aux producteurs et entrepreneurs agricoles ; vi)- Des agents de crédit et d'assurance agricole et rural sont formés et fonctionnent au sein des institutions de financement.

La mise en œuvre de ce programme nécessite deux sous-programmes :

- Système de crédit agricole ;
- Système de fonds de garantie et d'assurance pour les activités agricoles.

Les principes généraux du programme d'amélioration du financement de l'agriculture.

Aux fins d'assurer un développement économique et social, une des composantes fondamentales est celle du développement du secteur financier. Cela est particulièrement vrai dans le secteur rural, qui souffre d'une grande faiblesse au niveau du " capital financier ". Dans le cadre de la politique de relance économique, il ressort que le développement du secteur de la micro-finance est l'action la plus crédible pour réaliser cet objectif en milieu rural en complément du développement du secteur financier classique. Le recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes impose de promouvoir l'émergence de structures privées financières spécialisées.

La couverture des besoins et la couverture géographique de ces systèmes privés étant encore embryonnaire et le plus souvent le fait de quelques ONGs pour l'achat d'intrants et de matériels agricoles, des stratégies doivent être mises en place pour favoriser l'accroissement de leur impact dans le respect de leur fonctionnement. Une base de développement régional ou local devrait être favorisée pour les institutions financières rurales décentralisées car elle est techniquement mieux maîtrisable. L'accès progressif de ces institutions à des outils financiers professionnels, en particulier leur articulation avec le système bancaire (refinancement, services divers), devra être développée progressivement. Enfin, la mise en place d'une offre de service technique de qualité (formation, audit..) pour ces institutions représente également un enjeu important.

Les grands principes d'intervention pourraient être les suivants : i)- définir avec l'ensemble des acteurs (autorités monétaires et profession) une stratégie nationale de développement du système financier au profit des populations urbaines et rurales ; ii)- privilégier l'appui aux institutions de micro finance professionnelles existantes ; iii)- susciter le développement de nouvelles institutions sur une base régionale ; iv)- favoriser l'articulation entre les banques et les systèmes financiers décentralisés ; v)- favoriser le développement d'une offre de services techniques et financiers permanente; vi)- démarrer par un nombre limité de régions.

Ces principes ne peuvent pas se faire sans des mesures structurelles à moyen et à long terme notamment : i)- Développer un crédit agricole et aussi rural (qui répond au besoin des populations) ; ii)- Inciter les institutions de financement à offrir des services au secteur agricole et rural ; iii)- Créer le leadership étatique en matière de crédit agricole/rural ; iv)- Appuyer les initiatives de développement des filières porteuses de production dans le cadre de la mise en œuvre de la SDRASA.

2.6.1.3.2.1. Sous-programme I.2.1. Système de crédit agricole

L'objectif principal de ce sous-programme est de faciliter l'accès au crédit pour les populations vivant en milieu rural, de manière à encourager l'entrepreneuriat agricole et la création d'emplois.

Le sous-programme s'établit sur l'appui au développement des institutions de micro-finance (IMF). Les types d'appuis à dispenser portent sur :

(i). La mise en place d'un fonds d'investissement : Un fonds d'investissement sera mis à disposition des différentes institutions en RCA pour le financement partiel du plan de développement pluriannuel de chaque institution qui poursuit deux priorités :

- Promouvoir la consolidation et la professionnalisation des institutions de micro financé existantes (en milieu urbain comme en milieu rural) ;
- Développer de nouvelles institutions sur une base régionale dans des zones disposant d'un potentiel économique minimum.

Une des conditions d'accès à ce fonds serait la volonté claire de l'institution (base du plan de développement) de s'inscrire dans le cadre réglementaire et de rechercher la consolidation de ses performances financières, techniques et organisationnelles. Ce fonds sera cogéré par l'Etat (Ministère des Finances, tutelle de la cellule micro finance), les autorités monétaires, la profession (banques) avec la participation éventuelle d'experts spécialisés. Il est constitué de quatre volets distincts :

- **Volet 1 :** le financement d'expertises techniques notamment: i)- pour aider les différentes institutions existantes à élaborer leur plan de développement pluri-annuel et pour le réviser; ii)- pour réaliser la faisabilité de l'implantation d'une nouvelle institution ou de l'extension d'une institution existante à une nouvelle région.
- **Volet 2 :** le financement partiel du plan de développement d'institutions existantes (extension géographique par exemple) : formation, appuis techniques, investissement et fonctionnement de manière exceptionnelle. L'engagement de financement contractuel pourrait être pluriannuel mais avec des objectifs clairs de résultats annuels dont l'atteinte conditionnerait la poursuite de l'opération;
- **Volet 3 :** le financement de l'implantation de nouvelles institutions. L'exécution de l'opération serait confiée à un opérateur professionnel qui s'engagerait contractuellement sur des niveaux de performances précis au plan technique et sur des objectifs au plan financier et institutionnel ;
- **Volet 4 :** le suivi du développement du secteur.

Dans une phase intermédiaire, il sera envisagé la mise en place d'un fonds de refinancement qui serait rétrocédé par l'Etat au système bancaire pour le refinancement des institutions de micro-finance.

(ii) La constitution d'une offre de service au profit des IMF. Il s'agit de constituer une offre de service permanente au profit des IMF à travers :

- Un appui à l'élaboration de modules de formation et de normes d'audit (spécificité micro finance) ;
- Un appui à la formation de formateur et d'auditeurs.

Cette action sera confiée par l'Etat à l'association interprofessionnelle des institutions de micro-finance pour favoriser une dynamique privée.

(iii) La mise au point d'outils financier spécifiques. Il s'agit d'appuyer la mise au point d'outils financiers professionnels pour permettre en particulier l'articulation du secteur micro-finance avec le secteur bancaire : refinancement, garantie, capital risque (intervention des institutions financières internationales : SFI, Proparco, BEI...).

Par ces temps difficiles où les risques de tous ordres guettent le secteur agricole, aucune institution de crédit agricole et rural ne peut atteindre une certaine efficacité, ni une pérennité, si elle n'est pas associée à une composante d'assurance du crédit.

Les résultats attendus de ce sous-programme sont :

- Un fonds de crédit est mis en place et fonctionnel pour renforcer la capacité institutionnelle des IMF;
- Les institutions de crédit agricole et rural sont efficaces et pérennes

2.6.1.3.2.2. Sous-programme I.2.2: Système de fonds de garantie et d'assurance pour les activités agricoles

La stratégie de l'intervention est basée sur un processus de consultation permanente avec les intervenants du milieu, particulièrement les institutions bancaires, les IMF et les compagnies d'assurance pour sa mise en œuvre et un montage institutionnel intégrateur, avec la participation des secteurs étatique, bailleurs de fonds, secteurs de la micro finance et des assurances.

L'intervention vise particulièrement à appuyer la redynamisation du secteur crédit sous l'angle légal, politique, technique, et dans la mise en place d'une coopération avec le secteur privé de la micro finance.

Sous l'angle légal, il s'agit avec l'aide d'un avocat-conseil, de soutenir le MDRA afin d'identifier les lois et règlements existants relatifs au crédit agricole et assurances, de définir les changements aux lois et règlements qui seront nécessaires pour assurer la mise en œuvre des programmes de crédit et d'assurances agricoles, de proposer les règlements à adopter en matière de garantie du droit de fermage à long terme et de sécurité foncières et d'initier le processus de décentralisation/déconcentration du service de crédit.

Sous l'angle politique, il s'agit de soutenir le MDRA dans ses démarches pour:

- identifier les filières agricoles et agroalimentaires prioritaires qui bénéficieront de financement. Le choix des filières prioritaires se fera dans le cadre des politiques ministérielles de sécurité alimentaire et de relance de la production agricole ;
- Définir les grandes orientations politiques et stratégiques du système de crédit agricole et de d'assurances agricoles ;
- Mettre en place la structure adéquate pour la gestion du système ;
- Préparer les programmes de crédit et d'assurances agricoles.

Sous l'angle technique, il s'agit d'appuyer le MDRA à renforcer ses capacités techniques par:

- L'établissement de budget de l'intervention année par année ;
- La mobilisation des ressources nécessaires au financement des interventions ;
- La formation du personnel nécessaire à la conduite du programme ;
- L'évaluation du programme.

Sous l'angle d'appui à la mise en place d'une coopération avec le secteur privé de la micro finance, par la mise à disposition d'un fonds de garantie des prêts à la production agricole, d'un système d'assurance crédit pour le secteur agricole et rural et d'un réseau national d'agents de crédit agricole et d'assurance.

Les programmes de formation des cadres du secteur public et du secteur privé, en gestion de système de crédit, d'assurance et de gestion d'un fonds de garantie seront exécutés soit directement par les institutions partenaires du MDRA dans la conception et la mise en exécution du projet, soit en sous-

traitance par des institutions centrafricaines ou étrangères. A cet effet, des institutions nationales spécialisées seront sollicitées.

Un programme sur le long terme : La progressivité de la mise en œuvre du programme dictée par la pérennité recherchée pour garantir un service permanent aux producteurs et aux actifs ruraux demande un engagement sur le long terme. Le programme durerait une quinzaine d'années et s'étendrait donc jusqu'en 2025, horizon retenu pour la vision à long terme du secteur. Cependant, une phase pilote de cinq ans sera exécutée.

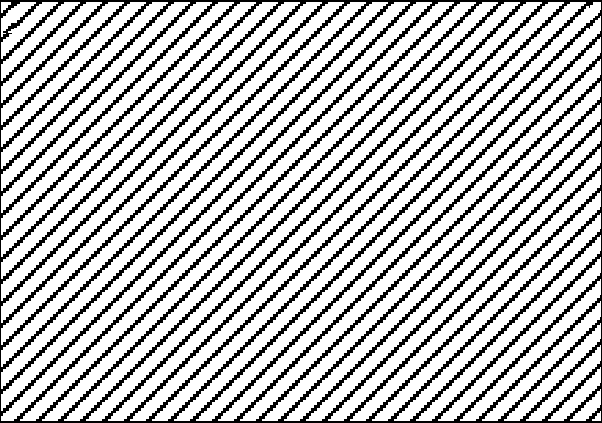
L'objectif de ce sous-programme est de mettre en place un système de garantie des prêts agricoles et rural et d'assurance crédit susceptibles d'encourager les institutions distributrices du crédit à augmenter le pourcentage de leur portefeuille consacré au crédit à la production agricole et à la transformation de cette production.

Les résultats attendus de ce sous-programme sont :

- Les producteurs et les ruraux ont accès à des crédits d'investissement pour financer les activités ;
- Le concept assurance est introduit dans le secteur rural et de l'agriculture ;
- Un dispositif de facilitation de l'accès des groupes cibles au financement est mis en place sous forme de fonds de garantie des prêts à la production ;
- Le financement d'une gamme d'activités agricole primaire, de l'agrotransformation, de la commercialisation agricole et des activités non agricole est assuré.

Tableau 13 : Cadre logique d'intervention Programme I.1.2. Système de financement de l'agriculture

<i>Logique d'intervention</i>		<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs d'impact</i>
Objectifs sectoriels	1. Réduction de la pauvreté et amélioration du bien-être des populations rurales 2. Réduction de la pauvreté monétaire 3. Autosuffisance alimentaire 4. Gestion et valorisation des ressources naturelles		- % de population pauvre - Taux d'alphabétisation - Taux de scolarité (filles) - Etat de santé - Taux de couverture des besoins sociaux - Evolution du nombre de conflits liés à la GRN
Objectifs de développement du programme	Réduire l'écart entre l'offre et la demande pour le crédit en milieu rural, tenant compte des risques et caractéristiques propres au secteur.	Nombre d'institutions de crédit créés en milieu rural	Niveau d'offre de crédit agricole et rural

Objectifs spécifiques	- Faciliter l'accès aux sources de financement aux producteurs et actifs ruraux pour développer une stratégie d'investissement; - Développer des institutions financières professionnelles capables d'assurer leur autonomie financière et technique et garantes de la pérennité de leur intervention pour garantir un service permanent aux producteurs et aux actifs ruraux.	- Existence d'une politique nationale - Existence d'un cadre juridique - Montant des financements mobilisés pour le fonds - Montant des financements des IMF par le fonds - Rapport niveau de crédit/niveau dépôts des IMF	- Montant annuel des financements alloués par les IMF - Type d'investissements financés - Nombre de bénéficiaires par type de crédit - Niveau de dépôts des IMF
Résultats du programme	- Un système de crédit et d'assurance agricole et rural est rendu fonctionnel pour l'agriculture, avec la participation des autres acteurs du secteur ; - Un appui légal, technique, politique et managérial est fourni au MDRA, en matière de mise en place et de gestion du système de garantie et d'assurance du crédit agricole et rural; - L'offre de crédit agricole en RCA est professionnalisée ; - Des mécanismes de garantie sont mis en place		
Résultats du sous-programme 1.2.1.	- Un fonds de crédit est mis en place et fonctionnel ; - Les capacités institutionnelles des IMF sont renforcées ; - Les institutions de crédit agricole et rural sont efficaces et pérennes		
Résultats du sous-programme 1.2.2.	- Les producteurs et les ruraux ont accès à des crédits d'investissement pour financer les activités ; - Le concept assurance est introduit dans le secteur rural et de l'agriculture ; - Un dispositif de facilitation de l'accès des groupes cibles au financement est mis en place sous forme de fonds de garantie des prêts à la production - Le financement d'une gamme d'activités agricole primaire, de l'agrotransformation, de la commercialisation agricole et des activités non agricole est assuré	- Volume de crédit par activités ; - Nombre d'acteurs bénéficiaires de crédit ; - Types d'activités rurales financées	

2.6.1.4. Besoin en financement de l'axe

La période de mise en œuvre des programmes et sous-programmes est de cinq ans. Les besoins de financement pour l'axe stratégique de la SDRASA « **Amélioration du cadre institutionnel et de l'environnement de la production** » sur cette période sont évalués en tenant compte de l'équilibre recherché entre le poids des axes pour parvenir à une croissance accélérée de l'agriculture et assurer la sécurité alimentaire. En outre, cette évaluation tient compte de :

- L'actualisation du budget d'intervention des projets antérieurs concernant les programmes similaires retenus ;
- La prise en compte des zones à couvrir par les actions envisagées ;
- Les investissements à réaliser pour soutenir la mise en œuvre de ces programmes, et
- Le fonctionnement sur la période de mise en œuvre des programmes et sous-programmes.

Ces besoins sont estimés à 34,3 milliards de FCFA, répartis comme ci-après :

Tableau 14 : Besoin en financement de l'Axe 1 (2011-2015)

Axes	Programmes	Sous-programmes	Coût (en Milliards de FCFA)	Coût (en Millions de \$US)
I. Amélioration du cadre institutionnel et de l'environnement de la production	I.1. Renforcement des services agricoles	I. 1.1. Renforcement des capacités institutionnelles des ministères techniques	5,3	12,6
		I.1.2. Renforcement des services d'appui au monde rural	7,0	16,7
		I.1.3. Collecte, traitement et diffusion des informations sectorielles de base	5,0	11,9
		I.1.4. Appui au renforcement du mécanisme de suivi et d'évaluation du secteur	2,0	4,7
	I.2. Amélioration du système de financement de l'agriculture	I.2.1. Système de crédit agricole	10,0	23,8
		I.2.2. Système de fonds de garanti et d'assurance pour les activités agricoles	5,0	11,9
Sous-total Axe I			34,3	81,6

NB: Coût total à titre indicatif ; 1 \$ = 420 FCFA

2.6.2. Axe II. Promotion du développement local et des infrastructures de base

2.6.2.1. Introduction

La promotion de développement local et des infrastructures s'inscrit dans le cadre de la politique globale mise en œuvre par le Gouvernement Centrafricain pour atteindre les objectifs du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et ceux du Développement pour le Millénaire (OMD). La planification locale du développement représente à cet effet un cadre de définition et outil de mise en œuvre de sa politique économique et sociale. Le gouvernement accorde une importance à cette stratégie qui consiste à avoir une planification macro-économique au sommet complétée par une planification régionale plus opérationnelle. Elle fait appel à une politique et une programmation du développement économique à partir de la communauté de base.

Il s'agit à travers à cet axe stratégique de faciliter l'accès des pauvres aux services de base et renforcer le processus de décentralisation. Ses outils et



Aire de séchage de manioc



Magasin de stockage de paddy

procédures favorisent la concertation et le dialogue entre les acteurs décentralisés pour la meilleure prise en compte des idées et préoccupations des populations. Les actions à entreprendre doivent aboutir à un plan de développement communautaire qui constitue une véritable stratégie locale de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire contribuant à l'atteinte des OMD. Ainsi, la puissance publique fixe les principaux objectifs avec possibilités de modifications, mais la région devient presque responsable de son développement économique en s'occupant de la réalisation de projets concrets.

2.6.2.2. Objectifs de l'axe

2.6.2.2.1. Objectif général

Cet axe stratégique a pour finalité de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'action combinée des départements ministériels, des collectivités locales des communautés de base et du secteur privé.

Son objectif général est de promouvoir de façon efficace, efficiente et durable, l'offre de services socio-économiques de base et d'améliorer les conditions de vie des populations rurales par le renforcement des capacités de gestion et de maîtrise d'ouvrage des communautés pour que celles-ci puissent mobiliser utiliser efficacement les ressources disponibles pour répondre le mieux possible aux besoins des populations, notamment dans la fourniture des services de base et l'amélioration des revenus.

2.6.2.2.2. Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique est de responsabiliser les populations locales vis-à-vis de la gestion de leurs ressources et de renforcer leurs capacités techniques et financières pour la mise en œuvre des projets de développement socio-économique (aménagements productifs, aires de séchage, magasins de stockage, centres de santé, écoles, puits aménagés, forages, etc.) et de gestion des ressources naturelles qu'elles ont planifiées.

Il s'agit plus concrètement de :

- Augmenter les revenus des populations rurales ;
- Augmenter l'accès aux infrastructures et services sociaux de base à travers des interventions à effets directs et indirects ;
- Augmenter l'accès des populations les plus pauvres aux ressources financières pour le développement d'activités génératrices de revenus ;
- Renforcer les capacités des acteurs locaux dans l'exécution de leur plan de développement ;
- Renforcer les capacités des services de l'Etat, ciblés par le PDLI, pour la mise en œuvre de la SDRSA et la stratégie de réduction de la pauvreté.

2.6.2.3. Principes généraux de l'axe

Les programmes et projets de développement local ont pour principe de confier à des populations organisées la responsabilité de l'utilisation de fonds d'investissement permettant de financer des infrastructures ou des activités jugées prioritaires. L'identification des projets par les promoteurs eux-mêmes, leur priorisation et leur sélection par des instances locales représentatives, la participation financière des promoteurs de projets et l'organisation de ces derniers pour la gestion et l'entretien des investissements sont des facteurs clés de pertinence et de durabilité des réalisations.

Confier aux populations la planification et la responsabilité du développement local doit être considéré non seulement comme un moyen de réaliser des investissements pérennes en zone rurale, mais

également comme un moyen de renforcer les compétences locales appelées à exercer davantage de responsabilités lors de la mise en place future de la décentralisation.

Les types d'appuis à dispenser portent sur :

- (i) le transfert des décisions aux bénéficiaires pour la planification locale du développement à travers l'établissement de plans locaux de développement (PDL), la gestion concertée de l'espace rural, l'intensification du potentiel productif, la préservation du potentiel productif, etc. ;
- (ii) la mobilisation de fonds de développement rural décentralisé pour la réalisation des infrastructures : agricoles (barrages hydroagricoles, aires de séchage, etc.) ; sociales (écoles, puits, centres de santé, etc.), et économiques (pistes, marchés, etc.) ;
- (iii) le renforcement des capacités locales: la formation aux fonctions de maîtrise d'ouvrage pour le contrôle, aux fonctions de gestion pour la prise en mains des infrastructures de base, des ressources, etc.

La complexité des thèmes abordés par cet axe stratégique et l'ampleur des réformes qu'il accompagne demandent un engagement sur le long terme. Les actions à mettre en œuvre dureraient une quinzaine d'années et s'étendrait donc jusqu'en 2025, horizon retenu pour la vision à long terme du secteur.

2.6.2.4. Programmes de l'axe

Le développement local relève davantage de la compétence des collectivités locales (villages ou groupement de villages ; communes ; sous-préfectures ; région) par le principe de la subsidiarité. Si les compétences spécifiques de l'Etat et des collectivités territoriales sont assez bien définies, il n'en demeure pas moins qu'il ait des lacunes dans la répartition des compétences générales (agriculture, aménagement, environnement, etc.). En effet, la commune, la sous-préfecture, la région et l'Etat peuvent, au regard de la loi, assumer les dites compétences générales. Ces prestations s'adresseront à l'ensemble des acteurs de la société civile et des citoyens pour ce qui est de leur implication au processus de planification du développement local à l'échelle communale.

La mise en œuvre de cet axe stratégique « Promotion du développement local et des infrastructures » va se reposer sur les programmes suivants :

- i) Renforcement des capacités locales ;
- ii) Renforcement des infrastructures de base ; et
- iii) Appui à la gestion durable des ressources naturelles.

2.6.2.4.1. Programme II.1. Renforcement des capacités locales

La stratégie de renforcement des capacités a été fondée sur la pluralité des acteurs du développement local, la diversité des besoins en fonction des rôles spécifiques des groupes d'acteurs, la diversité linguistique et le mode de vie (agriculteurs ; éleveurs nomades ou sédentaires ; chasseurs ; etc.) des populations. Elle doit occuper une place de choix dans l'accompagnement des collectivités territoriales.

Le renforcement des capacités vise à étoffer et organiser les capacités d'intervention des différents acteurs locaux pour assurer de manière durable une planification du développement local et des infrastructures et une gestion organisée. Il s'agit en particulier de : (i) former des opérateurs locaux des filières de production, des partenaires de projets, notamment les groupements et les fédérations, des agents et cadres des ministères concernés par le développement rural et des collectivités locales ; (ii) donner à l'ensemble des acteurs de la décentralisation une formation de base leur permettant de comprendre les principes de base de la réforme politique et administrative du pays ; (iii) préparer chaque catégorie d'acteurs à assumer convenablement les missions et les rôles qu'elle est censée

accomplir dans le contexte de la décentralisation. (iv) réaliser des études spécifiques en vue d'élaborer des textes juridiques et de mettre en œuvre un programme de sensibilisation en matière de planification et de gestion. Le renforcement des capacités locales pour la mise en œuvre de la SDRASA et du DSRP est un enjeu capital.

Ce programme comporte deux sous-programmes, à savoir : (i) Appui à la planification locale du développement ; et (ii) Appui à la gestion.

2.6.2.4.1.1. Sous-programme II.1.1. Appui à la planification locale du développement

Ce sous-programme vise plus spécifiquement à renforcer les capacités des acteurs locaux en méthodes et outils nécessaires à la planification locale du développement.

Les principaux résultats attendus de ce sous-programme sont les suivants :

- Des mécanismes de planification et de programmation, basés sur les principes de la bonne gouvernance, sont développés et institutionnalisés au sein des comités régionaux de développement participants au programme ;
- Les capacités des acteurs locaux sont renforcées dans le domaine de la PDL ;
- Les comités locaux de développement sont créés et opérationnels ;
- Un mécanisme d'auto-évaluation des collectivités locales est défini ;
- La question de genre est prise en compte dans les projets de développement régional.

Les appuis envisagés dans le cadre de sous-programme concernent entre autres :

- L'élaboration d'une procédure pluriannuelle de planification de développement local participative ;
- La mise en place des cadres de concertation au niveau local ;
- L'élaboration des outils de planification annuelle (plan d'investissement annuel et budget) ;
- La formation des acteurs locaux à l'utilisation de ces méthodes et outils de planification de développement ;
- La création des Comités de programmation à la base (CPB) et des Comités Intercommunaux (CIC) ;
- La définition d'un mécanisme d'auto-évaluation des communes ;
- La promotion de l'aspect genre et développement communal.

En première approche, le sous-programme pourrait s'appuyer sur l'organisation sociale suivante :

- (i) les promoteurs individuels, les groupes sociaux particuliers (femmes, jeunes, etc.) ou les organisations socioprofessionnelles (éleveurs, maraîchers, artisans, etc.) ;
- (ii) les instances de représentation villageoises ;
- (iii) les instances de représentation inter-villageoises ou comités d'octroi représentatives de l'ensemble des villages ou des communautés de base.

Pour les besoins de l'établissement du programme de développement local, le niveau le plus bas de l'administration du territoire sera considéré, à savoir village en matière de planification locale de développement; mais cela n'a rien d'exclusif. Les études locales détermineront le niveau auquel la planification locale devra être menée (village, groupement de villages, commune). Ces études doivent prendre en compte les réalités sociales locales et légales.

Au niveau régional, un comité sous l'autorité formelle du chef de région, doit s'occuper de l'élaboration du Plan de Développement Local (PDL). Ce comité doit être représentatif des villages de la région, mais ne devrait pas dépasser un nombre de membres empêchant des délibérations efficaces et l'arbitrage réelle entre les besoins ressentis au niveau des villages. Le comité sera composé des

représentants des villages ou groupes de villages. L'animation sera assurée en employant les ressources diverses disponibles, notamment les prestataires de service, des organisations faîtières existantes et le personnel d'animation des projets/programmes. Les services techniques de l'Etat participent comme personnes ressources. Les projets/programmes inciteront les villages à se regrouper selon leur affinité pour mener des séances de diagnostic en utilisant des instruments appropriés pour arriver à une analyse des problèmes et aux priorités de développement qui seront soumis audit comité.

2.6.2.4.1.2. Sous-programme II.1.2. Appui à la gestion

Dans la plupart des cas, les collectivités ne disposent pas d'un système adéquat pour la gestion des programmes de développement et des infrastructures mis en place. L'importance des investissements réalisés grâce à l'aide financière de l'Etat et des partenaires au développement dépasse la capacité de maintenance de ces collectivités territoriales. En outre les infrastructures réalisées sont pour la plupart d'usage communautaire ou communal et les charges récurrentes d'entretien et de maintenance y afférentes dépassent les capacités d'autofinancement des communes.

Pour ce faire, les initiatives en cours consistent à classer les investissements en trois catégories, suivant le mode d'exploitation de l'infrastructure et de définir la stratégie de sa gestion en fonction de cette typologie (infrastructures d'usage communal ; infrastructures d'intérêt communautaire non marchandes ; infrastructures à caractère marchand).

L'objectif spécifique de ce sous-programme est de renforcer les capacités des acteurs locaux en méthodes et outils de gestion appropriés pour une meilleure appropriation des acquis de programmes de développement local.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de ce sous-programme concernent, entre autres :

- des méthodes et outils de gestion des PDL (systèmes d'analyse financière et institutionnelle) sont élaborés et diffusés auprès des acteurs locaux ;
- les méthodes et outils de gestion des PDL sont maîtrisés par les acteurs locaux ;
- la concertation inter-sectorielle en impliquant fortement les femmes et les jeunes est renforcée ;
- le plaidoyer et la sensibilisation par et pour les acteurs pour la gestion durable des programmes de développement et des infrastructures sont entreprises.

Les actions à mettre en œuvre portent sur les appuis suivants :

- Elaboration des modèles de plans de gestions adaptés à chaque PDL et infrastructures de base ;
- Formation des acteurs locaux à l'application des méthodes et outils de gestion mis au point ;
- Création des comités locaux de gestion des PDL.

Les projets/programmes de développement rural décentralisé appuieront les organisations de base et faîtières à s'organiser pour la mise en valeur des infrastructures financées par les Fonds de Développement Décentralisés (FDD). Des modèles de plans de gestion seront élaborés à cette fin pour chaque type d'infrastructure de base. Ces plans modèles devront être adaptés, communément avec le comité de gestion, aux besoins. Pour la prise en compte de l'aspect genre, les projets/programmes veilleront qu'au moins 25% des membres des comités de gestion soient des femmes.

Tableau 15 : Cadre logique d'intervention du programme II.1. Renforcement des capacités locales

<i>Logique d'intervention</i>		<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs d'impact</i>
Objectifs sectoriels	1. Réduction de la pauvreté et amélioration du bien-être des populations rurales 2. Réduction de la pauvreté monétaire 3. Autosuffisance alimentaire 4. Gestion et valorisation des ressources naturelles		- % de population pauvre - Taux d'alphabétisation - Taux de scolarité (filles) - Etat de santé - Taux de couverture des besoins sociaux - Evolution du nombre de conflits liés à la GRN
Objectifs de développement du programme	Renforcer les capacités d'intervention des différents acteurs locaux pour assurer de manière durable une planification du développement local et des infrastructures et une gestion	- Nombre d'acteurs locaux dont les capacités sont renforcées ; - Nombre de documents de procédure de gestion de planification de développement et des infrastructures élaborés	- % des acteurs locaux formés - % des acteurs appliquant les procédures de planification et de gestion
Objectifs spécifiques	- Renforcer les capacités des acteurs locaux en méthodes et outils nécessaires à la planification locale du développement ; - Renforcer les capacités des acteurs locaux en méthodes et outils de gestion appropriés pour une meilleure appropriation des acquis de programmes de développement local.	- Nombre de méthodes et d'outils élaborés ; - Nombre d'acteurs dont les capacités sont renforcées en planifications ; - Nombre des acteurs formés en appropriation des acquis de PDL	- % des acteurs ayant adopté les méthodes et outils de planification ; - % des acteurs appliquant les méthodes
Résultats du programme	- Les capacités des acteurs locaux en méthodes et outils nécessaires à la planification locale du développement sont renforcées ; - Les capacités des acteurs locaux en méthodes et outils de gestion appropriés pour une meilleure appropriation des acquis de programmes de développement local sont renforcées.		
Résultats du sous-programme II.1.1.	- Des mécanismes de planification et de programmation, basés sur les principes de la bonne gouvernance, sont développés et institutionnalisés au sein des comités régionaux de développement participants au programme ; - Les capacités des acteurs locaux sont renforcées dans le domaine de la PDL ; - Les comités locaux de développement sont créés et opérationnels ; - Un mécanisme d'auto-évaluation des collectivités locales est défini ; - La question de genre est prise en compte dans les projets de développement régional.	- Nombre des comités régionaux adoptant les mécanismes de planification ; - Nombre d'acteurs locaux dont les capacités sont renforcées ; - Nombre de comités locaux opérationnels ; - Nombre d'auto-évaluations des comités locaux réalisées ; - Nombre de femmes participant à la mise en œuvre des PDL.	
Résultats du sous-programme II.1.2.	- des méthodes et outils de gestion des PDL sont élaborés et diffusés auprès des acteurs locaux ; - les méthodes et outils de gestion des PDL sont maîtrisés par les acteurs locaux ; - la concertation inter-sectorielle en impliquant fortement les femmes et les jeunes est renforcée ; - le plaidoyer et la sensibilisation par et pour les acteurs pour la gestion durable des programmes de développement et des infrastructures sont entreprises.	- Nombre des documents de procédure de gestion élaborés et diffusés ; - Nombre des acteurs locaux maîtrisant les méthodes et outils ; - Nombre de femmes participant aux réunions de concertation ; - Nombre de réunions de plaidoyer et de sensibilisation organisées ; - Taux de participation des acteurs locaux à ces réunions.	

2.6.2.4.2. Programme II.2. Renforcement des infrastructures de base

L'objectif de ce programme consiste à doter les zones des projets/programmes de développement rural décentralisé d'infrastructures socio-économiques de base adaptées à son développement. Ce programme comporte deux sous-programmes :

- (i) Développement des infrastructures socio-économiques de bases ;
- (ii) Gestion des infrastructures de base.

2.6.2.4.2.1. Sous-programme II.2.1. Développement des infrastructures socio-économiques de base

Ce sous-programme s'inscrit comme l'élément déclencheur de l'ensemble du processus de la SDRASA. Il joue un rôle catalyseur de véritables vecteurs du développement au plan multidimensionnel qui lui est dévolu. En effet, les infrastructures socio-économiques de base (marchés ; pistes rurales ; écoles ; forages ; sources aménagés ; centres de santé ; aires de séchage ; etc.) jouent un rôle particulièrement déterminant dans la mesure où leur manque freine souvent la croissance d'autres secteurs.

L'objectif de ce sous-programme est de renforcer le développement des infrastructures socio-économiques de base au sein des collectivités afin d'améliorer leur condition de vie.

Les principaux résultats attendus de ce sous-programme sont les suivants :

- Les besoins en infrastructures socio-économiques de base des collectivités locales sont identifiés et quantifiés ;
- Des mécanismes de mobilisation des ressources pour développer les infrastructures de base sont mis en place ;
- Des programmes de construction, de réhabilitation et d'entretien des infrastructures sont élaborés ;
- Un comité de suivi et de gestion des programmes de développement sont mis en place.

Les actions à mettre en place concernent entre autres :

- La mise en place des mécanismes de mobilisation des ressources pour le développement des infrastructures de base ;
- L'élaboration d'un plan de développement des infrastructures en fonction des besoins spécifiques des collectivités locales ;
- La promotion de la valorisation des infrastructures de base ;

Un programme complémentaire aux interventions sectorielles ou en aménagement du territoire : Des interventions sectorielles diverses en matière d'infrastructures de base sont en cours d'exécution ou en préparation sur le territoire en terme de rattrapage eu égard au faible taux de couverture de la République centrafricaine par ce type d'infrastructures.

S'agissant en partie d'infrastructures d'intérêt local, l'articulation de telles actions avec celles de développement local doit être assurée, particulièrement en phase de montée en puissance du sous-programme de développement local, ce qui ne devrait pas poser de problème particulier. Concernant les fonds locaux « ouverts » finançant les priorités des populations locales, dès lors que l'infrastructure rurale est réalisée ou prise en compte dans le cadre d'un projet sectoriel, elle n'apparaît plus dans les priorités des communautés. Une concertation nationale et des plateformes locales de concertation devraient contribuer à cette mise en cohérence.

Mais, mieux qu'une logique de subsidiarité, le sous-programme de développement local offre une véritable possibilité de synergie avec les programmes sectoriels : (i) en permettant le financement d'infrastructures ou d'actions (formation, voire participation à l'entretien) complémentaires permettant une meilleure valorisation de l'investissement ; (ii) en apportant le cas échéant des compléments de financement à une intervention régionale ainsi que des méthodes d'animation ; (iii) en renforçant les acteurs locaux pour leur permettre progressivement d'être des partenaires à part entière ; (iv) en s'appuyant sur les savoir-faire techniques développés dans les projets sectoriels en termes de réalisation d'infrastructures comme en termes d'entretien.

Un montage institutionnel permettant de fédérer les interventions des PTF et de l'Etat : Même si le programme de développement local dispose de mécanismes financiers et techniques communs pour les différentes zones d'intervention par souci d'harmonisation qui aille dans le sens de la paix sociale, il présente la particularité d'une grande souplesse qui garantit le respect des procédures des bailleurs de fonds et de leur stratégie géographique ou thématique d'intervention.

La nature multi-bailleurs du programme doit constituer un atout plutôt qu'un élément de rigidité et de complexité. Au niveau du fonds de développement, les financements extérieurs peuvent être idéalement suivis en commun ou par zone d'intervention, voire par activité. Au niveau du renforcement des capacités, l'assistance de terrain étant individualisée par zone d'intervention, les collectivités et les opérateurs locaux pourraient a priori bénéficier d'une assistance technique ou de l'appui d'un opérateur spécialisé recruté selon des procédures répondant aux conditions du financeur, dans le respect des conditions générales de mise en œuvre du programme.

- Le renforcement de partenariat public-privé pour le développement de certaines infrastructures ;
- L'élaboration d'un programme de réhabilitation et d'entretien des anciennes infrastructures de base ;
- La création des comités locaux de planification, de suivi et de gestion des infrastructures de base.

Les infrastructures de base seront financées à partir de Fonds de Développement Décentralisé (FDD) que les projets/programmes de développement rural décentralisé mettront en place à l'image du Projet Pôles de développement financé par l'UE. Le choix des infrastructures sera basé sur la définition négociée des priorités d'investissement avec les acteurs locaux. L'exercice de ces prestations impliquera une négociation entre deux acteurs clef du développement décentralisé. En premier lieu, ce sont les représentants des populations désignés par les assemblées de planification des groupements des villages qui seront visés. Mais il s'agira aussi de favoriser l'implication des services techniques concernés, de manière à s'assurer de leur soutien à la réalisation et à l'entretien des infrastructures par les bénéficiaires et la prise en compte de la politique nationale sectorielle.

Les prises de décision d'octroi des subventions du fonds seront ainsi soumises à l'appréciation des services techniques déconcentrés. La décision finale d'octroi des co-financements du fonds relèvera pleinement de la responsabilité des représentants des populations désignées lors des planifications au niveau des groupements des villages. Ces derniers devront attester de la cohérence des investissements projetés avec les différentes planifications et réglementations locales existantes : plans de développement des groupements des villages et communaux, chartes de territoires, conventions locales. Les modalités de fonctionnement des Fonds de FDD seraient précisées dans un manuel de procédures.

Ce fonds pourrait financer toutes les activités d'intérêt communautaire et à caractère local:

- des infrastructures (pistes, écoles, centres de santé, ponceaux, mini-barrages, puits, réseaux d'adduction d'eau, radiers, assainissement, PIV, magasins de stockage, centre de conservation des produits, aménagements antiérosifs, restauration des sols, etc.) ;
- des activités productives d'intérêt communautaire (étangs de pisciculture, aires de séchage, marchés autogérés, magasins de stockage, etc.) ;
- de la formation (techniques, à la gestion, à la maîtrise d'ouvrage, à l'entretien des infrastructures, à la protection de l'environnement, etc.).

Les microprojets sont présentés à la suite d'un processus participatif et répondent à la fois aux besoins locaux et aux critères définis par les politiques nationales et régionales en matière de programmation du développement et d'aménagement du territoire. Les communautés formulent un plan de développement des groupements des villages (PDGV) enrichi progressivement et en cohérence avec les orientations et stratégies nationales sur la base duquel les fonds peuvent cofinancer des microprojets présentés par les communautés.

2.6.2.4.2.2. Sous-programme II.2.2. Gestion des infrastructures de base

Ce sous-programme vise à renforcer les capacités des acteurs locaux à assurer une gestion parcimonieuse des infrastructures de base. Il s'agit des infrastructures :

- agricoles productives (aménagements hydroagricoles ; étangs piscicoles ; aires de séchage ; magasins de stockage ; etc.) en vue d'assurer une intensification des productions agricoles ;
- sociales (écoles ; puits ; sources aménagées ; forage ; centres de santé, etc.) en vue d'améliorer les conditions de vie des populations ;
- économiques (axes vicinaux ; pistes rurales ; routes régionales ; marchés ; etc.) pour faciliter la commercialisation et les échanges des produits.

La mise en œuvre permet d'avoir les principaux résultats ci-après :

- Des méthodes et techniques de gestion des infrastructures agricoles sont élaborées et diffusées auprès des acteurs (producteurs, éleveurs, pêcheurs, OPAR, etc.) ;
- Les capacités des acteurs locaux sont renforcées dans le domaine de gestion pour une meilleure valorisation des infrastructures agricoles ;
- Les infrastructures agricoles sont bien gérées par les producteurs et les OPAR ;
- Des comités locaux de gestion des infrastructures agricoles sont mis en place et opérationnels ;
- La question de genre est prise en compte dans les comités de gestion.

En vue d'atteindre ces résultats, les actions à entreprendre portent principalement sur :

- L'élaboration des techniques de gestion appropriées à chaque type d'infrastructures agricoles ;
- La formation des acteurs locaux à l'application des techniques de gestion des infrastructures mise au point ;
- La création des comités locaux de gestion des infrastructures agricoles.

La réalisation de ces actions transversales permettra sans nul doute de favoriser l'accroissement des productions et leur commercialisation, et d'améliorer de ce fait la rentabilité des exploitations agricoles.

Tableau 16 : Cadre logique d'intervention du Programme II.2. Renforcement des infrastructures de base

<i>Logique d'intervention</i>		<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs d'impact</i>
Objectifs sectoriels	1. Réduction de la pauvreté et amélioration du bien-être des populations rurales 2. Réduction de la pauvreté monétaire 3. Autosuffisance alimentaire 4. Gestion et valorisation des ressources naturelles		- % de population pauvre - Taux d'alphabétisation - Taux de scolarité (filles) - Etat de santé - Taux de couverture des besoins sociaux - Evolution du nombre de conflits liés à la GRN
Objectifs de développement du programme	Doter les zones des projets/programmes de développement rural décentralisé d'infrastructures socio-économiques de base adaptées	Nombre d'infrastructures de base construites ou réhabilitées	% d'infrastructures de base opérationnelles
Objectifs spécifiques	- Renforcer le développement des infrastructures socio-économiques de base au sein des collectivités afin d'améliorer leur condition de vie ; - Renforcer les capacités des acteurs locaux à assurer une gestion parcimonieuse des infrastructures de base	- Nombre de collectivités locales bénéficiaires ; - Types d'infrastructures construites ; - Nombre de comités locaux de gestion créés	- % d'infrastructures opérationnelles ; - % d'infrastructures gérées par les communautés - % des populations accédant aux infrastructures
Résultats du programme	- Les infrastructures de base sont développées et renforcées ; - Les capacités des acteurs en gestion des infrastructures sont renforcées		

Résultats du sous-programme II.1.	- Les besoins en infrastructures socio-économiques de base des collectivités locales sont identifiés et quantifiés ; - Des mécanismes de mobilisation des ressources pour développer les infrastructures de base sont mis en place ; - Des programmes de construction, de réhabilitation et d'entretien des infrastructures sont élaborés ; - Un comité de suivi et de gestion des programmes de développement sont mis en place.	- Nombre et type d'infrastructures réalisées ; - Nombre d'infrastructures par type fonctionnel ; - Nombre des PDI élaborés ; - % des PDI financés ; - Nombre de comités créés et opérationnels
Résultats du sous-programme II.2.	- Des méthodes et techniques de gestion des infrastructures agricoles sont élaborées et diffusées auprès des acteurs (producteurs, éleveurs, OPAR) ; - Les capacités des acteurs locaux sont renforcées dans le domaine de gestion pour une meilleure valorisation des infrastructures agricoles ; - Les infrastructures agricoles sont bien gérées par les producteurs et les OPAR ; - Des comités locaux de gestion des infrastructures agricoles sont mis en place et opérationnels ; - La question de genre est prise en compte dans les comités de gestion.	- Superficie des espaces aménagés, mis en valeur et gérés de façon consensuelle - Proportion des producteurs ayant bénéficié des appuis techniques qui sont capables de négocier et gérer les investissements - Proportion des producteurs qui sont capables de négocier et gérer les investissements - Proportion des producteurs ayant bénéficié des appuis techniques et qui sont capables de négocier et gérer les investissements - Proportion des femmes et de jeunes dans les comités de gestion

2.6.2.4.3. Programme II.3. Appui à la gestion durable des ressources naturelles

La gestion de l'espace rural semble primordiale pour l'atteinte des objectifs fixés dans le SDRASA. Les zones rurales sont des écosystèmes fragiles et particulièrement vulnérables. Et l'économie locale et les moyens de subsistance des populations reposent essentiellement sur les productions primaires (agriculture, élevage et pêche). Pour ce faire, les programmes de planification locale doivent véritablement prendre en compte la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Aussi, nombre d'acteurs locaux interrogés à ce sujet sont conscients de l'importance de l'environnement et de la nécessité d'une gestion durable des ressources naturelles.

L'objectif de ce programme vise à renforcer les capacités des populations locales pour la conservation et valorisation de leurs ressources naturelles de manière viable.

Ce programme comporte deux sous-programmes : (i) : Inventaire et cartographie des ressources naturelles ; et (ii) Appui à la gestion durable des ressources naturelles.

2.6.2.4.3.1. Sous-programme II.3.1. Inventaire et cartographie des ressources naturelles

Les représentations que les acteurs ont de leur espace et des ressources naturelles de leurs territoires influencent énormément leurs pratiques. Une meilleure compréhension de ces représentations permet d'appréhender la logique de chaque groupe stratégique et de mettre en place des outils adéquats de gestion des l'espace et des ressources naturelles. L'analyse de ces représentations passe par une analyse fine des espaces et des ressources et une bonne compréhension de leurs usages par les populations locales. En effet, en milieu rural centrafricain, on rencontre dans les terroirs agropastoraux plusieurs groupes stratégiques (éleveurs, agriculteurs, agro-éleveurs, chasseurs, cueilleurs, ...) qui s'organisent en fonction de leurs activités tant dans l'occupation de l'espace que de l'exploitation des ressources à gestion libre afin d'atteindre leurs objectifs de production.

Devant la réduction des espaces agraires, la baisse des rendements sur des sols de plus en plus surexploités, la diminution des ressources naturelles dans les terroirs, les structures en charge du développement rural ont souvent axé leurs actions sur les transferts de technologies auprès des populations locales. Ces technologies ne répondaient pas quelques fois aux réalités agraires des populations locales. Celles-ci avaient du mal à se les approprier et préféraient faire confiance à leurs savoirs faire même s'ils ne cadraient pas avec les stratégies de mise en valeur du milieu par les institutions administratives. Depuis quelques années, la plupart des politiques environnementales ou de gestion des ressources naturelles prônent la participation des populations locales comme principe de base. Toujours est-il que bien qu'il y ait participation des acteurs au processus de gestion, les institutions ne maîtrisent (pour les prendre en compte) pas toujours les stratégies de mise en valeur des espaces par ces derniers. C'est pourquoi, afin de pouvoir faciliter le cadrage des stratégies de ces institutions, la SDRASA prévoit de réaliser l'inventaire et la cartographie des ressources naturelles.

La réalisation de ce sous-programme vise à recenser le potentiel des ressources naturelles disponibles, de mettre en évidence les usages de l'espace et des ressources non cultivées par ces populations et de fournir aux décideurs un important outil d'aide à l'aménagement du territoire.

Les résultats attendus de ce sous-programme sont les suivants :

- Un inventaire des ressources naturelles disponibles est effectué ;
- Des cartes à dire d'acteurs de l'occupation de l'espace rural en fonction des points de vue des groupes stratégiques et institutions intervenant dans la gestion des RN sont réalisées ;
- Les représentations associées aux usages et pratiques de gestion de l'espace et des ressources et aux évolutions de ces ressources sont identifiés et caractérisés ;
- Les interactions entre les représentations, les dynamiques des ressources et les usages sont analysées ;
- Les indicateurs à dire d'acteurs qui caractérisent des évolutions de la ressource, et notamment ceux qui marquent des seuils sont identifiés.

Les actions à mettre en œuvre en vue d'atteindre ces résultats consistent entre autres à :

- L'élaboration des méthodes et d'outils d'inventaire et de cartographie des ressources naturelles ;
- La mise en place des démarches participatives et de spatialisation des ressources naturelles ;
- L'utilisation des représentations spatiales pour la compréhension des interactions entre acteurs de la gestion et du multi-usage de l'espace rural ;
- La description de l'état et de la dynamique des espaces et des ressources naturelles ;
- La mise au point, inventaire à dire d'acteurs et analyse des indicateurs des usages et des évaluations des ressources ;
- La quantification des produits récoltés et évaluation de l'impact socio-économique de la dynamique des ressources ;
- L'évaluation contingente (valeur économique marchande et non marchande des ressources) en lien avec l'évaluation de la biodiversité ;
- La capitalisation méthodologique de l'expérience de gestion collective et la diffusion des résultats d'inventaire et de cartographie.

2.6.2.4.3.2. Sous-programme II.3.2. Gestion concertée de l'espace rural

Il est fondé sur la volonté du gouvernement de prendre en compte des questions environnementales pour une meilleure réalisation des actions. L'objectif visé est de mettre l'accent sur la lutte contre la dégradation des ressources naturelles, la restauration des terres et autres ressources dégradée sous l'effet des activités anthropiques et la promotion de la sylviculture. Les différentes ressources naturelles concernées sont les terres agricoles, les forêts, la faune, les plaines pastorales, les eaux de surface, etc.

Tout ceci pour assurer la durabilité de l'agriculture, l'élevage, la chasse, la pêche et des activités para-agricoles qui seront désormais pratiqués dans le strict respect de l'environnement.

Les résultats attendus de ce sous-programme sont les suivants :

- Des méthodes et techniques de gestion communes des ressources naturelles sont mises au point et diffusées auprès des collectivités locales ;
- Un cadre de concertation des acteurs et des collectivités locaux est créé ;
- Les capacités locales de gestion des ressources naturelles sont renforcées ;
- Les impacts des systèmes d'exploitation de l'espace rural sur les ressources naturelles sont connus et suivis ;
- Les techniques innovantes et adaptées d'exploitation des ressources naturelles sont mises au point et diffusées ;
- L'implication et la responsabilisation des producteurs/productrices dans la prise de décisions en liaison avec la gestion durable des ressources sylvo-pastorales est renforcée ;
- Un mécanisme de suivi et évaluation de la dynamique des ressources naturelles est défini ;
- Des textes législatifs et réglementaires de gestion des ressources naturelles sont élaborés.

Les actions retenues pour ce sous-programme complètent celles inscrites dans les différents sous-programmes. Il s'agit entre autres de :

- la mise en place de mesures d'accompagnement des producteurs dans la gestion durable des ressources naturelles, de l'environnement pour limiter les impacts des activités agricoles ;
- la mise en place des instances locales d'orientations et de décision pour la gestion des ressources naturelles ;
- la promotion de l'agroforesterie et de la sylviculture pour lutter contre l'érosion et la dégradation des sols ;
- la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes ;
- l'appui aux actions collectives de gestion concertée des ressources naturelles niveau terroir ;
- la promotion de la mise en place de forêts communautaires ;
- l'appui aux populations riveraines pour la réhabilitation et l'aménagement des reliques forestières et des savanes incultes ;
- l'aménagement et la gestion rationnelle des terres de culture et des pâturages ;
- l'aménagement et la gestion participative des forêts classées dans la production de bois ;
- l'appui aux collectivités locales pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité ;
- la mise en œuvre concertée des conventions relatives aux questions environnementales notamment celles des Nations Unies sur la Conservation de la Diversité Biologique, sur les Changements Climatiques, sur la Lutte contre la Désertification et sur les zones humides (convention de Ramsar) ;
- la mise en place du : (i) Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) ; (ii) Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) ; et (iii) Cadre Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) ; et
- le développement d'un partenariat actif à tous les niveaux.

Le transfert de responsabilités de gestion de ces espaces sera accompagné au profit des organisations locales dotées de capacités de planification, de contrôle et de suivi. Une attention particulière sera accordée au développement du processus de co-gestion des espaces classés entre les communautés et l'Etat.

Tableau 17 : Cadre logique d'intervention du Programme II.3. Appui à la gestion durable des ressources naturelles

<i>Logique d'intervention</i>		<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs d'impact</i>
Objectifs sectoriels	1. Réduction de la pauvreté et amélioration du bien-être des populations rurales 2. Autosuffisance alimentaire 3. Aménagement du territoire 4. Gestion et valorisation des ressources naturelles		- % de population pauvre - Taux d'alphabétisation - Taux de scolarité (filles) - Etat de santé - Taux de couverture des besoins sociaux - Evolution du nombre de conflits liés à la GRN
Objectifs de développement du programme	- Renforcer les capacités des populations locales pour la conservation et valorisation de leurs ressources naturelles de manière viable.	- Nombre des bénéficiaires formés ; - Nombre de documents de formation élaborés ; - Rapports de formation	- % des populations pratiquant la formation
Objectifs spécifiques	- Recenser et cartographier le potentiel des ressources naturelles disponibles ; - Mettre l'accent sur la lutte contre la dégradation des ressources naturelles, la restauration des terres et autres ressources dégradées.	- Types de RN recensées ; - Nombre de cartes élaborées ; - Nombre de technologies de gestion rationnelle des RN mises diffusées ;	- % des cartes sur les RN diffusées ; - % des technologies adoptées et mises en œuvre ; - % des RN restaurées
Résultats du programme	- Le potentiel des RN est recensé et cartographié ; - Des techniques d'exploitation rationnelle et de restauration de la fertilité des terres et autres ressources sont mises au point.		

Résultats du sous-programme II.3.1	- Un inventaire des ressources naturelles disponibles est effectué ; - Des cartes à dire d'acteurs de l'occupation de l'espace rural en fonction des points de vue des groupes stratégiques et institutions intervenant dans la gestion des RN sont réalisées ; - Les représentations associées aux usages et pratiques de gestion de l'espace et des ressources et aux évolutions de ces ressources sont identifiés et caractérisés ; - Les interactions entre les représentations, les dynamiques des ressources et les usages sont analysées ; - Les indicateurs à dire d'acteurs qui caractérisent des évolutions de la ressource, et notamment ceux qui marquent des seuils sont identifiés.	- Nombre des RN recensées ; - Nombre des cartes thématiques élaborées ; - Nombre d'acteurs participant au cadre de concertation sur la gestion des RN - Nombre d'indicateurs élaborés
Résultats du sous-programme II.3.2.	- Des méthodes et techniques de gestion communes des ressources naturelles sont mises au point et diffusées auprès des collectivités locales ; - des cadres de concertation multi-acteurs pour la mutualisation des expériences, la participation aux processus de prise décisions, la prévention et la résolution des conflits liés à la gestion des ressources naturelles sont promus ; - Les capacités locales de gestion des ressources naturelles sont renforcées ; - Les impacts des systèmes d'exploitation de l'espace rural sur les ressources naturelles sont connus et suivis ; - Un mécanisme de suivi et évaluation de la dynamique des ressources naturelles est défini ; - Des textes législatifs et réglementaires de gestion des ressources naturelles sont élaborés.	- Nombre de conventions locales et chartes élaborées - Nombre de conflits entre usagers réglés - Superficie des forêts aménagées - Nombre d'acteurs formés en gestion des RN - Nombre des textes réglementaires élaborés et appliqués

2.6.2.5. Besoin en financement de l'axe

La période de mise en œuvre des programmes et sous-programmes est de cinq ans.

Sur la base d'un investissement forfaitaire de l'ordre de 5.000 FCFA par habitant et par an pour les projets d'infrastructures de base d'intérêt local et en touchant une population de plus de 2,6 millions de personnes sur l'ensemble du pays, les besoins en Fonds de Développement Décentralisé (FDD) devraient totaliser environ 57,0 milliards de FCFA sur une durée de 5 ans.

Tableau 18 : Besoins en financement de l'Axe 2

Axes	Programmes	Sous-programmes	Coût (en Milliards de FCFA)	Coût (en Millions de \$US)
II. Promotion de développement local et des infrastructures	II.1. Renforcement des capacités locales	II.1.1. Appui à la planification locale du développement	6,0	14,3
		II.1.2. Appui à la gestion	4,5	10,8
	II.2. Renforcement des infrastructures de base	II.2.1. Développement des infrastructures socio-économiques de bases	30,0	71,4
		II.2.2. Gestion des infrastructures de base	8,5	20,2
	II.3. Appui à la gestion durable des ressources naturelles	II.3.1. Inventaire et cartographie des ressources naturelles	5,5	13,1
		II.3.2. Gestion concertée de l’espace rural	2,5	6,0
TOTAL			57,0	135,8

NB: Coût total à titre indicatif ; 1 \$ = 420 FCFA

2.6.3. Axe III. Amélioration de la production, de la transformation et des flux de commercialisation des produits agricoles à l'intérieur et à l'exportation

2.6.3.1. Introduction

Les insuffisances du fonctionnement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont une des limites à l'intensification de la production. Le rôle de l'Etat est de favoriser le développement de l'offre de services de proximités aux producteurs, adaptés à leurs besoins, en recherchant particulièrement le renforcement du rôle des organisations de producteurs et des organisations communautaires à ce niveau.

La structuration des filières autour d'organisations interprofessionnelles et de cadres de concertation et le renforcement des capacités des opérateurs économiques permettra à l'ensemble des acteurs de mieux identifier les opportunités de marché et de coordonner leurs interventions. Cela doit également contribuer à réduire les inégalités de position entre opérateurs dans les filières.

2.6.3.2. Objectifs de l'Axe

2.6.3.2.1. Objectif global

L'objectif principal de cet axe consiste au développement des productions en



Unité de décortiquage de riz



Des bœufs acheminés au marché



Balles de coton fibre en attente d'exportation

mettant en place un cadre qui permet de produire suffisamment en quantité et en qualité, afin de satisfaire la demande nationale toujours croissante et de prendre des parts de marché sur les marchés régional et international.

2.6.3.2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de ce programme en rapport avec le développement durable des filières est de : (i) Développer les filières de production ; et (ii) Améliorer la compétitivité et les circuits de commercialisation.

La mise en œuvre de cet axe stratégique reposera sur les actions prioritaires ci-après :

- L'appui-conseil aux producteurs et la recherche / développement ;
- Le développement des aménagements hydroagricoles, avec une priorité à l'aménagement des bas-fonds ;
- Le développement de la mécanisation agricole ;
- L'amélioration et la sécurisation de l'accès à la terre ;
- La gestion concertée de l'espace rural et de la fertilité des sols ;
- La promotion des filières porteuses ;
- Le développement de la transformation agro-industrielle et la promotion de la commercialisation des produits agricoles ;
- L'amélioration des conditions d'accès au crédit auprès des banques et des institutions de micro-finance.

Il s'agira pour le gouvernement, de prendre des mesures nécessaires en vue de:

- Atteindre des niveaux de production qui satisfassent les objectifs de sécurité alimentaire ;
- Assurer la croissance du secteur rural et d'augmentation des revenus des producteurs;
- Promouvoir la croissance des exportations.

2.6.3.3. Programmes de l'Axe

Pour atteindre les objectifs de l'axe, deux programmes sont nécessaires : le développement des filières de production et l'appui au développement des marchés nationaux, régionaux et internationaux pour les produits agricoles.

2.6.3.3.1. Programme III.1. Développement des Filières de production

En République Centrafricaine, il existe un nombre relativement restreint de filières agricoles qui se répartissent en filières dites de rente (café, coton, tabac et canne à sucre) et filières vivrières (manioc, arachides, mil et sorgho, maïs, sésame, riz et courges). Pourtant, il existe d'autres filières qui ont été abandonnées depuis plusieurs années et pour lesquelles aujourd'hui le marché est intéressant au niveau international (cacao, caoutchouc) ou encore des filières à promouvoir (poivre, anacardier, ...). A ces filières principales se greffent les cultures maraîchères qui sont pratiquées aux abords des grandes agglomérations. En dehors des filières de produits végétaux, le bétail, les produits de la chasse et de la pêche font également l'objet de transactions sur l'ensemble du territoire et avec les pays voisins traduisant que la RCA est un pays fortement intégré dans les échanges sous-régionaux.

Les produits forestiers non ligneux sont variés et répartis sur toute l'étendue du territoire, tant dans les forêts que dans les savanes. La cueillette desdits produits est pratiquée par plus de la moitié des centrafricains en milieu rural. Dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, il s'agit d'améliorer durablement la pêche, la productivité et la production piscicole en milieu rural et en milieu périurbain, les revenus des acteurs et la gestion durable des filières.

L'objectif principal ce programme est de relancer durablement les filières de production et de multiplication de semences pour des spéculations à forte valeur ajoutée et porteuses de croissance, tant en production de rente traditionnelle et à diversifier (café, coton, cacao, tabac, caoutchouc, poivre, ...), en production végétale (manioc, arachides, sésame, palmier à huile, maïs, riz et bananes et plantains) qu'en production animale (aviculture et autres élevages non conventionnels à cycle court en zones périurbaine et rurale et halieutique).

Les objectifs spécifiques de ce programme sont :

- Promouvoir la transformation des produits agricoles par l'appui à l'acquisition de petites unités de transformation ;
- Appuyer la commercialisation des produits (conditionnement, stockage, transport), à travers la promotion de contrats sécurisés entre producteurs et opérateurs privés ;
- Réhabilitation des magasins de stockage ;
- Former les producteurs en technique et en gestion ;
- Acquérir de matériel adapté de transport ;
- Mettre en place un système d'information appropriée.

La situation actuelle des filières agricoles nécessite un accroissement des investissements dans les activités de production rurale, en particulier en aval de la production de manière à réduire les pertes, diminuer les coûts, augmenter la valeur ajoutée et améliorer la compétitivité pour mieux répondre à la demande des marchés. Certains de ces investissements devraient relever surtout du secteur public (recherche, infrastructures publiques, établissement de normes, etc.). Cependant, les investissements privés ont avant tout un rôle crucial à jouer. Pour permettre au monde rural de devenir compétitif, il faudra créer les conditions nécessaires pour stimuler les investissements privés et améliorer les liens entre les producteurs et les marchés.

L'une des stratégies consiste à soutenir en priorité l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes par le développement des activités ciblées sur ces groupes de populations. Un accent sera mis sur l'organisation des femmes en réseau par filière de production. Pour les femmes, des mesures spécifiques visant à renforcer leur présence dans les secteurs de la production vivrière, la petite transformation (lait, poisson, fruits et légumes, produits forestiers non ligneux, de fumage de viandes diverses), la domestication des espèces animales non conventionnelles et la commercialisation seront développées. S'agissant des jeunes, une politique de rajeunissement des actifs agricoles sera développée afin non seulement de disposer d'une cible plus réceptive aux innovations techniques, mais également de résorber le chômage et freiner l'exode rural. A cet effet, un accent particulier sera mis sur un renforcement adéquat des capacités pour le développement de l'emploi et de l'auto emploi en milieu rural.

Les principaux résultats attendus de ce programme sont :

- Au moins cinq filières de production de rente sont organisées et fonctionnelles ;
- Les intrants et le conseil technique sont disponibles pour les producteurs dans des conditions économiques viables.
- Des dispositifs de concertation sont opérationnels dans les principales filières.
- Les marchés sont plus performants à tous les niveaux des filières.

Le suivi du développement des filières agricoles concernera: i)- Le suivi des produits vivriers et des marchés locaux ; le suivi des produits à l'export et des marchés internationaux (sous région/international) et ; iii)- l'appui au développement du cadre des filières agricoles (végétales, animales, forestières, ...).

Ce programme est composé de trois sous-programmes suivants: (i) Mise au point et diffusion des pratiques d'agriculture durable ; (ii) Intensification et diversification des productions rurales ; (iii) Gestion post-récolte (transformation, conservation,...)

2.6.3.3.1.1. Sous-programme III.1.1. Mise au point et diffusion des pratiques d'agriculture durable

L'objectif principal est de faire la production agricole un domaine moderne et durable à travers la mise au point et la diffusion des pratiques avérées productives et rentables.

Les objectifs spécifiques visent les acteurs de la chaîne de production (agriculteurs, transformateurs, commerçants et consommateurs) à jouer pleinement leur rôle et à assumer leurs responsabilités dans la recherche de systèmes de production agricole durables qui soient viables sur le plan social, rentables sur le plan économique et productifs tout en protégeant la santé et le bien-être des humains, des animaux, et l'environnement.

Ce sous-programme, qui permet de lever ces contraintes, est décliné en deux volets:

Concept et approche de la bonne pratique agricole (BPA)

Le concept des bonnes pratiques agricoles (BPA) repose sur l'application des connaissances disponibles à l'utilisation de la base de ressources naturelles de manière durable afin d'obtenir des produits alimentaires et non alimentaires sûrs et sains, tout en parvenant à la viabilité économique et à la stabilité sociale.

Les BPA sont définies comme des pratiques permettant de satisfaire les besoins actuels et d'améliorer les moyens d'existence, tout en préservant l'environnement de façon durable. En d'autres termes, c'est l'utilisation de techniques agricoles qui minimisent les risques, maximisent la production tout en assurant la sécurité humaine. Le concept des BPA revêt trois principes de base à savoir : économiquement viables, environnementalement saines et socialement acceptables. Les BPA offrent le moyen d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire, de qualité des produits agricoles, d'efficacité de production, mais aussi d'assurer les moyens d'existence des petits et moyens producteurs ainsi que la conservation de l'environnement, à moyen et long termes.

L'approche BPA part du principe que les pratiques qui protègent l'environnement, garantissent la qualité et la sécurité sanitaire des aliments et accroissent la productivité, devraient permettre aux agriculteurs d'accroître leurs revenus à partir des marchés existants et tirer partie des nouveaux débouchés. Elle s'efforce de fournir une approche holistique impliquant tous les acteurs concernés et de promouvoir des innovations et des options possibles plutôt que des solutions prescriptibles. Elle consiste donc à appuyer dans un système donné et ses filières, l'identification par les acteurs concernés de bonnes pratiques qui permettent des filières viables sans remettre en question la protection des biens environnementaux, la sécurité des exploitations familiales et l'usage harmonieux des terroirs.

- 1) **Volet mise au point de la pratique ou de la technologie.** La mise au point des pratiques agricoles relève du domaine de la recherche appliquée. Pour mieux répondre aux exigences de la gestion des ressources, la recherche devra prendre en compte : i)- l'inventaire des initiatives dans le domaine des bonnes pratiques agricoles par filière ; ii)- l'identification des producteurs innovateurs ayant une expérience avérée dans le domaine de bonnes pratiques agricoles ; iii)- la mise en évidence des contraintes à l'adoption et à la diffusion des BPA afin de proposer de solutions ; iv)- la mise au point des techniques agricoles écologiquement rationnelles pour accroître les rendements, préserver la qualité des terres, recycler les éléments nutritifs, économiser l'eau et l'énergie et lutter contre les parasites et les mauvaises herbes; v)- la réalisation des études sur les types d'agriculture qui mobilisent beaucoup de ressources et sur ceux qui en utilisent peu afin de comparer leur productivité et leur durabilité ; vi)- l'appui aux recherches sur la mécanisation de façon à optimiser l'effort des cultivateurs et des animaux de trait ainsi que les outils manuels et le matériel à traction animale qui sont d'une utilisation et d'un entretien faciles. Ces pratiques seront mises au point par filière en tenant compte des contraintes à leurs utilisations.



Mise au point des techniques d'intensification de cultures

Des pratiques suivantes peuvent faire l'objet d'attention particulière de la recherche : i)- Orientation des activités selon l'aptitude des terres ; ii)- Utilisation des semences améliorées ; iii)- Utilisation rationnelle des engrais chimiques ; iv)- Production et utilisation d'une fumure organique de qualité ; v)- Lutte Intégrée contre les maladies et prédateurs ; vi)- Préparation appropriée du sol avant semis ; vii)- Pratique des techniques de conservation des eaux et des sols et de l'agroforesterie ; viii)- Pratique de la culture attelée ; ix)- Utilisation appropriée de la motorisation ; x)- Transformation et conservation des produits pour leur mise en marché.

La mise au point des technologies ne peut se faire sans un soutien technique et financier pour : i)- Mise en place d'un cadre adéquat de transfert des résultats de la recherche (APRT); ii)- Production et diffusion de fiches techniques et autres ; iii)- supports de communication ; iv)- Capitalisation, validation et diffusion des innovations paysannes ; v)- Mise à disposition des moyens techniques, de matériels et des ressources nécessaires à la conduite des essais ; vi)- Dotation et renforcement en moyens de contrôle.

- 2) **Volet diffusion des pratiques ou technologies.** La diffusion des pratiques ou des technologies est du domaine de la vulgarisation. Cette diffusion repose sur les organisations des producteurs et des communautés désormais responsabilisées dans la gestion des ressources naturelles. Ce qui nécessite un renforcement de la vulgarisation et de l'appui conseil aux producteurs, la dotation en moyens conséquents permettant de diffuser les pratiques mises en œuvre, la formation des agents et des producteurs sur l'utilisation des semences, des équipements agricole et donc des technologies mises en œuvre.



Diffusion de technique de semis en ligne du sésame

La structuration des OP semenciers des villages au niveau préfectoral voire national avec création de points de vente, de toutes les filières agricoles et leurs implication dans l'élaboration et la définition des politiques constitue aussi l'une des conditions de la réussite de l'utilisation des ces technologies générées par la recherche. La vulgarisation doit créer des réseaux d'échange de données d'expérience concernant l'agriculture qui contribuent à préserver les terres, l'eau et les forêts, à réduire au minimum le recours aux produits chimiques et à limiter ou réutiliser les déchets agricoles.



Diffusion des techniques de prélèvement des rejets sains de bananiers pour la multiplication issue des fragments

Ces pratiques ne peuvent être utilisées que dans un environnement de la production bien assaini notamment l'existence d'un système de crédit agricole adapté, un cadre juridique régissant fonctionnement global du secteur (lois sur les OP, le foncier agropastoral, les semences, le contrôle des engrais, insecticides et pesticides, ...), le changement des mentalités, la promotion de la cogestion des équipements agricoles, le renforcement de la vulgarisation et de l'appui conseil aux producteurs, de favoriser la création des unités de transformation, de favoriser la diffusion de technologies simples de transformation des produits (séchoirs, presses à huile, décortiqueur, etc.), de désenclaver les zones de production, etc.

Les résultats attendus de ce sous-programme sont :

- Les organisations locales ou de village aux utilisateurs primaires des ressources naturelles sont responsabilisées dans la mise œuvre et la diffusion des pratiques agricoles ;

- Un cadre d'action au moyen d'incitations et d'avantages est défini et encourage les agriculteurs à adopter des pratiques agricoles efficaces et écologiquement viables.

2.6.3.3.1.2. Sous-programme III.1.2. Intensification et diversification des productions

L'objectif de ce sous-programme est d'améliorer d'une part, la productivité des exploitations agricoles, de productions animales et halieutiques et forestières par une intensification raisonnée et d'autre part, à améliorer les performances des exploitations agricoles dans le cadre de systèmes de production efficaces. En d'autres termes, cela consiste à accroître les performances des filières agricoles, animales et forestières et ce en termes de compétitivité prix et qualité.

Accroître les performances de l'agriculture par l'amélioration de la productivité, l'enjeu de la modernisation, est vital pour lutter contre la pauvreté en augmentant les revenus et en créant des emplois. Face à une croissance démographique qui se maintient à un rythme accéléré, la production vivrière suit difficilement, mettant un large segment de la population dans une situation de précarité alimentaire. Ce qui ne fait que révéler les faiblesses structurelles de l'agriculture centrafricaine, en particulier, sa faible productivité. Les parts de production et de marchés des cultures d'exportation se sont rétrécies. L'intensification et la diversification des systèmes de production avec, en particulier, l'expansion de la capacité de production du secteur rural, représente une des conditions préalables à toute amélioration de sa compétitivité nécessaire pour restaurer les parts de marché des produits centrafricains et pour assurer une bonne insertion des producteurs sur les marchés international et sous-régional.

L'intensification et la diversification agricole se réaliseront ici en fonction des spécificités et des potentialités de chaque zone et en tenant compte des effets de la complémentarité et des synergies. Cette intensification et cette diversification ne peuvent se faire sans développer et redynamiser la recherche agricole et la vulgarisation adaptées aux besoins des producteurs. La mise en œuvre de ce sous-programme se base sur deux volets essentiels, à savoir :

- 1) Volet intensification de la production.** Les stratégies d'intensification des productions sont basées sur les différents types de production : productions végétales, productions animales, production forestière et faunique et production halieutique. Un accent particulier sera, d'abord, accordé au développement de l'agriculture paysanne qui, d'une part, génère le plus grand volume de valeur ajoutée et d'autre part, assure une distribution de revenus auprès du plus grand nombre de producteurs. Secondairement, la priorité sera donnée au développement des entreprises, plus particulièrement les PME, qui génèrent de l'emploi.

Cette intensification concernera :

- L'amélioration de la production et la productivité agricole et pastorale ainsi que de l'aquaculture ;
- L'amélioration de l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles ;
- La production et la distribution des semences améliorées;
- L'approvisionnement et contrôle des fertilisants et pesticides ;
- Le développement de la mécanisation de l'agriculture;
- La production et la distribution des géniteurs et poussins d'un jour ;
- La production et la distribution de provendes ;
- La production d'alevin ; etc.



2) Volet diversification des productions. Cette composante porte sur les productions vivrières, les productions traditionnelles d'exportation (le coton, le café et le tabac) et de nouvelles filières porteuses de croissance : cacao, caoutchouc, poivre, anacarde, fruitiers, etc. Cette intensification concerne aussi les productions animales, forestières et halieutiques.

De ce sous-programme, les résultats suivants sont attendus:

- Les facteurs de production sont rendus accessibles et disponibles;
- Les systèmes de production développés sont performants et durables;
- Les exploitations agricoles développées sont économiquement viables, en particulier celles mises en œuvre par les populations vulnérables;
- Les innovations techniques sont développées;
- Les productions sont augmentées et diversifiées;
- L'irrigation est développée à travers la maîtrise de l'eau.



Elevage de petits ruminants

2.6.3.3.1.3. Sous-programme III.1.3. Gestion post-récolte (transformation, conservation, etc.)

L'objectif de ce sous-programme est de renforcer les capacités de gestion et de transformation des produits.

Deux volets permettent la mise en œuvre de ce sous-programme : (i) Conservation des produits ; et (ii) Transformation des produits.

1. Volet conservation des produits

Au moins un tiers de l'alimentation produite est perdu après la récolte, aquatique ou terrestre (et une quantité équivalente se perd dans la chaîne de consommation entre le producteur et le consommateur final ou dans la distribution). Certaines de ces pertes sont dues au fait que certains aliments sont hautement périssables et subissent les conséquences d'un accès insuffisant aux infrastructures de transformation, de classement, de stockage, de transport, etc. Les actions du Gouvernement, complétées par les actions de la communauté contribueront à minimiser ces pertes. Les pertes après récolte doivent être radicalement réduites par le biais de l'amélioration des politiques/pratiques de gestion de l'offre à tous les niveaux. Cela passera notamment par l'adoption généralisée des techniques sûres de conservation alimentaire, à la fois traditionnelles et modernes, qui puissent être mises en œuvre par les communautés locales et les consommateurs. Le gouvernement envisage dans ce cas de développer des infrastructures locales de stockage, de transformation alimentaire pour les produits qui ne peuvent pas être stockés pendant de longue période.



Conservation de sésame

L'appui au développement du stockage et de la transformation artisanale ou industrielle permettra d'augmenter les débouchés pour la production primaire et de limiter les fluctuations de prix.

2. Volet transformation des produits

L'industrie agroalimentaire en RCA est encore très peu développée. Dans le cadre de la promotion de la transformation des produits agricoles traditionnels et à diversifier (graines de palmier, manioc, sésame, arachide, ...) pour lesquels le pays dispose d'avantages comparatifs, le Gouvernement entend :

- Promouvoir les palmeraies villageoises et encourager les investisseurs pour l'installation d'unités de transformation moderne de palmier à huile ;
- Renforcer les capacités techniques des unités de transformation existantes ; et
- Créer les conditions favorables pour l'installation de nouvelles unités de transformation ;
- Appuyer les initiatives des producteurs et productrices en matière de transformation/conservation.



Unité de transformation du riz

Le développement et la valorisation des productions s'inscrivent dans ce même registre. Il s'agira essentiellement de contribuer au développement des industries utilisatrices de la matière première rurale (produits agricoles, animaux, halieutiques, ...) en garantissant un approvisionnement sécurisé de celle-ci. Le Gouvernement apportera son appui aux groupements de production de produits dérivés des nouvelles filières afin de leur permettre d'améliorer la qualité de leurs produits pour l'exportation. La transformation des noix de karité ainsi que celle de certains produits vivriers sont des activités dominées par les femmes et seront fortement appuyées par le Gouvernement.

L'une des stratégies dans ces domaines consiste à encourager fortement les petites et moyennes entreprises (PME) d'agro-transformation en zone rurale, sous forme privée ou associative, afin de capter la valeur ajoutée jusqu'ici très peu disponible pour le monde rural. Les regroupements seront fortement encouragés à court terme pour la formation de petites entreprises, de coopératives de tout type (polyvalente ou non, de production ou de transformation) dans des branches comme : les farines panifiables, les jus de fruit et confitures, le fromage, les structures de conservation ou de salage du poisson, etc. L'Etat encouragera aussi le développement des moyennes entreprises.

Le développement de l'agro-industrie inclut les facilités à l'octroi de crédits, d'équipements pour le développement de petites unités de conservation et de transformation dans toutes les filières de production agricole (fruits et légumes, produits carnés, produits laitiers, ...) et la stimulation de la formation entrepreneuriale dans les centres universitaires en accordant des facilités aux jeunes diplômés pour l'installation de fermes et d'entreprises agricoles et de transformation.

Les résultats attendus de ce sous-programme sont les suivants :

- Les structures artisanales de transformation des produits sont développées ;
- Les agro-industries sont développées en aval de la production ;
- Les infrastructures de stockage et de conservation des productions sont développées ;
- Les prix aux producteurs sont favorables et moins fluctuants.

Tableau 19 : Cadre logique d'intervention du programme III.1. Développement des Filières de production

<i>Logique d'intervention</i>		<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs d'impact</i>
Objectifs sectoriels	1. Réduction de la pauvreté et amélioration du bien-être des populations rurales 2. Réduction de la pauvreté monétaire 3. Autosuffisance alimentaire 4. Gestion et valorisation des ressources naturelles		- % de population pauvre - Taux d'alphabétisation - Taux de scolarité (filles) - Etat de santé - Taux de couverture des besoins sociaux - Evolution du nombre de conflits liés à la GRN
Objectifs de développement du programme	Relancer les filières de production agro-sylvo-pastorale et halieutique à forte valeur ajoutée et porteuses de croissance	- Niveau d'accroissement des rendements ; - Quantité de production	- Taux d'accroissement des rendements et de production - Taux d'accroissement de revenus
Objectifs spécifiques	- Mettre au point et diffuser des pratiques agricoles durables, productives et rentables ; - Améliorer la productivité des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques par une intensification raisonnée ; - Améliorer les performances des exploitations agricoles dans le cadre de systèmes de production efficaces	- Nombre des innovations mises au point - Nombre d'ha aménagés ; - Quantité des intrants utilisés ; - Volume de productions obtenues ; - Rendements obtenus	- Taux d'adoption des innovations - Proportion des superficies aménagées ; - Niveau d'accroissement de revenus des exploitants ; - Augmentation du rendement par spéculation ;
Résultats du programme	- Des technologies d'intensification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont mises au point et diffusées - La productivité des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques est améliorée - Les performances des exploitations agricoles sont améliorées		
Résultats du sous-programme III.1.1.	- les pratiques agricoles durables sont mises au point par la recherche ; - les technologies mises au point sont diffusées par les services de la vulgarisation ; - les pratiques agricoles durables diffusées sont adoptées par les producteurs et les OPAR.	- Nombre de technologies mises au point et diffusées ; - Nombre de technologies adoptées ;	
Résultats du sous-programme III.1.2.	- les facteurs de production sont rendus accessibles et disponibles; - les exploitations agricoles développées sont économiquement viables ; - les productions sont augmentées et diversifiées.	- Nombre de filières développées ; - Quantité d'intrants utilisée (semences améliorées, fertilisants, pesticides, etc.) ; - Niveau global de revenus des exploitants ;	

Résultats du sous-programme III.1.3.	- Les unités artisanales de transformation des produits sont développées ; - Les agro-industries sont développées en aval de la production ; - Les infrastructures de stockage et de conservation des productions sont développées ; - La qualité des produits est garantie par les bonnes pratiques de conditionnement.	- Nombre d'unités artisanales de transformation installées et opérationnelles ; - Nombre d'agro-industries créées et fonctionnelles ; - Nombre d'infrastructures de stockage construites ;
--------------------------------------	---	--

2.6.3.3.2. Programme III. 2. Amélioration de la compétitivité et des circuits de commercialisation

L'objectif de ce programme est de développer des débouchés à la commercialisation tant au niveau local, sous-régional qu'international des produits agricoles par l'amélioration de la compétitivité et de l'accès aux marchés afin de développer les filières et renforcer les systèmes de la commercialisation.

L'amélioration des conditions de valorisation des productions sera recherchée à travers les opportunités offertes par les politiques commerciales sous-régionales, tout en se situant dans le cadre des accords ratifiés par le RCA en matière de commerce. Ce programme traduit les activités dévolues à l'Etat, dans le cadre du développement des filières et de l'amélioration des conditions de commercialisation des produits.

Il s'agit d'inciter au développement de la production par le rapprochement accru entre l'offre et la demande et par une réduction de l'instabilité des marchés. Des actions seront conduites pour l'amélioration des conditions des échanges notamment l'investissement dans les infrastructures des marchés en zone rurale, l'amélioration de la fluidité des échanges, la transparence et le contrôle de légalité, etc. L'information sur les marchés sera développée dans le cadre du des activités liées aux systèmes d'information.

Pour que les objectifs soient atteints, l'état général des infrastructures de transport et sociales, et les rendements techniques des cultures concernées doivent être nettement améliorés. Le gouvernement mettra en place des activités qui concourent à assainir les circuits commerciaux des intrants et des produits agricoles afin d'améliorer la compétitivité des filières à fortes potentialités de croissance.

Une politique fiscale transparente et équitable sera aussi définie pour accompagner favorablement le développement des cultures d'exportation. Le gouvernement entend mener des actions qui concernent entre autres :

- La mise en œuvre de réformes et de mesures incitatives dont la mise en application pourra favoriser la relance des filières porteuses et des échanges commerciaux de manière durable ;
- L'organisation des marchés agricoles et la sécurisation des transactions commerciales dans le secteur ;
- La mise en place d'une politique de soutien interne à l'agriculture et d'incitation aux investissements, tant privés nationaux qu'internationaux.

L'ensemble de ces interventions doivent contribuer à la nécessaire structuration sur le long terme d'un secteur agricole qui doit être capable d'offrir durablement des revenus décents à la majorité des ruraux,

par une amélioration durable de la compétitivité des produits agricoles destinés au marché intérieur ou à l'exportation.

Le résultat attendu de ce programme est que les échanges des produits agro-sylvo-pastoraux se développent au niveau national et à l'exportation de manière compétitive.

2.6.3.3.2.1. Sous-programme III.2.1. Appui au développement des marchés

L'objectif de ce sous-programme est de développer les marchés des produits agricoles au niveau national, régional et international.

L'accroissement des productions devra être tiré par la demande du marché. La stratégie à mettre en place vise non seulement à renforcer la couverture des besoins internes par la production locale, mais également à insérer les produits centrafricains dans les échanges sous régionaux et internationaux. A cet effet, le principal défi qui interpelle la production centrafricaine est celui de la compétitivité et d'une plus grande valorisation des productions nationales, notamment par la transformation génératrice de valeur ajoutée. Ici le défi à relever sera de satisfaire les exigences de normes de qualité.

A moyen terme, les appuis au système de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits destinés au marché local et à l'exportation comprendront des actions spécifiques dans les principaux domaines suivants :

- Un appui aux commerçants visant à améliorer leur professionnalisme par des actions de formation, mise à disposition de matériel et fonds de roulement, amélioration des techniques de conservation/ stockage/ emballage, promotion de nouveaux opérateurs;
- Des actions visant à promouvoir un regroupement de l'offre au sein d'organisations de producteurs susceptibles de conclure des contrats ou « alliances productives » avec les agents économiques du fait que le marché est oligopsonique c'est-à-dire un petit nombre d'acheteurs sont en concurrence avec un nombre bien plus important de vendeurs;
- Le développement d'un système de communication et d'informations commerciales, visant à faciliter la prise de décision des producteurs, entrepreneurs ou encore des investisseurs potentiels;
- La modernisation des infrastructures urbaines de commercialisation, en particulier la construction de marchés de gros et plateformes d'affaires (gare routière, marchés, entrepôts réfrigérés et non réfrigérés);
- La construction de mini-parcs industriels pour la transformation (et le stockage) des produits agricoles et la mise à disposition de ces infrastructures à des organisations de producteurs par des contrats de gestion, de location ou location/vente. Cette action sera un outil très utile pour l'insertion des jeunes à certains segments de différentes filières.

L'amélioration des conditions de commercialisation par exemple, l'introduction des caisses plastiques auprès des commerçantes dans le cas des fruits et légumes devait permettre de réduire de façon très substantielle les pertes lors du transport, d'accroître ainsi la disponibilité en produits alimentaires au niveau des marchés urbains, de diminuer les risques et les coûts et d'améliorer l'offre au consommateur et les prix au producteur.

Sur le plan interne, la réalisation de cet objectif devra reposer sur le développement des spéculations qui constituent la base de l'alimentation des populations centrafricaines et des produits de substitution aux importations. Sur le plan sous régional et international, l'ouverture des frontières aux importations conformément aux principes du libre échange met l'agriculture centrafricaine face à une sévère concurrence. Pour affronter cette concurrence, préserver et augmenter ses parts de marché, les

stratégies devront intégrer les différents types de compétitivité du marché international : compétitivité qualité et coût, compétitivité technologique et compétitivité structurelle.

La politique gouvernementale dans ce sens consistera à faciliter la circulation interne des produits vers les zones de consommation, à soutenir les initiatives visant à améliorer la compétitivité et à conquérir des nouveaux marchés. Il s'agira aussi de protéger le marché domestique de certains produits contre les pratiques anti-concurrentielles extérieures (dumping, fraude, contrebande, contrefaçon, etc.). Cette protection se fera par l'activation des clauses de sauvegarde de l'OMC à l'endroit de certains produits agricoles, animaux et halieutiques sensibles

L'amplification des exportations sur le marché sous-régional dépendra de la compétitivité des produits et de l'efficacité des circuits de commercialisation en Centrafrique. De ce point de vue, on notera l'importance des infrastructures tant de communication que de commercialisation et de l'élimination des entraves à la libre circulation des personnes et des produits, dans un processus d'intégration régionale renforcée.

Le gouvernement développera un système de communication et d'informations commerciales par la mise en place d'un système de collecte et de diffusion des prix sur les marchés, ainsi qu'un renforcement du suivi et de l'analyse des marchés agricoles aussi bien au niveau local qu'à l'exportation y compris les marchés frontaliers. Les moyens modernes de transmission des données (téléphone portable, radio rurale, radio de communication, internet, ...) seront utilisés, selon des formats adaptés aux utilisateurs. Ce volet peut être exécuté en collaboration avec le Ministère de Commerce et de l'Industrie qui conduit déjà des activités dans ce domaine.

Les résultats attendus de ce sous-programme sont :

- Le marché national des produits agricoles est développé ;
- Les débouchés sur le marché régional sont assurés ;
- Les produits centrafricains répondent aux normes internationales de commercialisation.

2.6.3.3.2.2. Sous-programme III.2.2. Normalisation de la qualité et de la salubrité des aliments

L'objectif de ce sous-programme est de développer des productions agricoles respectueuses des normes de sécurité et de qualité.

L'un des facteurs de blocage du secteur développement rural et sécurité alimentaire réside dans l'inadéquation des textes régissant l'environnement dans lequel les activités, portant notamment sur le commerce des produits agricoles et denrées alimentaires, sont entreprises. Au fur et à mesure que la mondialisation accroît, le commerce des produits agricoles, la question d'en assurer l'innocuité devient une préoccupation importante. En effet, la sécurité sanitaire des aliments concerne tout le monde (agriculteurs, transformateurs des produits, détaillants, consommateurs, gouvernements, etc.). Lorsqu'elles sont appliquées de façon systématique tout au long de la chaîne alimentaire, les normes, harmonisées à l'échelle internationale et reposant sur des fondements scientifiques, servent à protéger les consommateurs.

En outre, l'Etat assumera sa fonction de garantie de la bonne qualité sanitaire des aliments. Il s'agit à cet effet d'assurer les réglementations nécessaires à garantir la qualité et la traçabilité des produits. L'exportation et la consommation des produits nationaux doivent être encouragées par des démarches qualité. A cet effet, il s'avère important que soit mise en place de mécanismes de certification et de contrôle de la qualité des intrants et des productions par l'installation d'un laboratoire ou d'un centre de normalisation et de gestion de la qualité.

Ce secteur a grandement besoin aujourd'hui de s'adapter, de se rénover et de s'ajuster au contexte international. Le gouvernement entend mener des actions qui concernent entre autres : i)- la mise en conformité des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS); ii)- le cadre légal, juridique et réglementaire, aux évolutions intérieures et extérieures qui concernent aussi bien la production agricole que son environnement en amont et en aval ; iii)- l'amélioration du cadre légal et la promotion de labels de qualité pour les marchés niches notamment à l'exportation.

La RCA ne dispose pas encore de normes et de systèmes de contrôle de qualité fiables et reconnus internationalement. Cette faiblesse se traduit par des déficiences graves en matière de cadre réglementaire et légal du contrôle de qualité, qui n'a pas évolué depuis plus d'un demi-siècle. La plupart des lois sont désuètes ou incomplètes. Les structures étatiques souffrent le plus souvent de carence en personnel, équipement et matériels pour effectuer le contrôle de la qualité des produits agricoles. L'absence de système national de contrôle de qualité permettant la certification des produits rend coûteux, difficile voire impossible l'accès à des marchés aux exigences sanitaires strictes ainsi qu'aux marchés niches qui requièrent une traçabilité totale des produits vendus ou concernant des produits de qualité. En effet, l'accès à ces marchés repose en règle générale sur des dispositifs de certification aujourd'hui inexistants localement.

Le gouvernement entend aussi assurer le contrôle de qualité et traçabilité des produits car la valorisation des opportunités de marché offertes aux produits des filières rurales prioritaires, en particulier à l'exportation, passe de manière incontournable par la mise sur pied d'un système permettant de certifier : (i) l'innocuité sanitaire des produits; et (ii) leur conformité à un cahier des charges donné.

Le rôle de la puissance publique est de créer les conditions pour que de telles vérifications soient possibles, au moindre coût, et qu'elles soient jugées fiables par les acheteurs. Ceci passe notamment par l'établissement d'un laboratoire de référence reconnu (certifié internationalement) pour la réalisation des analyses physiques, chimiques et biologiques requises, et par la fixation et l'application des normes et procédures requises.

L'absence d'accès à des informations fiables sur les prix et les marchés se traduit par l'inexistence de structure stable et pérenne offrant l'accès à de l'information fiable et à jour qui faciliterait la prise de décision des producteurs, entrepreneurs ou investisseurs potentiels. La compétitivité des productions locales est souvent faible car les coûts de production sont souvent élevés et peu compétitifs par rapport aux importations ou exportations concurrentes. Ceci résulte notamment des insuffisances du matériel génétique (semences et plants) utilisé par les producteurs, de l'absence de protection sanitaire efficace compte des coûts exorbitants sur le marché local et des autres techniques peu performantes aussi bien au niveau de la production que de la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits. En particulier, la faible maîtrise des attaques des plantes et des animaux constitue une contrainte majeure pour le développement de la production agricole. Par exemple la mouche des fruits est le principal ravageur de la mangue (et des fruits) et les exportations sur les marchés européen et américain par exemple requièrent des mangues indemnes d'œufs et larves de mouche des fruits. La présence du scolyte chez le café concourt à faire baisser le rendement de cette culture.

Les résultats attendus de ce sous-programme sont :

- La qualité sanitaire des aliments est améliorée ;
- La qualité et l'accès au marché sont améliorés ;
- Un dispositif stable et pérenne de diffusion des informations fiables sur les prix et les marchés est créé et fonctionnel.

Tableau 20 : Cadre logique d'intervention du programme III.2. Amélioration de la compétitivité et des circuits de commercialisation

<i>Logique d'intervention</i>		<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs d'impact</i>
Objectifs sectoriels	1. Réduction de la pauvreté et amélioration du bien-être des populations rurales 2. Réduction de la pauvreté monétaire 3. Autosuffisance alimentaire 4. Gestion et valorisation des ressources naturelles		- % de population pauvre - Taux d'alphabétisation - Taux de scolarité (filles) - Etat de santé - Taux de couverture des besoins sociaux - Evolution du nombre de conflits liés à la GRN
Objectifs de développement du programme	Développer des débouchés à la commercialisation tant au niveau local, qu'international des produits agricoles par l'amélioration de la compétitivité et de l'accès aux marchés	- Niveau de transactions ; - Niveau d'exportation par filière	- Volume des échanges
Objectifs spécifiques	- Développer les marchés des produits agricoles au niveau national, régional et international ; - Développer des productions agricoles respectueuses des normes de sécurité et de qualité.	- Quantité de produits échangés	% des échanges par marché et type de produits
Résultats du programme	Les échanges des produits agro-sylvo-pastoraux se développent au niveau national et à l'exportation de manière compétitive.		
Résultats du Sous-programme III.2.1	- Le marché national des produits agricoles est développé ; - Les débouchés sur le marché régional sont assurés ; - Les produits centrafricains répondent aux normes internationales de commercialisation.	- Nombre de marchés créés - Type d'acteurs de marchés	
Résultats du Sous-programme III.2.2	- La qualité sanitaire des aliments est améliorée ; - La qualité et l'accès au marché sont améliorés ; - Un dispositif de diffusion des informations fiables sur les prix et les marchés est créé et fonctionnel.	- Normes de qualité établies - Dispositif de mercuriale créé	

2.6.4. Besoin en financement de l'axe

La période de mise en œuvre des programmes et sous-programmes est de cinq ans. Sur cette base, l'évaluation du coût de mise en œuvre a été faite sur en tenant compte de :

- L'actualisation du budget d'intervention des projets antérieurs concernant les programmes retenus ;
- La prise en compte de la couverture nationale des actions à entreprendre ;
- La réhabilitation ou la construction des infrastructures d'appui à la production, transformation et commercialisation des produits ;
- Le fonctionnement sur la période de mise en œuvre des programmes et sous-programmes.

Le coût global de mise en œuvre de cet axe stratégique est évalué à 45 milliards, soit 107,14 \$US répartis comme suit :

Tableau 21 : Besoins en financement de l'axe 3

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	COÛT (en Milliards de FCFA)	COÛT (en Millions de \$)
III- Amélioration de la production, de la transformation et des flux de commercialisation des produits agricoles à l'intérieur et à l'exportation	III.1- Développement des Filières de production	III.1.1- Mise au point et diffusion des pratiques d'agriculture durable	9,5	22,6
		III.1.2- Intensification et diversification des productions	14,0	33,3
		III.1.3- Gestion post récolte (conservation,	11,0	26,2
	III.2- Amélioration de la compétitivité et des circuits de commercialisation	III.2.1- Appui au développement des marchés	9,0	21,4
		III.2.2- Normalisation de la qualité et de la salubrité des aliments	1,5	3,6
TOTAL			45,0	107,14

NB: Coût total à titre indicatif ; 1 \$ = 420 FCFA

2.6.4. Axe IV. Promotion et développement des organisations professionnelles agricoles et rurales

2.6.4.1. Introduction

La promotion et le développement des organisations professionnelles agricoles et rurales (OPAR) doivent être replacés dans un contexte de changements profonds qui affectent les pays africains depuis plus d'une quinzaine d'années. En déréglementant les prix et en imposant un désengagement des Etats de la gestion du secteur agricole, les politiques d'ajustement proposées par certains bailleurs de fonds ont contribué à donner, du moins dans le discours, une place importante aux OPAR. La valorisation de ces nouvelles structures et plus largement des opérateurs économiques privés («*société civile*») a relayé, amplifié et rendu dominant un discours et des pratiques portées jusqu'alors par des acteurs non gouvernementaux (ONG ; responsables des églises ; leaders locaux) depuis plusieurs années.



Sensibilisation pour la mise en place de l'organisation des transformateurs des produits

Pour s'adapter au nouveau contexte économique global dans lequel évoluent les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques, les producteurs centrafricains ont, en effet, engagé la restructuration de leurs organisations. Cette structuration, restée trop longtemps cantonnée aux groupements de base et trop souvent dépendante d'appuis extérieurs, a limité le poids économique et politique de ces organisations qui demeurent en conséquence fragiles. La structuration de ces organisations s'était ajustée aux mutations sociopolitiques et économiques qu'avait connues la RCA. Les différentes réformes, engagées notamment au sein des filières de cultures de rente (coton ; café) en vue de favoriser l'amélioration de la productivité et des comptes de ces filières, ont favorisé la création des organisations de producteurs

(OP) actives, s'occupant de certaines fonctions importantes au sein des différents segments desdites filières.

Si les OPAR intéressent aujourd'hui un nombre croissant des institutions nationales, régionales et internationales, c'est dire qu'elles sont amenées à jouer un rôle important dans le développement rural du pays. Au-delà de leurs multiples finalités, elles devraient s'orienter vers la construction d'un pouvoir des producteurs, certes multiforme, capable à la fois de peser sur la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies du monde rural, et de préciser la place des agriculteurs (au sens large du terme) dans des sociétés en construction. La dynamique de la structuration des OPAR en RCA s'est accompagnée par leur responsabilisation dans la prise en charge de certaines fonctions clés au sein des filières agricoles. L'Etat s'est désengagé en transférant de manière unilatérale, depuis deux décennies, des responsabilités aux OPAR qui ne sont pas suffisamment prêtes à prendre le relais des structures publiques d'intervention. Cependant, les multiples groupements et associations créés sous l'impulsion des structures d'appui, éprouvent d'énormes difficultés à fonctionner et n'ont pas toujours d'objectifs précis. Il est donc important qu'elles arrivent à mieux se structurer, à bien fonctionner et à se prendre en charge pour être véritablement professionnelles et partenaires des autres acteurs concernés par le développement rural et la sécurité alimentaire. C'est dans cette logique que s'inscrit cet axe stratégique de la SDRASA.

En effet, la politique agricole nationale met les producteurs et leurs entreprises rurales au centre des préoccupations et se fonde sur la conviction qu'une transformation effective de l'agriculture centrafricaine doit se greffer sur le capital social des zones rurales et valoriser la ressource la plus importante du secteur: les producteurs, les productrices et leurs organisations. Les organisations paysannes se trouvent dans un processus de densification et de professionnalisation au niveau des secteurs, des communes, sous-préfectures et Préfectures.

Le Gouvernement compte mettre à profit la dynamique du mouvement associatif existant et promouvoir l'organisation des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc. en associations et fédérations. Il est prévu des appuis technique, logistique et financier aux OPAR, surtout pour les sous secteur, régions où l'organisation du monde rural est encore relativement faible. Considérant le rôle très important des femmes et jeunes dans l'agriculture, le Gouvernement se fixe l'objectif que les actions de développement agricoles bénéficient aussi bien aux femmes et aux jeunes qu'aux hommes.

Le développement des OPAR passe par une caractérisation des différentes structures en présence et une identification claire des fonctions qu'elles réalisent sur le terrain, afin que leurs actions s'intègrent au mieux dans le cadre des politiques nationales élaborées et adoptées. Le développement du secteur rural dépend dans une large mesure de la capacité des organisations professionnelles à assurer pleinement leurs fonctions économiques et de représentations des intérêts des producteurs. Aussi, l'appui aux OPAR, qu'il s'agisse des groupements de base et de leurs unions, des coopératives ou des fédérations et confédérations, constituera un axe majeur de la politique de développement du secteur rural. La stratégie axée sur la promotion de développement des OPAR est donc l'axe central de tous les projets de développement des filières commerciales.

2.6.4.2. Objectifs de l'axe

2.6.4.2.1. Objectif général

L'objectif principal de cet axe stratégique est de promouvoir le développement des organisations professionnelles agricoles et rurales afin qu'elles soutiennent de façon durable les filières commerciales et vivrières.

2.6.4.2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, cet axe vise à : (i) appuyer la structuration des acteurs du monde rural ; (ii) et renforcer les capacités de ces acteurs.

Il s'agit plus pratiquement de : (i) appuyer l'organisation des OPAR ; (ii) appuyer la représentativité des OPAR dans les instances de décision ; (iii) améliorer les capacités de négociation des leaders des OP ; et (iv) renforcer les capacités techniques des producteurs et de leurs organisations.

2.6.4.3. Caractères généraux de l'organisation du monde rural

Comme dans d'autres pays d'Afrique, en RCA, la création de groupements et leur structuration en fédérations s'est réalisée de façon exogène aux producteurs Centrafricains. Que ce soit sous l'impulsion de l'administration pour organiser les filières vivrières, des sociétés cotonnières ou caféières pour faciliter la collecte et l'approvisionnement en intrants, ou par volonté politique de trouver un interlocuteur unique, la structuration du monde rural s'est faite de manière descendante et parfois directive au travers d'actions de différents intervenants, opérant de façon discontinue dans l'espace et sans réelle synergie.

Durant ces dix dernières années, le schéma descendant de mise en place des structures rurales a favorisé la création de fédérations et autres structures faïtières au détriment du travail d'appui à la base. Un pouvoir de décision s'est créé autour de structures peu représentatives. Ces fédérations, qui peuvent représenter à la fois divers type de groupements (GIR coton, groupements vivriers, groupements des éleveurs, des pêcheurs, groupements sociaux, etc.) ne développent en réalité aucune action concrète et demeurent le plus souvent détachées de leur base.

La structuration du monde rural en Centrafrique s'est faite de façon hétérogène suivant les différentes zones comme spécifiée ci-après.

2.6.4.3.1. Spécificités régionales de la structuration du milieu agricole

2.6.4.3.1.1. Dans les zones cotonnières

En complément aux actions techniques de la SOCOCA dans les domaines de la production, de la distribution des intrants et de la collecte du coton, le Projet d'Appui aux Organisation Paysannes (PAOP), financé par la Coopération Française, le Projet d'Appui aux Organisations de Base (PAOB) financé par la GTZ et le projet de développement rural de Bouca (PDRB) financé par le FIDA ont permis l'émergence de plus de 1600 groupements, dont plus de 800 GIR coton qui regroupent plus de 100.000 agriculteurs, et une amorce de structuration en regroupements communaux et en fédérations préfectorales.

On dénombre ainsi dans les préfectures de l'Ouham, de la Kémo, de la Nana-Gribizi et de la Ouaka¹⁴ 527 GIR Coton, 136 autres groupements professionnels (artisans, apiculteurs, etc.), 109 groupements sociaux (81 de femmes, 26 de jeunes et 2 d'hommes), 86 groupements de développement local, 48 Fédérations Professionnelles Agricoles Communales (FPAC) et 5 Fédérations Préfectorales des producteurs de coton (Ouham ; Ouaka ; Kémo ; Nana-Gribizi ; Ouham-Pendé)

2.6.4.3.1.2. Dans les zones caféières

Outre les actions de l'ex-ADECAF (financée par l'UE puis par la BAD), le projet PAPA AV (financé par le FED) a apporté un appui à 350 GIR créés dans les années 80 par l'ADECAF. L'ENPROCAF représente l'ensemble des professionnels de la filière et les planteurs de café et les usiniers ont pris

¹⁴ Source : Etude d'identification des bénéficiaires du PASR, BDPA août 2002

l'initiative, fin 1999, de créer une fédération (FEPUCCA) dont les représentants siègent au comité de fixation du prix indicatif d'achat et d'agrément des exportateurs et des acheteurs.

On dénombrait en 1999¹⁵ dans les préfectures de la Basse-Kotto, du Mbomou et les sous-préfectures de Kouango et Bambari environ 240 groupements dont 160 groupements d'hommes (GIR Café), entre 80 et 114 groupements de femmes (comprenant environ 1700 femmes), 20 groupements de pépiniéristes et 6 d'artisans, avec 14 Comités d'Actions pour la Protection de l'Environnement, 7 Unions de GIR, 1 Fédération de groupements féminins en Basse-Kotto (regroupant 700 membres) et 3 Unions de Comité Villageois.

2.6.4.3.1.3. Dans les savanes vivrières

Les interventions du Projet de Développement des Savanes Vivrières, PDSV (financé par le FIDA, le PNUD et la FAO) ont permis la création d'environ 270 Groupements Villageois. Ces groupements ont pour objectif d'une part de fédérer les groupements villageois au sein d'un même village pour la réalisation d'investissements communautaires et d'autre part de leur apporter par l'intermédiaire des agents du PDSV un appui technique dans la conduite de leur projet.

On recense ainsi (préfectures de l'Ombella-MPoko et de la Nana Mambéré)¹⁶ 270 Groupements Villageois (GV : 20 membres dans chaque groupement), 30 Associations Villageoises (AV), 20 Unions de Groupements Villageois et 1 fédération de maraîcher (rassemblant 10 UGV).

2.6.4.3.1.4. Dans le domaine du maraîchage

Deux fédérations de maraîchers ont été créées avec les appuis de certains projets de développement. Il s'agit de :

- La Fédération des maraîchers de la Nana-Mambéré mise en place avec l'appui du PDSV. Elle est composée de 15 Unions de groupements des maraîchers, 80 groupements de maraîchers, avec un total de 1.000 membres répartis dans 4 zones d'intervention (Bouar, Baboua, Baoro, Abba) ;
- La Fédération des maraîchers de Bangui et ses environs créée avec l'appui du Projet de Développement Péri-Urbain de Bangui (PDPUB). Cette fédération est composée de 11 associations, 102 groupements, pour un total de 2.550 membres.

2.6.4.3.1.5. Dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture

La Fédération nationale des pêcheurs et aquaculteurs de Centrafrique (FNPAC) a été créée en 2007. Elle a été mise en place avec l'appui du Ministère en charge de la pêche. Elle n'apparaît pas comme étant l'émanation véritable des pêcheurs et aquaculteurs de Centrafrique même si elle demeure ouverte à tout groupement ou association du secteur « légalement constitué ». L'insuffisance de motivation de ses membres, le faible appui matériel et financier des structures étatiques (hormis le CAS-DF) ne favorisent pas une amélioration de la performance de cette structure. La réorganisation de la fédération et une dotation en ressources financière et matérielle s'avèrent une nécessité impérieuse pour son émancipation.

La Fédération ne couvre pas toutes les zones de pêche et d'aquaculture en République Centrafricaine. Elle compte 200 organisations communautaires à la base et près de 4.000 pêcheurs et aquaculteurs, commerçants de poissons inclus (Sambia, janvier 2011). Ce qui représente encore un taux très faible d'adhésion.

¹⁵ Source : Evaluation finale du PAPA-AV, février 1999

¹⁶ Source : Mission du PASR de mai 2002

La FNPAC est structurée sur le plan technique avec trois collèges : pêcheurs, pisciculteurs et commerçants-transformateurs et sur le plan géographique, avec des antennes régionales présentes dans 11 Préfectures, en liaison avec les Directions Régionales des Eaux et Forêts. Son action est centrée sur la formation-vulgarisation des adhérents ainsi que sur les services aux différentes professions. On note une grande implication des représentants de la FNPCA auprès des professionnels.

2.6.4.3.1.6. Dans le domaine de l'élevage

La Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC) a mis en place avant les crises de 2001 et 2003 :

- 6 Fédérations régionales des groupements d'éleveurs (FERGEC), soit 1 FERGEC par région économique ;
- 41 Fédérations locales de groupements d'intérêts pastoraux (FELGIP), dont 5 en Région 1, 6 en Région 2, 11 en Région 3, 4 en Région 4, 3 en Région 5 et 9 en Région 6 ;
- 295 Groupements d'intérêts pastoraux (GIP), dont 28 en Région 1, 39 en Région 2, 88 en Région 3, 8 en Région 4, 24 en Région 5 et 48 en Région 6.

Avec les départs des éleveurs peuls de leurs zones de fixation (Régions du Nord, du Nord ouest et du Centre) vers les pays voisins (Cameroun, Tchad, Congo Démocratique) ces dernières années, la situation de ces organisations professionnelles faîtières et de base doit être profondément modifiée actuellement. L'extermination du gros bétail a poussé les éleveurs à mener d'autres activités pour la survie de leurs familles, notamment l'agriculture, l'apiculture, la pêche, l'élevage du petit bétail, etc.

Dans les arrondissements de Bangui et les zones périurbaines de Bangui, la FNEC a recensé 64 groupements d'aviculteurs, 14 groupements d'éleveurs de porcs et 6 groupements d'éleveurs de petits ruminants.

Les éleveurs de petit bétail (volailles, porcs, ovins, caprins, lapins) se sont organisés en associations qui connaissent de sérieuses difficultés de fonctionnement ; ce sont :

- l'ANGAC : association nationale de groupements d'aviculteurs centrafricains ;
- l'ANEP : association nationale d'éleveurs de porcs ;
- l'ANELCA : association nationale d'éleveurs de lapins de Centrafrique.

Outre ces organisations, on note également la présence active de l'association des bouchers et l'association des commerçants de bétail.

2.6.4.3.1.6. Dans les zones cynégétiques et touristiques

Un début d'organisation se met en place autour de la gestion des recettes générées par les activités touristiques. Cette approche est développée par les projets ECOFAC et PDZCV (financés par l'UE).

2.6.4.3.1.7. Dans le domaine de la représentativité des OPAR : la Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et du Tourisme a été créée sous forme d'établissement public par la loi 64/048 du 2 décembre 1964, modifiée par l'ordonnance 083/064 du 13 octobre 1983. Suite à la suppression des prélèvements parafiscaux qui assuraient son autonomie financière et à la création de nouvelles organisations professionnelles rurales, cette institution ne joue plus son rôle de représentation du monde rural.

Le Gouvernement reconnaît la nécessité de restructuration de la Chambre d'Agriculture, afin d'adapter sa structure et son fonctionnement à l'évolution du monde rural et aux objectifs de décentralisation et de responsabilisation de la société civile fixés par le Gouvernement.

2.6.4.4. Programmes de l'Axe IV

Cet axe est décliné en deux (2) programmes : (i) le Programme IV.1. Appui à la structuration des acteurs ; et le Programme IV.2. Renforcement des capacités des acteurs.

2.6.4.4.1. Programme IV.1. Appui à la structuration des acteurs

L'objectif de ce programme est d'aboutir à la professionnalisation des acteurs du secteur. La professionnalisation vise la mise à jour du cadre législatif et réglementaire régissant les différentes organisations professionnelles agricoles et rurales, la mise en place d'un registre des organisations professionnelles agricoles et rurales, l'identification des actions d'appui au développement organisationnel, ainsi que l'appui à l'émergence de plateformes de développement des organisations et des filières agricoles. Cet objectif est basé sur l'appui à l'organisation des OPAR et l'appui à la représentativité des OPAR dans les instances et structures ad' hoc.

Ce programme comporte deux sous-programmes, à savoir : (i) Appui à l'organisation des OPAR ; et (ii) Appui à la représentativité des OP dans les instances et les structures ad'hoc.

2.6.4.4.1.1. Sous-programme IV.1.1. Appui à l'organisation des OPAR

L'objectif spécifique viser par ce sous-programme est de favoriser l'auto-organisation et la structuration des OPAR pour qu'elles soient en mesure d'assumer efficacement les fonctions qui leur sont dévolues, de mieux comprendre les changements en cours et de les maîtriser.

Les principaux résultats attendus de ce sous-programme sont les suivants :

- Les formes d'organisations aptes à répondre aux besoins des acteurs ruraux sont identifiées ;
- Les organisations de producteurs de base sont appuyées et structurées en organisations professionnelles opérationnelles ;
- l'émergence et le développement des interprofessions agricoles et rurales sont promus, en tenant compte de la dimension genre ;
- Les capacités organisationnelles, managériales, de commercialisation, de gestion, de négociation, de suivi interne participatif, de passation des marchés des OPAR et des interprofessions agricoles sont renforcées ;
- la culture de l'épargne et de crédit est promue est maîtrisée par les OPAR et leurs interprofessions;
- Les textes réglementant l'organisation et le fonctionnement des OPAR sont élaborés ;
- Les procédures de défense des intérêts tant institutionnel, économique et financier que sur le plan de concertation avec les partenaires son maîtrisées par les leaders des OPAR ;
- L'environnement institutionnel et de partenariat est maîtrisé par les OPAR et leurs interprofessions.

Les appuis à apporter portent, entre autres, sur :

- Identification des différentes formes d'organisations professionnelles rurales possibles (coopératives, groupements, GIE, etc.), sur leurs spécificités, avantages et inconvénients, atouts et contraintes ;
- Appui à la structuration, au suivi et à l'accompagnement des OPAR et, leurs interprofessions ;
- Appui et formation des leaders d'OPAR à l'élaboration des textes juridiques et réglementaires ;
- Appui à la connaissance des institutions et de la législation régissant les OPAR, leurs droits et devoirs ;

- Formation pour la maîtrise des procédures de la reconnaissance juridique ;
- Appui et suivi et des OPAR pour une bonne gouvernance et une meilleure gestion des conflits au sein des OPAR ;
- Appui à un meilleur fonctionnement des OPAR dans leur environnement institutionnel et dans le partenariat ou alliances stratégiques.

2.6.4.4.1.2 Sous-programme IV.1.2. Appui à la représentativité des OPAR dans les instances et structures ad'hoc

L'objectif spécifique de ce sous-programme est d'apporter les appuis nécessaires aux OPAR pour garantir leur représentativité au sein des instances et structures ad'hoc. La mise en œuvre de ce sous-programme permet d'avoir les résultats suivants :

- Des organes de représentation des OPAR dans les instances et structures de décision sont créés et sont opérationnels ;
- Un mécanisme d'identification des besoins des OPAR est défini au sein de ces organes de représentation ;
- Les leaders des OPAR sont représentés dans ces organes et sont actifs dans les prises de décisions ;
- La participation des femmes et des jeunes au sein de ces organisations représentatives est promue ;
- Des textes, régissant la représentativité et la participation des OPAR au sein de ces instances, sont élaborés et appliqués.

Pour atteindre ces résultats, les actions envisagées portent principalement sur :

- La création d'un cadre concertation et de représentation des OPAR dans les instances de décision ;
- La participation effective des leaders des OPAR dans les processus de formulation, d'exécution et de suivi des projets, programmes et stratégies de développement rural et de sécurité alimentaire ;
- L'établissement de partenariat et d'alliance avec d'autres organisations nationales et internationales ;
- La mise en place d'un mécanisme d'information et de communication au sein des OP, depuis la base jusqu'au sommet ;
- L'élaboration des textes réglementaires facilitant la représentativité des OPAR dans les instances de décisions.

La coordination de ces actions peut être aisée au sein d'une structure consulaire représentative des différentes OPAR du pays. La Chambre d'agriculture restructurée avec les chambres régionales est mieux indiquée à cet effet. Elle représente un véritable levier pour insérer les OPAR et le secteur privé agro-sylvo-pastoral et halieutique dans l'économie. Elle se positionne comme le relais auprès des pouvoirs publics et des acteurs du développement économique du territoire.

Ce sous-programme s'articule autour de cinq composantes, à savoir :

- 1) **Appui stratégique : orientation de la Chambre vers une stratégie de proximité.** Il s'agit de : (i) mobiliser les représentants des OPAR élus et les techniciens sur la nouvelle stratégie adoptée, de les impliquer, de faciliter l'appropriation de la nouvelle culture « Client » ; (ii) identifier les forces et faiblesses de l'organisation, les moyens à mettre en œuvre, de hiérarchiser les priorités et de valider les plans d'actions.

- 2) **Maîtrise de l'information économique : le fichier d'entreprise.** Il vise à : (i) Connaître le tissu économique par le développement et la gestion d'une base de données regroupant toutes les informations sur les opérateurs économiques ; (ii) Promouvoir les entreprises par la valorisation de leurs savoirs faire ; (iii) Organiser les filières en rationalisant leurs structures ; (iv) Favoriser les partenariats ; (v) Informer les investisseurs nationaux et internationaux ; (vi) Valoriser le territoire.
- 3) **Mise en réseau des délégations régionales de la Chambre consulaire.** L'objectif est de : (i) Favoriser la circulation de l'information entre les différents établissements de la chambre par l'utilisation optimisée de la messagerie internet ; (ii) Assurer la cohésion des méthodes de travail ;
- 4) **Promotion de la communication et des prestations de la chambre consulaire.** Il s'agit de : (i) Définir une stratégie de promotion et de communication de la chambre dans son environnement ; (ii) Valoriser les prestations envisagées et les rendre plus accessibles.
- 5) **Durabilité du dispositif.** Il s'agit de : (i) Définir les conditions de pérennisation de la démarche initiée ; (ii) Définir en commun des outils pour entretenir la dynamique de proximité.

Tableau 22 : Cadre logique d'intervention du programme IV.1. Appui à la structuration des acteurs

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Indicateurs d'impact
Objectifs sectoriels	5. Réduction de la pauvreté et amélioration du bien-être des populations rurales 6. Réduction de la pauvreté monétaire 7. Autosuffisance alimentaire 8. Gestion et valorisation des ressources naturelles		- % de population pauvre - Taux d'alphabétisation - Taux de scolarité (filles) - Etat de santé - Taux de couverture des besoins sociaux - Evolution du nombre de conflits liés à la GRN
Objectifs de développement du programme	Appuyer la structuration des acteurs du monde rural	- Nombre des OPs de base structurées	% des OP structurées et fonctionnelles
Objectifs spécifiques	- Favoriser l'auto-organisation et la structuration des OPAR pour qu'elles soient en mesure d'assumer efficacement les fonctions qui leur sont dévolues, de mieux comprendre les changements en cours et de les maîtriser ; - Garantir la représentativité des OPAR au sein des instances et structures ad'hoc.	- Nombre des OPAR assurant effectivement leurs rôles - Nombre des leaders des OPAR dans les instances et structures ad'hoc	- % des services rendus ; - % des bénéficiaires de ces services ; - Nombre de documents de prestations et de formation produits
Résultats du programme	- L'auto-organisation et la structuration des OPAR sont réalisées ; - La représentativité des OPAR dans les instances de concertation est effective.		

Résultats du Sous-programme IV.1.1	- Les OP de base sont appuyées et structurées en organisations professionnelles opérationnelles ; - l'émergence et le développement des interprofessions agricoles et rurales sont assurés, en tenant compte de la dimension genre ; - Les capacités organisationnelles, managériales, de commercialisation, de gestion, de négociation, de suivi interne participatif, de passation des marchés des OPAR et des interprofessions agricoles sont renforcées ; - L'environnement institutionnel et de partenariat est amélioré et maîtrisé par les OPAR et leurs interprofessions.	- Nombre d'OP structurés et fonctionnels ; - Nombre d'interprofessions promues et opérationnels ; - Nombre de femmes au sein de l'interprofession ; - Nombre d'OPAR dont les capacités sont renforcées ; - Nombre de textes réglementaires adoptés et appliqués
Sous-programme IV.1.2.	- Des organes de représentativité des OPAR sont créés et opérationnels ; - Un mécanisme d'identification des besoins des OPAR est défini au sein de ces organes de représentativité ; - La participation des femmes et des jeunes au sein de ces organisations représentatives est promue ; - Des textes, régissant la représentativité et la participation des OPAR au sein de ces instances, sont élaborés et appliqués.	- Chambre d'Agriculture reformée et déconcentrée - Nombre d'OP dont les capacités techniques sont renforcées ; - Nombre de femmes et de jeunes au sein des organes de représentativités ; - Nombre de textes réglementaires adoptés et appliqués

2.6.4.4.2. Programme IV.2. Renforcement des capacités des acteurs

Le renforcement des capacités des populations rurales est l'un des éléments clés des politiques de développement agricole et rural. La création ou la rénovation et la gestion de dispositifs de formation professionnelle et technique de qualité constituent l'un des enjeux majeurs pour assurer l'insertion sociale et professionnelle des ruraux, atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté. Plusieurs catégories d'acteurs sont concernées (collectivités territoriales, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, chasseurs, artisans, commerçants, etc.). Ce programme doit nécessairement être inscrit dans le SDRA pour accroître les capacités des acteurs ruraux de diagnostic, de formulation de propositions, de négociation, de mise en œuvre et de suivi des actions.

Ce programme qui se décline en amélioration des capacités de négociation des acteurs et renforcement des capacités techniques a pour objectif d'outiller les acteurs à jouer pleinement leur rôle dans le développement du secteur.

2.6.4.4.2.1. Sous-programme IV.2.1. Amélioration des capacités de négociation des acteurs

Dans le cadre de sa stratégie de réduction de la pauvreté, la politique commerciale du Gouvernement Centrafricain vise à réduire les handicaps existants en poursuivant et consolidant la politique de libéralisation commerciale et en mettant en œuvre une stratégie de promotion des exportations. Cette dernière vise à accroître la contribution des exportations à la croissance en mettant l'accent sur la consolidation des acquis au niveau des produits traditionnels (coton ; café ; bétail ; bois ; diamant ; etc.) par un accroissement et une valorisation de l'offre. En vue de permettre aux acteurs de développement du monde rural de profiter de ces opportunités, il leur faut nécessairement une parfaite maîtrise des stratégies de négociation. L'amélioration de leurs capacités dans ce domaine leur permettra de participer efficacement à la prise de décision et la gestion des affaires qui les concernent.

L'objectif spécifique poursuivi par ce sous-programme est de renforcer les capacités de négociation des leaders des OPAR.

Les principaux résultats attendus de ce sous-programme sont les suivants :

- les capacités des leaders des OPAR sont renforcées dans le domaine de négociation ;
- les processus de négociation et de facilitation des échanges commerciaux sont maîtrisés par les leaders des OPAR ;
- les compétences des OPAR en matière de plaidoyer et lobbying, de repérage de sources d'informations sur les marchés, de communication et d'information sont améliorées ;
- les débouchés pour la commercialisation sont identifiés ;
- les volumes des échanges commerciaux sont accrus ;
- les revenus des producteurs sont améliorés.

Les actions à mettre en œuvre portent sur :

- la formation sur les techniques de négociation ;
- la mise en place d'un cadre de concertation entre les OPAR et les partenaires commerciaux ;
- l'identification des débouchés ;
- l'échange des informations.

2.6.4.4.2.2. Sous-programme IV.2.2. Renforcement des capacités techniques

Le renforcement des capacités techniques est une action permanente et participative d'appui et de conseil pour un management efficace et efficient des organisations, institutions, programmes et projets. L'action est conduite à travers le transfert de connaissances, de compétences, de moyens humains, matériels et financiers. Le renforcement des capacités s'articule autour de l'identification des besoins, de la recherche de solutions aux problèmes posés, de la valorisation des opportunités, de la définition des méthodes de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ainsi que de mécanismes permettant aux parties prenantes de rendre compte des résultats de l'exécution de leurs fonctions.

L'objectif spécifique de ce sous-programme est de renforcer les capacités techniques de ces agents pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle. Ce renforcement des capacités techniques concerne aussi bien les acteurs économiques des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques (producteurs, artisans, commerçants, transformateurs, etc.) que ceux d'autres secteurs impliqués dans le développement économique des zones rurales.

Les résultats attendus de ce sous-programme sont les suivants :

- les capacités des producteurs et des OPAR en techniques de gestion et de suivi de projets et de programmes de développement sont renforcées ;

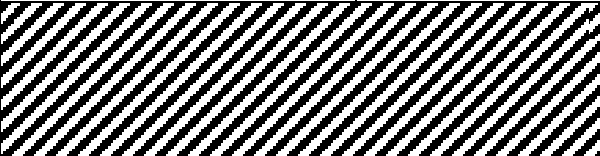
- les outils et techniques d'appui-conseil sont maîtrisés par les acteurs ;
- les capacités des OPAR à fournir des services techniques économiques et financiers aux membres sont renforcées dans les domaines : i)- d'approvisionnement en intrants et en équipements agricoles pour accroître les niveaux de production et de productivité et ; ii)- du renforcement des capacités en matière de conservation, stockage, transformation et commercialisation des produits et denrées alimentaire ;
- un cadre institutionnel et juridique adéquat pour l'offre de services d'appui – conseil et de financement du secteur est mis en place et est opérationnel ;
- des outils et des services pertinents pour l'identification, la planification et la gestion participative de leurs projets et programmes sont mis à la disposition des acteurs de développement ;
- des cadres de concertation multi acteurs pour la mutualisation des expériences, la participation aux processus de prise décisions, la prévention et la résolution des conflits liés à la gestion des ressources naturelles sont promus ; des outils et des services permettant aux collectivités locales pour gérer efficacement et de manière transparente leurs ressources et de rendre compte à leurs administrés sont mis à disposition ;
- les capacités des communautés rurales et de leurs partenaires en initiatives et stratégies de gestion durable des ressources naturelles sont renforcées ;
- les capacités de diagnostic, de formulation et de négociation de programmes de développement des filières des acteurs sont renforcées.

Les actions à mettre en œuvre en vue d'atteindre ces résultats sont axées principalement sur :

- la formation des acteurs dans les différents domaines concernés ;
- l'organisation des stages et visites d'échange d'expériences ;
- la mise à disposition des outils, équipements et matériels nécessaires à la réalisation de certaines activités.

Tableau 23 : Cadre logique d'intervention du programme IV.2. Renforcement des capacités des acteurs

<i>Logique d'intervention</i>		<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs d'impact</i>
Objectifs sectoriels	5. Réduction de la pauvreté et amélioration du bien-être des populations rurales 6. Réduction de la pauvreté monétaire 7. Autosuffisance alimentaire 8. Gestion et valorisation des ressources naturelles		- % de population pauvre - Taux d'alphabétisation - Taux de scolarité (filles) - Etat de santé - Taux de couverture des besoins sociaux - Evolution du nombre de conflits liés à la GRN
Objectifs de développement du programme	Accroître les capacités des acteurs ruraux de diagnostic, de formulation de propositions, de négociation, de mise en œuvre et de suivi des actions	- Nombre d'acteurs ruraux formés	- % des acteurs participant aux actions

Objectifs spécifiques du programme	- Renforcer les capacités de négociation des leaders des OPAR. - Renforcer les capacités techniques de ces agents pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle	- Nombre de leaders des OPAR dont les capacités de négociation sont renforcées ; - Nombre des OP et des OPAR dont les capacités techniques sont renforcées	- % des leaders participants effectivement aux négociations ; - % des OP et des OPAR appliquant les techniques apprises
Résultats du programme	- les capacités des leaders des OPAR sont renforcées dans le domaine de négociation ; - les capacités techniques des OP de base et des OPAR sont renforcées.		
Résultats du sous-programme IV.2.1.	- les capacités des leaders des OPAR sont renforcées dans le domaine de négociation ; - les processus de négociation et de facilitation des échanges commerciaux sont maîtrisés par les leaders des OPAR ; - les compétences des OPAR en matière de plaidoyer et lobbying, de repérage de sources d'informations sur les marchés, de communication et d'information sont améliorées ; - les débouchés pour la commercialisation sont identifiés ; - les volumes d'échanges commerciaux sont accrus ; - les revenus des producteurs sont améliorés.	- Nombre des accords/conventions signés ; - Nombre financements acquis auprès des partenaires ; - Nombre de débouchés identifiés ; - Quantités de produits vendus ou exportés ;	
Résultats du sous-programme IV.2.2.	- les capacités des producteurs et des OPAR en techniques de gestion et de suivi de projets et de programmes de développement sont renforcées ; - un cadre institutionnel et juridique adéquat pour l'offre de services d'appui – conseil et de financement du secteur est mis en place et est opérationnel ; - des outils et des services pertinents pour l'identification, la planification et la gestion participative de leurs projets et programmes sont mis à la disposition des acteurs de développement ; - des cadres de concertation multi acteurs pour la mutualisation des expériences, la participation aux processus de prise de décisions, la prévention et la résolution des conflits liés à la gestion des ressources naturelles sont promus ; - des outils et des services permettant aux collectivités locales pour gérer efficacement et de manière transparente leurs ressources et de rendre compte à leurs administrés sont mis à disposition.	- Nombre des producteurs et des OPAR formés ; - Nombre de services rendus aux membres des OP ; - Nombre de documents de formation élaborés ; - Nombre de rapports ou comptes rendus de réunions de concertation produits	

2.6.4.5. Besoin en financement de l'Axe IV

Le développement des OPAR se fera au fur et à mesure de l'accroissement des productions agricoles, des besoins ressentis des acteurs de se regrouper et des progrès réalisés avec l'appui attendu en matière de la promotion des OPAR. Les appuis attendus en faveur des OPAR ne peuvent donc être que progressifs en fonction des résultats enregistrés et s'accroître au fur et à mesure de l'accroissement des productions.

Dans ces conditions, les besoins de financement pour la promotion et le développement des OPAR dans la SDRASA sont évalués en tenant compte de l'équilibre recherché entre le poids des axes pour parvenir à une croissance accélérée de l'agriculture et assurer la sécurité alimentaire. En outre, cette évaluation tient compte de :

- L'actuation du budget d'intervention des projets antérieurs concernant les programmes retenus ;
- La prise en compte de la couverture nationale des actions à entreprendre ;
- La réhabilitation ou la construction des bâtiments devant abriter les services, les équipements roulants et de bureautiques ;
- Le fonctionnement sur la période de mise en œuvre des programmes et sous-programmes.

La période de mise en œuvre des programmes et sous-programmes est de cinq ans.

Tableau 24 : Besoins en financement de l'Axe IV

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	COÛT (en Milliards de FCFA)	COÛT (en Millions de \$)
IV- Promotion et développement des OPAR	IV.1- Appui à la structuration des acteurs	IV.1.1. Appui à l’organisation des OPAR	5,0	11,9
		IV.1.2: Appui à la représentativité des OP dans les instances et les structures ad’hoc	2,5	5,9
	IV.2- Renforcement des capacités des acteurs	IV.2.1- Amélioration des capacités de négociation des acteurs	1,5	3,6
		IV.2.2: Renforcement des capacités techniques	5,0	11,9
TOTAL			14,0	33,3

NB: Coût total à titre indicatif ; 1 \$ = 420 FCFA

2.6.5. Coût global de la SDRSA

Les besoins de financement pour la mise en œuvre de la SDRSA pour la période 2011-2015, dont les objectifs sont en cohérence avec le DSRP, la PAC et les OMD, sont évalués à **150,3** milliards FCFA. La ventilation de ces besoins par axe, programmes et sous-programmes se présente comme suit :

Tableau 25 : Besoins en financement de la SDRSA

Axes	Programmes	Sous-programmes	Besoin (2011 – 2015)
I. Amélioration du cadre institutionnel et de l'environnement de la production	I.1. Renforcement des services agricoles	I. 1.1. Renforcement des capacités institutionnelles des ministères techniques	5,3
		I.1.2. Renforcement des services d'appui au monde rural	7,0
		I.1.3. Collecte, traitement et diffusion des informations sectorielles de base	5,0
		I.1.4. Appui au renforcement du mécanisme de suivi et d'évaluation du secteur	2,0
	I.2. Amélioration du système de financement de l'agriculture	I.2.1. système de crédit agricole	10,0
		I.2.2. système de fonds de garanti et d'assurance pour les activités agricoles	5,0
Sous-total Axe I			34,3
II. Promotion de développement local et des infrastructures	II.1. Renforcement des capacités locales	II.1.1. Appui à la planification locale du développement	6,0
		II.1.2. Appui à la gestion	4,5
	II.2. Renforcement des infrastructures de base	II.2.1. Développement des infrastructures socio-économiques de bases	30,0
		II.2.2. Gestion des infrastructures de base	8,5
	II.3. Appui à la gestion durable des ressources naturelles	II.3.1. Inventaire et cartographie des ressources naturelles	5,5
		II.3.2. Gestion concertée de l'espace rural	2,5
Sous-total Axe II			57,0
III. Amélioration de la production, de la transformation et des flux de commercialisation des produits agricoles	III.1. Développement des filières de production	III.1.1.Mise au point et diffusion des pratiques d'agriculture durable	9,5
		III.1.2. Intensification et diversification des productions rurales	14,0
		III.1.3. Gestion post-récolte (transformation, conservation,...)	11,0
	III.2. Amélioration de la compétitivité et des circuits de commercialisation	III.2.1. Appui au développement des marchés	9,0
		III.2.2. Normalisation de la qualité et de la salubrité des aliments	1,0
	Sous-total Axe III		
IV. Promotion et développement des OPAR	IV.1. Appui à la structuration des acteurs	IV.1.1. Appui à l'organisation des OPAR	5
		IV.1.2. Appui à la représentativité des OP dans les instances et les structures ad'hoc	2,5
	IV.2. Renforcement des capacités des acteurs	IV.2.1. Amélioration des capacités de négociation des acteurs	1,5
		IV.2.2. Renforcement des capacités techniques	5,0
Sous-total Axe IV			14,0
TOTAL SDRSA			150,3

2.7. MECANISME DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Ce mécanisme s'appuiera sur :

- L'appui des partenaires au développement ;
- La contribution de l'Etat ;
- La participation des bénéficiaires.

En outre, le Programme national d'investissement agricole (PNIA) constitue un cadre de mobilisation de ressources pour le financement du secteur. L'élaboration de PNIA permet de dégager des programmes prioritaires, de nouveaux systèmes d'analyse stratégique et de soutien à la connaissance pour faciliter la revue des pairs, le dialogue et la planification. L'intégration du PNIA au sein de la SDRSA est garantie par les instances de contrôle et de coordination (Comité national stratégique, Comité national d'orientation et de pilotage), en place, qui veillent à ce que les deux dynamiques ne divergent pas dans le futur. Les objectifs du PNIA et les engagements des différentes parties prenantes, permettant sa mise en œuvre effective, sont consignés dans le Pacte National du PDDAA.

Les objectifs spécifiques de la mise en œuvre du PDDAA en RCA visent à : (i) promouvoir la croissance du secteur agricole et le développement économique ; (ii) aider le pays à obtenir de meilleurs résultats dans ses stratégies et programmes de développement de l'agriculture, formulés dans le cadre du DSRP, des approches sectorielles, etc. ; (iii) apporter une plus value aux initiatives existantes, en aidant le pays à développer de meilleurs programmes d'investissement et à mettre en œuvre des mécanismes et des capacités de mise en œuvre appropriés.

2.7.1. Engagements des partenaires

Il est essentiel, au stade actuel d'évaluation des besoins de financement de la SDSARA, d'inventorier les engagements financiers en cours des partenaires au développement à la mise en œuvre des programmes d'intervention identifiés pour la période 2011-2015 afin de dégager le gap de financement à rechercher. Les premiers engagements de certains partenaires financiers pour apporter leurs appuis au secteur rural sont évalués à **39,74 milliards de FCFA** et concernent les interventions dans les domaines suivants :

Tableau 26 : Synthèse des engagements des partenaires au développement pour le secteur

Partenaires financiers	Domaines d'intervention	Montant de financement (Milliards de FCFA)
Union européenne	Micro-réalisation, relance de l'économie rurale et intégration des activités	10,7
BAD	Développement communautaire	6,24
	Infrastructures de base	3,0
BM et BAD	Développement local	3,4
BM	Relance de la production et la productivité agricole	10,1
FIDA	Développement agropastoral	3,8
OPEP	Développement des infrastructures de base	2,5
TOTAL		39,74

Le gap de financement à rechercher est de **110,56 milliards de FCFA**.

2.7.2. Contribution du gouvernement

Par rapport à l'engagement pris par les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine, réunis à Maputo les 10 et 11 juillet 2003, pour consacrer au moins 10% de leur budget en faveur de l'agriculture et du développement rural, l'Etat centrafricain allouera à hauteur de 10% du budget national au financement de la SDRASA. Pour ce faire, la contribution de l'Etat proviendra de deux sources :

- Fonds de développement agropastoral (FDAP) pour le financement des programmes de recherche, de conseil agricole, de l'organisation des producteurs ;
- Budget de l'Etat, notamment les lois de finances pour les investissements et le fonctionnement des ministères techniques et les services d'appui au secteur rural.

En outre, il mettra à la disposition des programmes de la stratégie des locaux et du personnel dont il prendra en charge les salaires de base. Globalement, la contribution du gouvernement pourra être estimée à environ 20% du coût global de la stratégie.

2.7.3. Participation des bénéficiaires

La contribution des bénéficiaires peut être estimée à 10% du coût total des programmes de la stratégie. Une partie de cette contribution (environ 8%) proviendrait des prélèvements qui seront effectués sur les filières à développer. L'autre partie (2%) proviendra de la fourniture des matériaux locaux pour la construction des infrastructures et la main-d'œuvre pour l'entretien des infrastructures socio-économiques de base qui seront construites ou réhabilitées dans leur localité.

2.8. SUIVI ET EVALUATION DE LA SDRSA

2.8.1. Mécanisme de suivi et évaluation

Le mécanisme de suivi/évaluation de la SDRASA, a pour objectif de fournir les informations sur les progrès et les impacts des programmes et projets en liaison avec les orientations du DSRP.

Pour la mise en œuvre de la SDRASA, il sera mis en place un dispositif institutionnel de suivi-évaluation renforçant les synergies entre les différentes structures et intervenants des niveaux horizontal et vertical du secteur et veillant à l'implication des ONG, associations, opérateurs privés, sociétés civiles, représentants des producteurs, des communautés rurales et des partenaires techniques et financiers dans la programmation et le suivi-évaluation des interventions. Ce dispositif se présente comme suit :

Au niveau central, un **Comité national d'Orientation et de Pilotage (CNOP)** sera chargé d'assurer la gestion stratégique de la SDRASA. Outre les représentants des Ministères directement impliqués dans le développement rural, le CNOP comprendra les représentants des organisations de producteurs et professionnelles, des services d'appui au secteur, et les représentants des bailleurs de fonds.

Un **Comité Technique de Suivi (CTS)** sera chargé de la gestion opérationnelle de la SDRASA. L'exécution courante des activités de la SDRASA sera confiée à une **Cellule permanente**. Celle-ci assure le secrétariat du CTS, veille à la cohérence entre les opérations programmées, travaille en synergie avec les structures de suivi/évaluation des départements techniques et du comité de pilotage du DSRP II.

Au niveau **déconcentré/décentralisé**, le mécanisme s'appuie sur les structures déconcentrées mises en place par les ministères directement impliqués dans le secteur rural. Par ailleurs, dès que les organes de coordination et de suivi qui se mettront en place avec la décentralisation seront fonctionnels, ces derniers pourront prendre le relais.

2.8.2. Domaines de suivi

Le suivi-évaluation portera sur les trois aspects principaux suivants:

- Le **suivi participatif** doit permettre de s'informer ou de recueillir les appréciations des populations bénéficiaires des différentes actions menées. Ce dispositif comportera trois niveaux que sont le niveau de la communauté rurale, le niveau départemental et le niveau central.
- Le **suivi d'impact** porte sur l'analyse et l'évolution de la pauvreté et des conditions de vie des populations sur la base d'indicateurs socio-économiques pertinents et différenciés selon les groupes de population (vulnérabilité, aspects genre, etc.), ainsi que sur les effets sur l'environnement.
- Le **suivi d'exécution** concerne le niveau de réalisation physique et financière de l'ensemble des actions menées. Il s'effectuera dans le cadre d'une approche participative impliquant les administrations centrales et sectorielles, les collectivités publiques locales, le secteur privé, les bailleurs de fonds et donateurs, et les populations bénéficiaires.

BIBLIOGRAPHIE

1. Document de Stratégie du Développement Rural, MDRA, décembre 2007
2. Bâtir une vision du secteur rural, PAM, 2010
3. Revue du secteur rural, document de travail du MDRA, 2006
4. Impact des stratégies multifonctionnelles sur la performance économique des exploitations agricoles en zone de savanes de Centrafrique face à la crise cotonnière, thèse Doctorat, David Kadekoy, septembre 2010
5. Plan de Développement Agricole (PDA), 2002
6. Appui au renforcement des organisations professionnelles agricoles, rapport de mission FAO TCP/CAF/2912, Maria Teresa Cobelli, 2004
7. Rapport d'activité Projet d'Appui aux Structures Rurales (PASR), 2004
8. Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) I, Ministère du Plan, 2007
9. Rapport général des états généraux des eaux, forêts, chasse et pêches, septembre 2003
10. Plan de développement durable des Pêches, Rapport Technique Provisoire 1, mars 2011
11. Pacte du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) en République Centrafricaine, 2011
12. Model de costing OMD monde rural, 2007